Ivory Coast MINISTÈRE DU PLAN

TERRITOIRE DE LA COTE D'IVOIRE

3e PLAN QUADRIENNAL

de

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1958-1962

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington 25, D. C.
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

74644

7F
338.91
Iv7p
1958/1962

AVIS N° 28-58 AT.

Portant adoption du 3e plan quadriennal 1958-1962 de développement économique et social de la Côte d'Ivoire

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA COTE D'IVOIRE,

Vu le décret n° 46-2375 du 25 octobre 1946, portant création d'Assemblées représentatives territoriales en Afrique Occidentale Française ;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952, relative à la formation des Assemblées de groupe et locales des territoires d'Outre-Mer ;

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer ;

Vu le décret n° 57-458 du 4 avril 1957, portant réorganisation de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Vu le décret n° 57-459 du 4 avril 1957, fixant les conditions de formation et de fonctionnement des Conseils de Gouvernement dans les Territoires de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Vu le décret n° 57-460 du 4 avril 1957, fixant les attributions des Chefs de Territoire, des Conseils de Gouvernement et des Assemblées Territoriales dans les Territoires de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Vu la lettre n° 175 PLAN CG. de M. le Chef du Territoire, président du Conseil de Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à M. le Président de l'Assemblée Territoriale en date du 17 décembre 1957,

Emet l'avis suivant :

Article unique. — Avis favorable est donné au troisième plan quadriennal 1958-1962 de développement économique et social de la Côte d'Ivoire, pour un total de : 27.052 millions.

Adopté en séance publique.

Abidjan, le 10 avril 1958.

Un Secrétaire de l'Assemblée Territoriale,

ANET BILE Clément.

Un Vice-Président de l'Assemblée Territoriale,

Charles DUBOIS.

AVIS N° 2329 AT.

DELIBERATION N° 29-58 AT.

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA COTE D'IVOIRE,

Vu le décret n° 46-2375 du 25 octobre 1946, portant création d'Assemblées représentatives territoriales en Afrique Occidentale Française ;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952, relative à la formation des Assemblées de groupe et locales des territoires d'Outre-Mer ;

Vu le décret n° 57-458 du 4 avril 1957, portant réorganisation de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Vu le décret n° 57-459 du 4 avril 1957, fixant les conditions de formation et de fonctionnement des Conseils de Gouvernement dans les Territoires de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Vu le décret n° 57-460 du 4 avril 1957, fixant les attributions des Chefs de Territoire, des Conseils de Gouvernement et des Assemblées Territoriales dans les Territoires de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française ;

Sur la proposition de M. le Chef du Territoire, président du Conseil de Gouvernement de la Côte d'Ivoire,

A adopté la délibération dont la teneur suit :

Article unique. — En vue d'assurer la participation du Territoire au financement du troisième plan quadriennal, le Conseil de Gouvernement est autorisé à négocier, pour être soumis ultérieurement à la délibération de l'Assemblée Territoriale, tous emprunts nécessaires.

L'Assemblée a adopté.

Abidjan, le 10 avril 1958.

Un Secrétaire
de l'Assemblée Territoriale,

ANET BILE Clément,

Un Vice-Président
de l'Assemblée Territoriale,

Charles DUBOIS.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

BILAN

AVANT-PROPOS 1

Production :

Observations générales .....
Productions nouvelles 7
Productions industrielles 17
19

Commerce extérieur :

Observations générales .....
Balance commerciale 25
28

Infrastructure :

Moyens de communications :
Aérodromes .....
Ports 31
Trafic maritime 33
Routes 37
Voies fluviales et lagunaires 41
Chemin de fer 47
49

Postes et Télécommunications .....
Météorologie 51
55

Equipement social :

Enseignement .....
Santé 59
Edilité - Habitat 63
Hydraulique humaine 65
75

Démographie 78

Investissements :

Généralités 85
Résultats du Budget de l'Etat 86
Résultats du Budget général 87
Résultats du Budget territorial 88
Répartitions par catégorie de dépenses 89

Les revenus agricoles en 1956 93

DEUXIEME PARTIE

PROGRAMMES 1958-1962

AVANT-PROPOS .....
Exposé général 99
..... 101

Répartition des investissements 109

Production :

Production agricole .....
Production animale 113
Production forestière 117
Coopération 119
Formation professionnelle et assistance technique 121
Production industrielle 123
..... 127

Infrastructure :

Etudes générales .....
Equipement portuaire 135
Equipement routier 135
Voies navigables fluvio-lagunaires 136
Aérodromes 137
Récapitulation 138
..... 139

Equipement social :

Enseignement général .....
Enseignement technique 143
Santé publique 146
Urbanisme et Habitat 149
Travaux dans les centres ruraux 151
Centres et Services sociaux 152
..... 154

ANNEXES BILAN

Production de la Côte d'Ivoire de 1947 à 1956 157
Importations 160
Exportations 165
Indices du commerce extérieur 171
Cabotage 172
Aéroports - Aérodromes 173
Trafic des ports 176
Dépenses d'investissements réseau routier 180
Crédits d'entretien routes classées 181
Travaux exécutés sur pistes de collecte 182
Routes classées 185
Dépenses F.I.D.E.S. réseau Abidjan-Niger 189
Tableaux des réalisations 1947 à 1957 :
F.I.D.E.S. 191
Budget général 192
Budget local 192
F.E.R.D.E.S. 193
Répartition des superficies urbaines 194
Investissements publics à Abidjan 195
S.I.H.C.I. :
Emprunts 196
Réalisations effectuées 197
Investissements publics de 1947 à 1957 199

ANNEXES PROGRAMMES 1958-62

Programme d'aménagements rizicoles 1958-62 211
Relevé des investissements sur autres ressources publiques 213
a) Pistes de collecte 213
b) Programme Fonds routier 1957-61 215
c) Programme dispensaires, maternités et logements 1958-62 216
d) Avant-projet de répartition des écoles primaires à construire 219
Charges supplémentaires de fonctionnement pour le Budget territorial 227

BILAN

1947 - 1956

AVANT-PROPOS

Les premiers investissements en application de la loi du 30 avril 1946 ont été effectués en Côte d'Ivoire en octobre 1947.

Dix ans ont passé depuis et la Côte d'Ivoire a connu un essor prodigieux que traduisent quelques chiffres plus éloquents que tous les commentaires.

— Les investissements se sont totalisés, au minimum, à : 80 milliards C.F.A. dont : fonds du F.I.D.E.S. 17,7 milliards, fonds locaux : 19 milliards, au total : 36,7 milliards de capitaux publics, plus 43,3 milliards de capitaux privés.

Malgré l'abandon au profit du budget général de l'A.O.F. de près de 39 milliards de ressources, le budget du Territoire n'a pas connu en dix ans de déficit réel.

— Les exportations de cacao ont passé de : 22.000 t. en 1947 à 75.800 t. en 1956; celles de café de 42.700 t. à 118.700 t.; celles de bananes de 6.100 t. à 28.900 t.

Ces trois produits représentent aujourd'hui, à eux seuls, 91 % des exportations de 1956 qui s'élèvent à

— 26.287 millions de francs C.F.A. environ, contre

— 1.933 millions en 1947.

— Le volume des importations qui était en 1947 de 1.773 millions a atteint 18.417 millions en 1956, laissant pour la balance commerciale un excédent net de 6.312 millions dont 4 milliards pour la seule zone dollar. Pendant dix ans cet excédent n'a cessé de croître et la balance a été constamment créditrice.

— Pour la même année 1956, la Côte d'Ivoire représente, à elle seule, 30 % des importations de l'A.O.F., 45 % des exportations et 89 % des échanges avec la zone dollar.

— La circulation des personnes et des marchandises fait ressortir un accroissement de :

400 % pour le trafic portuaire (212.000 t. en 1947) 1.060.000 t. en 1956.

900 % pour les transports routiers, le nombre des véhicules ayant passé de 1.096 à 13.056.

Plus de 2.000 % pour les transports aériens (2.500 passagers en 1949; 52.310 en 1956).

Le progrès social n'est pas moins caractéristique :

— 5.758 lits organisés contre 811 et malgré une amélioration évidente de l'état sanitaire;

— 1.912.062 journées de traitement contre 460.000.

— 3.517.768 consultants contre 1.521.860.

— 2.913 classes d'enseignement primaire comptant 145.650 élèves fin 1957, contre 557 classes et 28.393 élèves il a dix ans, *l'augmentation à la rentrée d'octobre* comptant à elle seule pour 904 classes (pour la plupart construites par les populations elles-mêmes) et 54.650 élèves.

L'enseignement secondaire et l'enseignement technique comptent aujourd'hui 3.623 élèves et 22 établissements qui n'existaient pas antérieurement.

— Dans la seule ville d'Abidjan, les investissements publics au titre de l'édilité et du logement se sont élevés à 6.300 millions en dix ans. Des investissements privés. concernant 1.837 autorisations de construire, s'y sont ajoutés.

— Enfin, couronnant le tout, la population du Territoire qui était de 2.070.000 en 1947, s'établit actuellement, à la suite des sondages et recensements effectués, à 3.200.000 habitants avec un taux moyen d'accroissement de 2,3 % par an, qui correspond à un doublement en trente ans.

Certes, il serait contraire à la vérité de mettre tous ces résultats au crédit du F.I.D.E.S. Ils sont, en bonne partie, le fait d'efforts locaux, publics et privés, en majorité africains d'ailleurs, favorisés par l'expansion économique qui, avec le progrès technique et le développement des libertés politiques, caractérise l'évolution du monde moderne. Mais on peut affirmer que l'intervention du F.I.D.E.S. sous les différentes formes qu'elle a revêtues, les espoirs qu'a fait naître la loi du 30 avril 1946 et les satisfactions qu'elle a apportées, ont été plus qu'un adjuvant, le moteur principal de cette transformation. L'influence s'est fait sentir dans tous les domaines, surtout aux centres vitaux des activités économiques et sociales où elle a été décisive.

NOTA BENE

Les pages qui vont suivre donnent une analyse détaillée du bilan des dix dernières années dans les domaines :

— *de la production et du commerce ;*

— *de l'infrastructure ;*

— *et du développement social.*

PRODUCTION

PRODUCTION

PRODUCTION AGRICOLE

OBSERVATIONS GENERALES

Des tableaux qui suivent, il ressort que les quatre principaux produits agricoles d'exportation accusent :

— d'une part, une augmentation considérable de la production;

— d'autre part, une baisse sensible des cours pour le café et le cacao et, à un moindre degré, les bois, ceux de la banane ayant été plus stables.

Par contre, la production des produits vivriers n'a progressé que dans des proportions bien plus réduites, insignifiantes même pour le riz que l'on est toujours obligé d'importer.

CAFE

I. — EXPORTATIONS
(*en milliers de tonnes*)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
42,7	55,4	61,0	54,2	59,5	64,1	50,4	88,5	84,8	118,7

II. — VARIATION DES COURS CAF
(*monnaie* 1956) - *Robusta courant KG/CFA*

1950 : 206 1954 : 218 1956 : 146

III. — REVENUS PROCURES AU TERRITOIRE
(*en millions C.F.A.*) - *% des exportations total*

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1.079,8	2.501,8	4.068,4	6.675,1	9.129,2	10.619,9	8.947,5	16.491,3	11.957,3	15.125,1
56 %	48 %	39,5 %	48,5 %	52,5 %	56,2 %	47 %	61 %	47 %	57,5 %

CACAO

I. — EXPORTATIONS
(en milliers de tonnes)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
28	41,2	56	61,7	55,5	50,1	71,7	52,7	75,2	75,8

II. — VARIATIONS DES COURS CAF
fair fermented Côte d'Ivoire (en monnaie 1956) KG. C.F.A.

1950 : 162 1954 : 226 1956 : 104

III. — REVENUS PROCURES AU TERRITOIRE
(millions C.F.A.) - % des exportations total

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
366,8 19 %	1.530,6 39,5 %	4.129,0 40,5 %	4.704,8 34 %	6.148,7 35 %	6.172,4 32,5 %	7.881,0 41 %	8.832,7 32 %	11.057,9 43 %	8.405,1 32 %

BANANES

I. — EXPORTATIONS
(en milliers de tonnes)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6.5	13.4	18,3	23	16,1	18	21,3	20,9	27	24.7

II. — VARIATIONS DES COURS CAF
(en monnaie 1956) KG. C.F.A.

1950 : 50 1954 : 43 1956 : 52

III. — REVENUS PROCURES AU TERRITOIRE
(en millions de francs C.F.A.) - % des exportations totales

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
88,2,	192,1	263.1	349,8	264,2	320,4	366,7	317,1	379,0	337,5
5 %	3,5 %	2.5 %	2,5 %	1,5 %	1,7 %	1,9 %	1,2 %	1,5 %	1,3 %

BOIS

I. — EXPORTATIONS
(en milliers de tonnes)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
48,7	79	77,9	106,1	131,1	75,3	127,6	131,5	169,4	214,6

II. — VARIATIONS DES COURS F.O.B.
(en monnaie 1956) KG. C.F.A.

Acajou Bassam — 1950 : 6.729 — 1951 : 10.848 — 1954 : 6.546 — 1956 : 5.909

III. — REVENUS PROCURES AU TERRITOIRE
(en millions de francs C.F.A.) - % des exportations total

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
94,0 4,5 %	287,6 5,5 %	354,6 3,5 %	589,7 4,5 %	1.065,3 6 %	618,3 3,5 %	921,6 5 %	1.002,6 3,5 %	1.273,5 5 %	1.266,7 5 %

PRODUITS VIVRIERS

RIZ

I. — PRODUCTION COTE D'IVOIRE
(en milliers de tonnes)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
74	67	59	118	105	146	93	98	114	94

II. — COURS LOCAL 1956
par kilog : 45 francs C.F.A.

III. — VALEUR DE LA PRODUCTION
(millions de francs C.F.A. 1956)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
3.330	3.015	2.655	3.735	3.780	5.085	3.600	4.410	5.130	4.140

MANIOC

I. — PRODUCTION COTE D'IVOIRE
(*en milliers de tonnes*)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
553,7	598	586,2	696,1	714,8	528,2	510,6	381,5	369,8	400,7

II. — COURS LOCAL 1956
par kilog : 7 francs C.F.A.

III. — VALEUR DE LA PRODUCTION
(*millions de francs C.F.A.* 1956)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3.876	4.186	4.103	4.887	5.004	3.704	3.574	2.671	2.589	2.805

BANANE PLANTAIN

I. — PRODUCTION COTE D'IVOIRE
(*en milliers de tonnes*)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
332	330	441	489	449	477	379	378	512	459

II. — COURS LOCAL 1956
par kilog : 6 francs C.F.A.

III. — VALEUR DE LA PRODUCTION
(*millions de francs C.F.A.* 1956)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
—	1.980	2.646	2.934	2.694	2.862	2.274	2.478	3.072	2.508

IGNAME

I. — PRODUCTION COTE D'IVOIRE

(en milliers de tonnes)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
820.1	831.2	998.1	779.9	1.195.4	1.144.3	817.2	1.477	1.509.3	1.429.5

II. — COURS LOCAL 1956

par kilog : 14 francs C.F.A.

III. — VALEUR DE LA PRODUCTION

(millions de francs C.F.A. 1956)

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
11.481	11.637	13.861	10.919	16.736	16.020	11.441	20.678	21.130	20.013

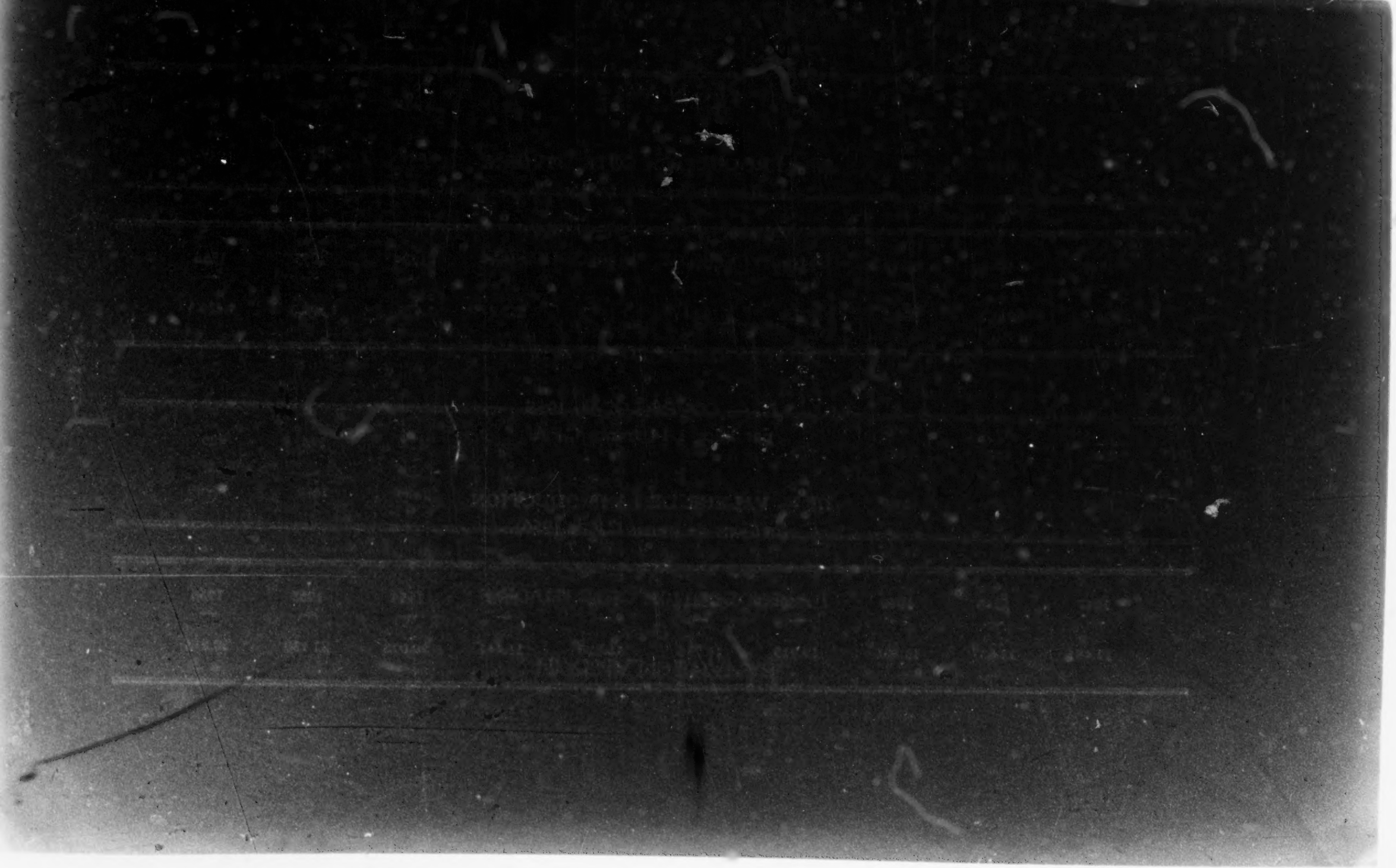

PRODUCTIONS NOUVELLES

Au titre du bilan des dix dernières années en matière de production agricole, il y a lieu de mentionner tout particulièrement les résultats obtenus en ce qui concerne la culture :

— du palmier à huile et du cocotier,

— de l'hévéa.

OLEAGINEUX

Sur ses champs d'essai de La Mé, l'I.R.H.O. a sélectionné des plants de palmier nain et précoce qui, en savane, dans les conditions climatiques propres à la Côte d'Ivoire, entrent en production récoltable à partir de la 4e année de plantation (1 t. 5 d'huile par an) et assurent un rendement de 3 tonnes d'huile à l'hectare à partir de la 7e année. Pour les plantations faites en zone forestière, le rendement peut atteindre 4 tonnes d'huile à l'hectare.

Une plantation de 1.200 hectares, construite sur les fonds du F.I.D.E.S. et qui sera achevée en juillet 1958, a été partiellement exécutée avec ces plants sélectionnés. Une autre de 1.500 hectares est entreprise par la Société des Huileries et Savonneries Blohorn Frères et sera entièrement complantée de palmiers nains et précoces.

En ce qui concerne la station du cocotier de Port-Bouet, l'I.R.H.O. — qui a également fait des sélections de plants — a prouvé, *par des démonstrations sur les plantations africaines*, que l'utilisation progressive et régulière d'engrais potassiques permet de porter :

— le rendement hectare/an de 400 à 1.850 kilos de coprah,

— le bénéfice hectare/an de — 6.600 à + 34.000 francs C.F.A.

Un certain nombre de plantations africaines s'étendant déjà sur 2.000 hectares appliquant ces méthodes sont actuellement en cours d'exécution sur les rivages et le long du canal d'Assinie.

Ces résultats prennent toute leur valeur quand on considère que la production d'oléagineux de la Côte d'Ivoire est inférieure aux besoins alimentaires et industriels propres au Territoire : en 1956, 1.139 tonnes d'excédent des importations sur les exportations.

HEVEA

Deux sociétés sont installées en Côte d'Ivoire pour pratiquer l'hévéaculture:

— la Compagnie Française de Culture et de Participation (C.F.C.P.) qui possède deux concessions de 739 hectares et 1.700 hectares et qui a déjà planté 402 hectares,

— la Société Indochinoise des Plantations d'hévéa (S.I.P.H.) qui dispose de 20.000 hectares de plantations et qui a déjà effectué les réalisations suivantes :

1956	400 ha
1957	1.200 ha
	1.600 ha

En 1958, elle mettra en valeur 1.500 ha et. après une pause d'un an (1959) pour tirer des expérimentations de 1956 à 1958 les conclusions nécessaires. elle continuera à la cadence de 1.500 hectares par an.

* * *

En juillet 1956 a été créé l'Institut de Recherche sur le caoutchouc en Afrique qui a procédé à l'implantation à Bimbresso, d'une station expérimentale de 250 hectares pour étudier, croiser et améliorer le matériel végétal de sélectionné en Extrême-Orient et en Afrique (Libéria, Cameroun et Congo belge).

Sur le plan technique et chimique, ses premiers travaux ont confirmé d'une part, les possibilités déjà décelées en Côte d'Ivoire par diverses plantations européennes, concernant la croissance des hévéas dans la zone côtière du Territoire, d'autre part, les possibilités d'utilisation des argiles et protides locaux pouvant entrer en association avec le caoutchouc en vue de son renforcement.

Un point est à souligner particulièrement : en Côte d'Ivoire *l'hévéa entre en production à partir de la 5e année et peut donner à 10 ans 1.800 à 2.000 kg de latex à l'hectare.*

PRODUCTION INDUSTRIELLE

La production industrielle est de peu d'importance en Côte d'Ivoire, ne concernant que des industries secondaires de transformation et d'alimentation qui, pour la plupart. utilisent des produits importés.

Seuls peuvent être mentionnés. au titre d'indication des besoins et possibilités, les accroissements suivants :

— Energie électrique de 1.002.000 Kwh à 21.565.000 en 10 ans ;

— Oxygène. de 27.000 m3 à 132.000 m3 en 8 ans ;

— Acétylène. de 5.000 à 38.000 m3 en 9 ans ;

— Bonnetterie de coton. de 72.000 articles à 1.152.000 en 3 ans ;

— Scierie, de 27.000 m3 à 74.000 m3 en 10 ans ;

— Brasserie, de 11.000 hl. à 145.000 en 5 ans ;

— Huilerie et savonnerie, de 2.700 tonnes à 11.462 en 10 ans ;

— Jus et conserves d'ananas, de 1.852 tonnes à 38.118 en 9 ans.

Deux difficultés ont retardé le développement de l'industrialisation dans le territoire :

— Le défaut d'un inventaire complet des sources d'énergie hydroélectrique exploitables ;

— Le défaut d'un inventaire complet des ressources minières.

Dans le domaine de l'énergie électrique, la production actuelle (21,5 millions de Kwh) est à base thermique. La construction du barrage de la Bia (qui sera équipé en première étape à 17.800 Kw et pourra ultérieurement l'être à 27.000 Kw de plus, ne pourra satisfaire que des besoins industriels restreints, si l'on tient compte surtout que la consommation, principalement domestique, a augmenté de 50 % de 1954 à 1955 et de 35 % de 1955 à 1956.

L'exploitation minière porte exclusivement sur le diamant, (l'or ne compte que pour 4 kilos en 1956) mais des permis de recherches pour manganèse ont été récemment accordés à la Société Mokta El Hadid et des forages pour la recherche du pétrole dans la zone sédimentaire sont actuellement entrepris. Une plus grande activité de recherche systématique et d'exploitation est toutefois subordonnée à l'achèvemept de la prospection.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE COTE D'IVOIRE

Industries	*Unités*		
Industries chimiques			
Oxygène	m3	1949 -	27.000
		1954 -	97.000
		1956 -	132.000
Acétylène	m3	1948 -	5.000
		1954 -	31.000
		1956 -	38.000
Matériaux de construction			
Agglomérés carrelages	Tonnes de matières premières transformées	1954 -	14.300
		1956 -	18.500
Industrie des métaux			
Construction navale	Tonnes	du 1-1-56 au 30-6-57	450
Industries textiles			
Egrenage de coton	Tonnes	1954 -	3.500
Filature et tissage de coton (1)	Tonnes	1952 -	320
		1953 -	420
		1954 -	700
Bonneterie de coton	Articles	1954 -	72.000
		1956 -	1.152.000
Ficelles et cordages de Sisal (2)	Tonnes	1952 -	200
		1953 -	200
		1956 -	400

(1) Capacité théorique : 1.000 Tonnes
(2) Capacité théorique : 700 Tonnes

INSTALLATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

	1947	*1957*
Abidjan :		
Puissance installée	750 kW	10.000 kW
Pointe extrême	350 kW	5.300 kW
Production annuelle brute	1.630.000 kW	21.600.000 kW
Réseaux Haute-Tension	3 km	96 km
Lignes Basse-Tension	13 km	111 km
Postes de transformation	2	47

L'aménagement de la Bia doit permettre de produire, à la fin de l'année 1959, 70.000.000 de KWH par an, pour une puissance installée de 17.800 KW.

Bouaké.

Avant 1954, moyens de fortune : (groupe Diesel, RAN, P.T.T., Gabrielli, etc...).

En 1957, la centrale de Bouaké est équipée de deux groupes de 500 KW ; un troisième groupe de 1.180 KW a été commandé. L'E.E.C.I. sera chargé de l'exploitation, de la production et de la distribution.

Grand-Bassam.

Centrale et réseaux construits récemment et financés par la commune de Grand-Bassam. — Convention de gérance avec l'E.E.C.I.

Agboville — Daloa — Gagnoa — Dimbokro.

Des installations sont en cours dans ces centres. Les centrales et réseaux financés par l'E.E.C.I. sur emprunt C.C.F.O.M. avec garantie du Territoire, seront mis en marche en 1957.

Man.

Le réseau sera construit sur les crédits du FIDES, tranche 1957-58 ; les moyens de production seront financés par l'E.E.C.I. sur emprunt.

Réseaux divers.

Quelques travaux d'électrification ont été exécutés sur le FERDES, notamment à Bongouanou (environ 3 millions), Bocanda (environ 3 millions), Zuénoula (8 millions) et Adzopé (6,5 millions).

COMMERCE EXTÉRIEUR

OBSERVATIONS GENERALES

Au cours des dix dernières années, le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire n'a cessé d'accuser *une balance créditrice sans cesse en augmentation :*

— 160 millions en 1947,

— 7.972 millions en 1954 et

— 7.870 millions en 1956.

Le fait mérite d'être souligné car, en pays sous-développé, il traduit une situation qui doit être analysée dans tous ses éléments et, particulièrement, dans ses incidences sur la balance des paiements.

Il convient encore plus de noter que, malgré l'importance des échanges avec la zone franc (de 52 à 73 % pour les exportations et de 66 à 83 % pour les importations) la balance est constamment positive pour toutes les zones étrangères — sauf la zone sterling où elle est constamment négative —. Pour la zone dollar, l'excédent représente en 1956, 77 % des exportations.

* * *

Une première constatation s'impose : la balance bénéficiaire est surévaluée, pour diverses raisons :

— parce qu'elle est établie à partir d'une différence entre prix FOB et prix CAF; les importations comprennent les droits d'entrée et les exportations n'incluent pas les droits de sortie ;

— parce que les échanges interterritoriaux échappent presque complètement à toute estimation précise. Si l'on peut admettre que ceux avec le Soudan, colas, poisson séché et bétail, s'équilibrent ainsi qu'également ceux avec le Ghana, et si l'on peut chiffrer les échanges avec Dakar par cabotage, l'on doit reconnaître que le commerce avec la Haute-Volta est d'autant plus impossible à évaluer que, jusqu'en 1950, Côte d'Ivoire et Haute-Volta ne faisant qu'un seul territoire douanier, des habitudes commerciales ont été prises qui, pratiquement, empêchent de déterminer exactement la part de chaque territoire. L'exemple le plus typique est celui des produits pétroliers, importés en totalité au titre de la Côte d'Ivoire et réexpédiés ensuite pour partie en Haute-

Volta. Mais, sans crainte de se tromper, on peut affirmer que la Haute-Volta reçoit certainement de Côte d'Ivoire plus de produits importés qu'elle ne lui fournit de produits exportables ou de produits pour la consommation intérieure (bétail). Le risque d'erreur au profit de la Côte d'Ivoire est faible et ne dépasse probablement pas 3 % en moyenne, ce qui ne change pas l'ordre de grandeur des soldes bénéficiaires enregistrés. Le seul élément dont, en définitive, on doit tenir compte, est donc celui concernant les échanges avec Dakar qui portent, à l'importation, sur les huiles d'arachide, les sucreries, la farine de froment, le sel, les produits pharmaceutiques, les tabacs, les tissus et les chaussures ; à l'exportation, sur les bois. le café, le coton et le tabac bruts.

Pour 1956, les rectifications faites donnent les résultats suivants :

(en millions de francs C.F.A.)

	Commerce spécial	*Cabotage*	*Total*
	—	—	—
Exportation	26.287	572	26.859
Importation	18.417	2.130	20.547
Balance commerciale	+ 7.870	— 1.558	+ 6.312

* * *

Avant la guerre, les exportations couvraient les importations pour environ 120 %. Cette proportion a été largement dépassée depuis malgré la hausse continue des prix des produits importés et la baisse sensible des cours du café et du cacao (v. infra) :

— 1947 109 %;
— 1949 134 %;
— 1951 114 %;
— 1953 152 %;
— 1954 141 %;
— 1955 134 %;
— 1956 142 %.

* * *

La Côte d'Ivoire occupe dans le commerce extérieur de l'A.O.F. une place privilégiée :

Importations	
15 %	de la valeur totale en 1947
25 %	1950
25 %	1953
30 %	1956

Exportations

26 % de la valeur totale en 1947
44 % 1950
43 % 1953
45 % 1956

Exportations hors de la zone franc

70 % pour l'ensemble des zones étrangères et 89 % pour la seule zone dollar, pour l'année 1956.

BALANCE COMMERCIALE

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE 1947 A 1956

COMMERCE EXTERIEUR PAR ZONES MONETAIRES ET BALANCE COMMERCIALE

(en millions de francs C.F.A.)

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Exportations										
Zone franc	1.604,3	4.021,0	8.152,3	10.120,9	13.505,6	14.095,8	13.305,1	18.489,2	14.987,9	17.222,5
Zone dollar	68,0	436,9	747,5	591,4	542,1	817,8	987,7	4.423,2	4.731,4	5.077,3
Zone sterling	165,6	357,0	598,1	1.039,4	201,0	142,6	334,1	267,0	119,3	135,7
Autres devises	95,6	382,0	770,1	2.015,1	3.231,9	3.776,9	4.458,5	4.131,4	5.746,7	3.851,8
Total	1.933,5	5.196,9	10.268,0	13.766,8	17.480,6	18.833,1	19.085,4	27.310,8	25.585,3	26.287,3
Importations										
Zone franc	1.221,2	2,632,1	5.638,8	7.913,3	12.662,7	11.861,0	9.767,0	14.796,5	14.266,9	13.687,6
Zone dollar	178,4	373,3	635,9	940,7	957,6	1.037,1	676,0	1.129,0	1.345,3	1.149,0
Zone sterling	201,7	545,6	927,4	1.217,6	635,3	1.011,1	914,0	1.255,8	1.075,4	963,1
Autres devises	171,8	330,3	491,0	603,0	1.116,0	1.663,6	1.095,8	2.157,1	2.317,7	2.617,3
Total	1.773,1	3.881,3	7.693,1	10.674,6	15.371,6	15.572,8	12.452,8	19.338,4	19.005,3	18.417,0
Balance commerciale										
Zone franc	+ 383,1	+ 1.388,9	+ 2.513,5	+ 2.207,6	+ 842,9	+ 2.234,8	+ 3.538,1	+ 3.692,7	+ 721,0	+ 3.534,9
Zone dollar	— 110,4	+ 63,6	+ 111,6	— 349,3	— 415,5	— 219,3	+ 311,7	+ 3.294,2	+ 3.386,1	+ 3.928,3
Zone sterling	— 36,1	— 188,6	— 329,3	— 178,2	— 434,3	— 868,5	— 579,9	— 988,8	— 956,1	— 827,4
Autres devises	— 76,2	+ 51,7	+ 279,1	+ 1.412,1	+ 2.115,9	+ 2.113,3	+ 3.362,7	+ 1.974,3	+ 3.429,0	+ 1.234,5
Total	+ 160,4	+ 1.315,6	+ 2.574,9	+ 3.092,2	+ 2.109,0	+ 3.260,3	+ 6.632,6	+ 7.972,4	+ 6.580,0	+ 7.870,3

INFRASTRUCTURE

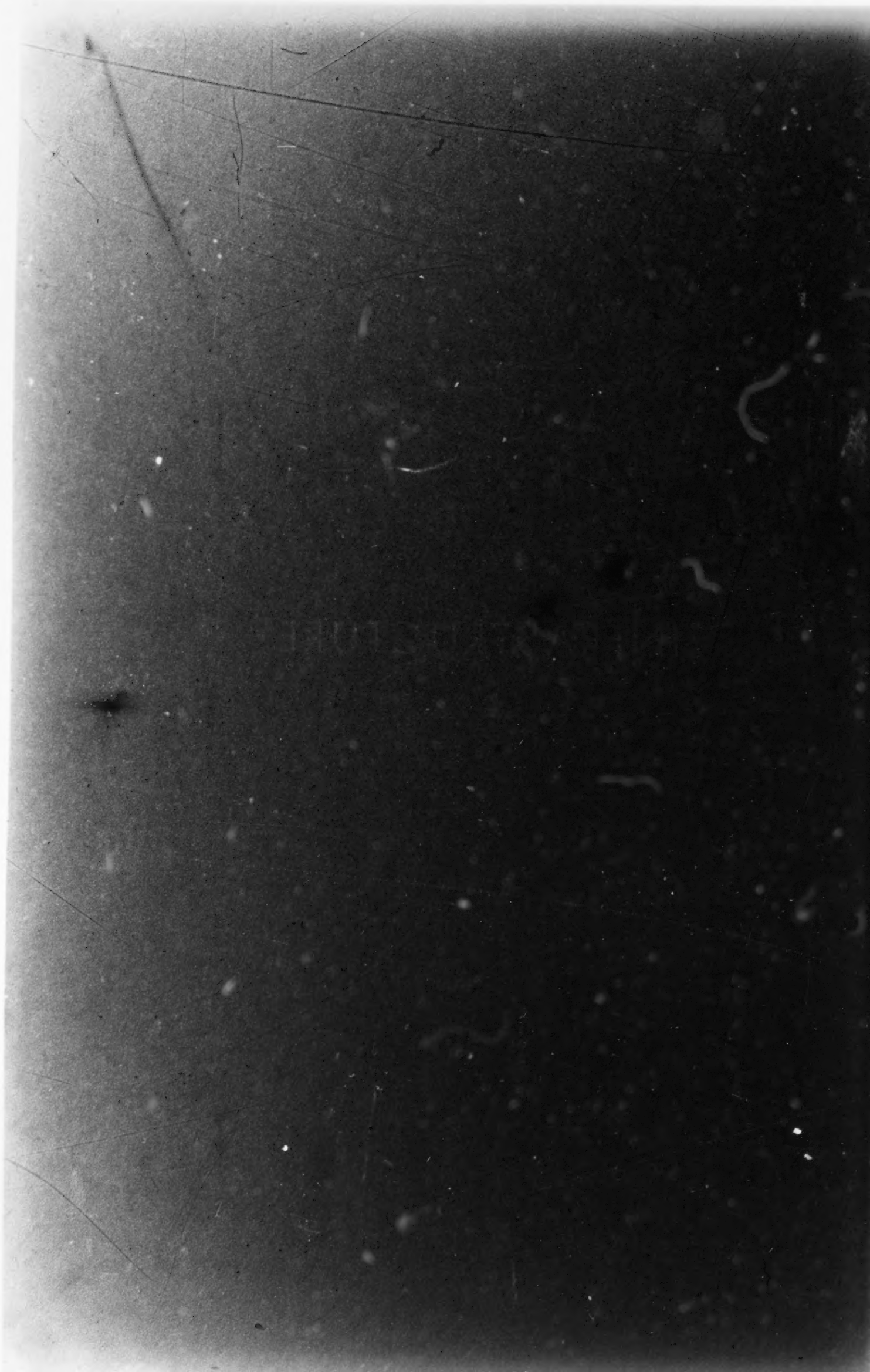

MOYENS DE COMMUNICATIONS

AERODROMES

En 1947, un seul aérodrome existait en Côte d'Ivoire, celui d'Abidjan-Port-Bouet, rudimentairement installé avec une piste en latérite de 1.100 m.

Les communications aériennes se sont développées à une cadence très rapide, puisqu'en 1956, la Côte d'Ivoire possède une infrastructure aérienne comportant :

1 aérodrome de classe A
1 » » » B
6 » » » C
8 » » » D (3 autres en cours d'aménagement)
2 terrains de secours
5 » privés.

Le trafic commercial a considérablement augmenté, passant pour l'aéroport d'Abidjan de 656 passagers en 1949 (3 mois) à 52.310 en 1956.

A partir de 1957, il sera beaucoup plus important encore, par suite du développement de la Compagnie Air-Ivoire qui dessert les aérodromes de l'intérieur du Territoire et de la création. en février 1957, par la Compagnie U.A.T.. des lignes bi-hebdomadaires Abidjan-Bouaké et Abidjan-Daloa-Man.

Parallèlement, l'infrastructure des terrains non utilisés commercialement est de plus en plus complète.

De 1947 à 1956, les dépenses faites pour les aérodromes par les différents budgets sont les suivantes :

Budget de l'Etat	487	millions
FIDES	183	»
Budget général	95	»
Budget local	81	»

PORTS

En 1947, le trafic maritime de la Côte d'Ivoire s'opérait par les wharfs de Port-Bouet et de Grand-Bassam et les rades foraines de Sassandra et de Tabou.

1° PORT-BOUET

Situé à 15 km. d'Abidjan au sud-est — mis en service en 1931 — ossature métallique sur pieux enfoncés — platelage en bois — voies ferrées de 1 m. — longueur 700 mètres comprenant une plate-forme de travail d'environ 250 m. sur 40 mètres — une grue de 20 tonnes. deux grues de 10 tonnes et huit grues de 5 tonnes — matériel flottant d'exploitation constitué par six chaloupes à vapeur et 20 boats de 30 tonnes et 20 tonnes de port en lourd — Matériel terrestre comprenant des tracteurs à essence de manutention sur rails (voie de 1 m.) et des wagons plate-forme ou fourgons — portique à bois de 10 T. électrique pour déchargement et chargement sur wagons des grumes.

Ateliers de réparations du matériel installés à proximité du wharf ainsi que bureaux et centrale électrique.

Les magasins maritimes 17.500 m2 étaient à Abidjan — la liaison Port-Bouet-Abidjan ayant lieu par voie ferrée, les marchandises étant transportées sous wagon plombé.

2° GRAND-BASSAM

Situé à 40 km. d'Abidjan à l'est — mis en service en 1901 — détruit en 1923 et remis en service la même année — ossature métallique sur pieux vissés — platelage en bois — voies ferrées de 0 m. 60 d'écartement — longueur 450 mètres comprenant une plate-forme de travail d'environ 175 mètres sur 25 mètres — une grue de 20 tonnes, une grue de 10 tonnes et six grues de 5 tonnes — matériel flottant constitué comme celui de Port-Bouet, mais en nombre plus restreint — matériel terrestre comprenant des locotracteurs et wagonnets pour voie de 0 m. 60 ; le wharf de Grand-Bassam effectuait surtout l'exportation du bois et était gréé de chariots porte-billes pour ce travail. Une grue à vapeur de 20 tonnes sur la lagune permettait le chargement des billes sur les chariots.

Des ateliers de réparations et magasins maritimes (4.000 m2) permettaient l'entretien et la réparation du matériel et le magasinage des produits.

3° RADES FORAINES DE SASSANDRA ET DE TABOU

Le trafic s'effectuait par boats de plage de 3 à 5 tonnes de port en lourd. A Sassandra les boats s'échouaient sur la plage après avoir franchi la barre ; par contre, à Tabou, les boats entraient dans le fleuve Tabou, après avoir franchi la barre et le déchargement des passagers, Kroumen et marchandises, s'effectuait en eau calme à un quai qui avait été aménagé sur la rive gauche du fleuve.

* * *

LE PORT D'ABIDJAN

La création d'un outil portuaire moderne était une condition absolument indispensable au développement économique du Territoire.

Il suffit pour s'en rendre compte de constater la croissance du commerce maritime extérieur qui, de toute évidence, n'aurait pu être aussi considérable si l'on s'en était tenu aux wharfs de Port-Bouet et de Grand-Bassam.

1947	212.164	1952	673.482
1948	330.483	1953	704.141
1949	418.289	1954	858.725
1950	516.907	1955	947.015
1951	733.134	1956	1.060.000

En 1947, les seuls travaux réalisés consistaient en des dragages pour l'établissement du canal de Vridi constituant l'accès de la lagune à la mer. A cette époque, les dragages commencés en 1939 étaient réalisés pour environ 50 %.

A partir de 1947, les travaux qui s'étaient effectués très lentement pendant la période de guerre reprirent à un rythme normal.

En juillet 1950, le canal était mis en service et les travaux d'infrastructure du port proprement dit progressaient très rapidement.

A l'heure actuelle, le port d'Abidjan comprend :

— Le canal de Vridi, accès de la mer à la lagune d'une longueur de 2.700 mètres et d'une largeur de 370 mètres ;

— L'appontement pétrolier situé dans le canal ;

— Un vaste plan d'eau avec fonds naturels à — 12 mètres, constitué par la lagune et permettant le stationnement des navires sur rade ;

— Sept postes à quai à —10 mètres d'une longueur de 1.050 mètres, situés dans l'île de Petit-Bassam avec terre-pleins équipés ;

— Un quai de chalandage de 300 mètres à —2 m. 50 destiné au trafic de lagune dont une partie est utilisée actuellement comme port de pêche ;

— Un appontement bananier de 125 m. à —7 m. au droit des anciens quais de batelage ;

— Un parc à bois pour mise à l'eau des bois flottables ;

— P.m. les anciens quais de batelage 520 m. à —2 m. 50.

L'infrastructure en matière de postes à quai, prévue pour 650.000 tonnes par an, s'avère déjà nettement insuffisante, le trafic en 1956 ayant atteint 1.060.000 tonnes dont 566.000 tonnes à l'importation et 494.000 à l'exportation. Il y a donc, en construction, deux nouveaux postes à quai (postes 8 et 9) sur la tranche 1957-58 et il est prévu un dixième sur le programme 1958-62.

La majeure partie des investissements déjà effectués a été financée par le FIDES.

Toutefois, le budget annexe du port d'Abidjan a apporté depuis 1952 sa contribution à l'effort d'équipement, notamment pour la réalisation des magasins cales des nouveaux postes à quai.

* * *

Si l'on tient compte de la valeur d'exécution actuelle du canal de Vridi (dont une partie a d'ailleurs été exécutée sur l'ancien Fonds d'Emprunt depuis 1939) la valeur des travaux portuaires déjà effectués en Côte d'Ivoire s'élève actuellement à 7.200 millions correspondant à une annuité de renouvellement de 187 millions. La décomposition est la suivante :

Installations ou matériel	*Durée amortissement en années*	*Valeur actuelle globale en millions CFA*	*Annuité en millions CFA*
Canal de Vridi	100	4.000	40
Port d'Abidjan			
Murs de quai et ouvrage accostage Port d'Abidjan	50	1.320	26,4
Bâtiments	de 10 à 30	762	38,4
Revêtements	10	298	29,8
Assainissement	40	90	2,2
Réseau eau	20	12	0,6
Electricité, téléphone	10	38	3,8
Voies ferrées	20	76	3,8
Matériel et outillage	de 5 à 20	604	50
Totaux.....		7.200	187

La rentabilité du port d'Abidjan est facile à démontrer. Il suffit pour cela de comparer les frais de manutention des marchandises passant par les wharfs au total des frais de manutention (acconage plus taxes de port) des marchandises passant par le port d'Abidjan.

En 1956, le port a manipulé 1.060.000 tonnes de marchandises. Les frais de passage par le port ont été les suivants :

Taxes de port sur les marchandises	196.628.115 Fr.
Frais d'acconage	503.075.423 Fr.
Total.....	699.703.538 Fr.

Au cours de 1950 — dernière année de fonctionnement des wharfs — le tonnage total manipulé s'est élevé à 516.907 tonnes.

Les frais de passage par les wharfs ont été :

Wharf de Port-Bouet	407.063.600 Fr.
Wharf de Grand-Bassam	45.157.698 Fr.
Total.....	452.221.298 Fr.

En 1950, le salaire horaire du manœuvre était de 11,25 fr., en 1956 il était passé à 28,20 fr. ; en augmentation de 151 % par rapport à 1950. Il est donc certain que si les wharfs avaient continué à fonctionner, les frais de passage des marchandises auraient au moins été le double en 1956 de ce qu'ils étaient en 1950 pour un tonnage égal.

Le coût de la manutention par les wharfs en 1956, de 1.060.000 tonnes de marchandises, aurait donc été au minimum de 1.800.000.000 de francs.

(Il s'agit là d'une hypothèse théorique de calcul : en fait, il y aurait eu *impossibilité matérielle absolue de manipuler un tonnage annuel de* 1.060.000 *t. sur les wharfs*).

Le coût du passage par le port de ce tonnage s'est élevé seulement à 700.000.000 de francs, correspondant ainsi pour 1956, à une économie de 1.100.000.000 de francs pour le Territoire de la Côte d'Ivoire, ce qui amène à constater que, sur la base du trafic actuel, les installations du port d'Abidjan seront amorties en 7 ans seulement par les économies qui en résultent, mais le calcul ne tient pas compte des économies provenant de la réduction du coût des assurances, d'une meilleure rotation des capitaux, et de celles faites sur les frêts.

Il ne tient pas compte surtout que le développement économique du Territoire, dont la création du port était la condition indispensable, s'est traduit par une amélioration considérable des moyens d'existence de la population, qui apparaît en examinant l'augmentation du tonnage des importations des biens de consommation.

*
* *

Il est capital de noter que le trafic global du port d'Abidjan a dépassé le million de tonnes en 1956, ne comprenant aucun tonnage correspondant au trafic d'escale. Il continue à croître :

947.015 tonnes en 1955
1.060.000 tonnes en 1956
506.317 tonnes pour les 5 premiers mois de 1957 contre
481.502 tonnes pour les 5 premiers mois de 1956.

Or, l'équipement actuellement réalisé en matière de postes à quai avait été arrêté sur la base d'un tonnage global de 650.000 tonnes, hydrocarbure non compris. Le tonnage manipulé a atteint, en 1956, 939.164 tonnes — hydrocarbure non compris.

Il en résulte qu'une part non négligeable du trafic doit actuellement être manipulée sur rade par chalandage, malgré les efforts constants pour améliorer le rendement des postes à quai par une mécanisation très poussée des manutentions.

C'est pourquoi le Territoire a demandé sur la tranche 57-58 l'inscription d'une première tranche de crédits pour entreprendre la construction de deux nouveaux postes à quai, les postes n°s 8 et 9, et pourquoi le programme 1958-62 comprendra les crédits nécessaires à l'achèvement de ces postes, à la construction de postes nouveaux et d'un port de pêche.

TRAFIC MARITIME DE 1947 A 1956

Des tableaux annexes, on peut tirer les conclusions suivantes :

Port d'Abidjan.

Après avoir absorbé le trafic du wharf de Bassam, le port d'Abidjan a enregistré immédiatement un accroissement de tonnage de 100.000 tonnes qui n'a pas varié pendant les trois premières années, mais qui, ensuite, n'a cessé de croître :

— 150.000 tonnes de 1953 à 1954 ;
— 80.000 tonnes de plus de 1954 à 1955 ;
— 140.000 tonnes de plus de 1955 à 1956.

Cet accroissement témoigne d'une progression continue dans le développement économique de l'hinterland du port.

Wharfs de Sassandra et Tabou.

L'ouverture du port d'Abidjan n'a pas modifié le trafic de ces wharfs qui continue à osciller autour de 25.000 tonnes pour le premier et 1.800 tonnes pour le second. Cette stabilité correspondant, sans aucun doute, à une insuffisance du développement économique des régions desservies auquel il est urgent de porter remède.

Trafic passagers.

Dans les trois localités, le trafic passagers a cessé de croître (quand il n'est pas en diminution) depuis plusieurs années et cela est à rapprocher de l'augmentation considérable du nombre des passagers des lignes aériennes.

TRAVAUX EFFECTUES AU PORT D'ABIDJAN A LA DATE DU 18 SEPTEMBRE 1957

Etudes du Port — 1er Plan.

a) achat matériel : sondeur ultra son, appareil OTT mesureur de courant ;

b) étude topographique de la zone portuaire : sondage des terrains, reconnaissances et sondages en profondeur ;

20.800.000 20.800.000

Avant canal et canal.

Premier plan	1.796.000.000	
Deuxième plan	175.000.000	
Emprunt	10.000.000	
		1.981.000.000

Quai de batelage :

a) Infrastructure : FIDES. — Premier plan construction terre-plein baie Locodjo. — Enrochement pour protection des berges	145.000.000	
b) Superstructure : Budget annexe du port. — FIDES	4.000.000	
Premier plan	25.000.000	
	29.000.000	174.000.000

Quais en eau profonde :

a) Infrastructure : 1.000 m. de quai sur le premier plan FIDES	1.155.000.000	
50 m. du quai sur le deuxième plan FIDES	72.000.000	
	1.227.000.000	
b) Superstructure : FIDES premier plan	591.000.000	
Assainissement et revêtement des quais terre plein, voie ferrée, réseau adduction d'eau, réseau téléphonique et électricité, magasins cales.		1.818.000.000

Equipement :

a) Terrestre FIDES premier plan	76.200.000	
Deuxième plan	73.000.000	
Budget annexe du port	136.400.000	
	285.600.000	
Routes, canalisations d'eau, égoûts, achat matériel de levage ateliers.		
b) flottant : FIDES premier plan	218.000.000	
deuxième plan	27.500.000	
	245.500.000	
Achat de deux remorques, une vedette, 19 coffres amarrages, chaînes et ancres, un ponton mâture de 25 T., un ponton atelier.		531.100.000

Bâtiments :

Fonds café	32.000.000	
FIDES premier plan	85.000.000	
Fonds emprunt	70.000.000	
Budget annexe du port	461.500.000	
	648.500.000	
Clôture douanière, construction immeuble avenue Lamblin, 3 lots de 12 logements pour la gendarmerie du port. 2 villas pour la gendarmerie, 4 logements pour fonctionnaires africains. Rachat de 3 villas de la CPA et SEPEDTP à Vridi, construction villas pour agents européens. Magasins cales et hangars. Petit marché dispensaire, dépôt de douanes. Capitainerie.		648.500.000

Parc à bois et quai bananier :

FIDES premier plan	23.700.000	
Deuxième plan	20.000.000	
	43.700.000	43.700.000
Remblaiement prolongement terre-plein et construction appontement bananier.		

Quai de chalandage :

FIDES premier plan	25.000.000	
Deuxième plan	13.000.000	
	38.000.000	
Construction de 150 m. de quai et rachat à la Sté CPA de 150 m.		38.000.000
Situation actuelle		5.255.100.000

INVESTISSEMENTS

réalisés depuis 1947 pour les wharfs, ports secondaires et ras d'amarrage en Côte d'Ivoire

Wharfs Port-Bouet et Grand-Bassam :

FIDES 46-53, infrastructure (réfection)	33.100.000	
Matériel terrestre (grues)	4.000.000	
Matériel flottant (boats et chaloupes)	4.600.000	
	41.700.000	41.700.000

Wharf de Sassandra :

FIDES 46-53, construction par Daydé terre-plein	120.000.000	
Voies de desserte magasins	60.000.000	
Matériel flottant	30.000.000	
	210.000.000	

Budget local :

Achèvement magasins	2.000.000	
Logement	4.000.000	
Equipement (tracteur)	1.100.000	
	7.100.000	
Total Sassandra		217.100.000

Ras d'amarrage Port-Bouet :

FIDES 46-53. Superstructure	16.700.000	
		16.700.000
Ras d'amarrage Grand-Lahou (matériel)	500.000	
		500.000
		276.000.000

ROUTES

OBSERVATIONS GENERALES

Le réseau routier n'était pas, en 1947. très différent du réseau actuel au point de vue schéma ; très peu de liaisons véritablement nouvelles ont été réalisées depuis cette date.

En dehors de quelques grands ouvrages d'art réalisés à cette époque d'une longueur totale de 1.723 m., les routes existantes étaient de simples pistes en terre plus ou moins saisonnières, totalement insuffisantes, surtout en Basse-Côte, pour supporter un accroissement sensible du trafic en nombre de véhicules et en poids unitaire.

Tracés en plan et profils en long défectueux ; virages à trop faible rayon ; pentes trop raides ; plate-formes trop étroites et mal drainées ; très nombreux points singuliers : bas-fonds insuffisamment remblayés, ouvrages provisoires submergés en saison des pluies ; bacs et chaussées submersibles ; zones marécageuses (digue de Loyo), telles étaient les caractéristiques des routes en 1947.

En dehors de quelques rues à Abidjan, les seules routes bitumées étaient :

— La route de Dabou, jusqu'au P.K. 13 ;
— La route Abidjan-Port-Bouet-Grand-Bassam ;

soit moins de 50 kilomètres au total.

L'accroissement de la circulation après la guerre et la suppression de la main-d'œuvre prestataire entrainaient inévitablement, comme dans la plupart des Territoires, un crise de viabilité très grave dont le maximum s'est situé vers 1951.

A titre d'exemple, il était très difficile, en période de pluies, de se rendre dans la journée d'Abidjan à Adzopé (110 km.) et il fallait parfois une journée d'efforts pour franchir la digue de Loyo et atteindre Dabou (50 km.).

La situation était particulièrement critique dans la grande forêt autour d'Abidjan, zone à relief accidenté, aux sols souvent médiocres et où la circulation était la plus intense.

L'état du réseau routier consistait donc un obstacle quasi infranchissable au développement économique du Territoire et il fallait, de toute urgence, agir à la fois sur :

— Les routes fédérales	1.000 km.	environ (1)
— Les routes locales	5.000 km.	»
— Les pistes	6.000 km.	»

* * *

(1) Les renseignements exacts faisaient défaut à l'époque.

Les pouvoirs publics se sont attachés à améliorer progressivement et d'une façon aussi homogène que possible, les conditions de circulation sur l'ensemble du réseau routier en conjuguant un programme de suppression des points singuliers avec un effort d'entretien des sections courantes.

Les investissements (crédits du F.I.D.E.S.) ont été utilisés :

1° à la supression des « points singuliers » sur les pistes rurales. les routes secondaires et les routes principales, par :

— la construction d'ouvrages en dur et de remblais dans les points bas remplaçant des ouvrages provisoires souvent submergés en période de crue,

— la construction de grands ouvrages remplaçant les bacs et chaussées submersibles,

— la rectification des tracés, l'adoucissement des rampes, virages, etc...

2° à la réalisation de plate-formes définitives destinées à supporter des chaussées bitumées, et au bitumage sur les sections de route principales les plus empruntées.

L'effort d'entretien a été effectué sur les ressources locales qui ont, en outre. participé aux dépenses d'investissement dans la proportion de 45 % du total (3,4 milliards sur 8 milliards).

*
* *

Les résultats obtenus au 31 décembre 1956 sont les suivants :

— Longueur des ouvrages existants 3.988 mètres dont 995 d'ouvrages à chaussée à double voie et 3.033 mètres monovoie (non compris le pont d'Abidjan).

— 450 kilomètres de chaussée bitumée, soit en plus 400 kilomètres (à noter que, si l'on y ajoute les traversées d'agglomération, mais sans compter la voirie urbaine, la longueur totale des chaussées bitumées représente à peine 5 % du réseau des routes classées).

*
* *

Grâce à la création du « Fonds Routier », il est très facile de suivre la croissance de la circulation. Globalement, elle augmente chaque année, depuis trois ans. de 13 % en moyenne, taux qui représente le doublement en moins de six ans.

Les comptages de l'année 1956 permettent de constater que :
Non compris la voirie urbaine :

— 250 km. de routes supportent un trafic de 500 véhicules/jour. Ces routes sont dotées d'une chaussée bitumée.

— 1.000 km. de routes supportent un trafic compris entre 200 et 500 véhicules/jour dont 200 km. à peine comportent une chaussée bitumée : 800 km. de routes à chaussée en terre supportent donc un trafic compris entre 200 et 500 véhicules/jour. Ce chiffre atteindra encore 720 km. à la fin du plan 1953-1958.

— 3.100 km. de routes supportent un trafic compris entre 30 et 200 véhicules/jour ; aucune chaussée n'est bitumée sur ces 3.100 km .

— .130 km. de routes bitumées écoulent un trafic marchandises longue distance supérieur à 250.000 T. par an (section Abidjan-N'Douci).

— 260 km. écoulent un trafic compris entre 100.000 et 250.000 T., dont 140 km. ne seront pas encore bitumés à la fin du plan quadriennal 1953-1958 (section N'Douci-Toumodi-Yamoussoukro notamment).

— 680 km. de routes écoulent un trafic compris entre 50.000 et 100.000 tonnes dont 530 km. ne seront pas bitumés à la fin du plan quadriennal 1953-1958.

* * *

De ce rapide exposé sur le réseau actuel et son exploitation, on peut conclure qu'on ne saurait raisonnablement considérer que le premier plan quadriennal 1949-1953, ni même le second (1953-1958), aient « réalisé » en Côte d'Ivoire « l'infrastructure de base indispensable aux échanges » dans le domaine routier.

Les crédits affectés aux programmes routiers de la Côte d'Ivoire au cours des deux premiers plans ont été beaucoup trop faibles en regard de l'importance actuelle de ces échanges pour atteindre ce résultat, et l'importance de ces échanges continue à croître rapidement.

Les résultats obtenus sont à ce point probants qu'il devient indispensable d'accroître l'effort entrepris s'agissant, par exemple, des pistes de collecte. On constate en général que l'amélioration de la piste se traduit par une augmentation très rapide du trafic automobile qui atteint souvent en moins d'une année 30. voire 50 véhicules/jour dont de nombreux véhicules de transports en commun.

Avant l'exécution des travaux, les produits étaient évacués sur la majeure partie des pistes par portage, parfois et d'une façon saisonnière avec des véhicules deux ponts moteurs type « Power Wagon ».

Le portage limite évidemment la cadence d'évacuation et décourage le planteur. Sa valeur économique se situe aux alentours de 100 francs la tonne-kilométrique sur la base d'un salaire horaire de 22 fr. et en tenant compte du retour à vide.

Avec un véhicule du type « Power Wagon », la tonne kilométrique revient sur mauvaise piste à environ 80 francs, compte tenu de l'aller à vide.

Après exécution des travaux, le prix du transport par camion essence de 5 T. de charge utile peut être évalué à 20 ou 30 francs la tonne kilométrique dans les mêmes conditions.

En moyenne, la réduction du coût des transports pour l'évacuation des produits est de l'ordre de 100 francs par tonne kilométrique.

Or, le trafic annuel moyen sur de telles pistes est facilement de 2.000 T. de produits.

Le bénéfice de l'usager (le planteur) est donc de 200.000 francs par an et par kilomètre de piste en tenant compte uniquement du coût du transport.

Les charges annuelles de la collectivité peuvent être évaluées à :

— 6 % du coût de l'aménagement :

$$\frac{6 \times 700.000}{100} = 42.000 \text{ fr.}$$

— plus augmentation des frais d'entretien ..... 18.000 fr.

Soit ..... 60.000 fr.

par kilomètre de piste.

Le coefficient d'utilité est donc de 3,5 en ne tenant compte que du coût du transport.

On peut également citer un cas concret d'aménagement d'une piste de 25 km. ayant procuré immédiatement une rémunération supplémentaire de 4 francs C.F.A. par kilo de café au producteur.

LE PONT D'ABIDJAN

Le pont d'Abidjan, destiné à relier l'île de Petit-Bassam à Abidjan-Plateau, doit supporter non seulement le trafic urbain entre le Plateau, l'agglomération de Treichville, les zones industrielles et l'aéroport, mais également le trafic commercial de tout l'arrière pays (Côte d'Ivoire, Haute-Volta et une partie du Soudan) avec le Port dont les installations sont situées dans l'île de Petit-Bassam.

La circulation actuelle sur le Pont fait ressortir, en période de traite, une moyenne d'environ 25.000 véhicules en 24 heures avec une pointe horaire aux environs de midi, de 2.200 véhicules. Le nombre de cyclistes et piétons est également considérable aux heures de pointe.

L'ouvrage, d'un coût de 1.300 millions de francs C.F.A. financé par le F.I.D.E.S., comporte :

1° un ouvrage principal de 372 mètres en huit travées fermées de deux poutres tubulaires en béton précontraint. La dalle supérieure supporte la chaussée, le trottoir et la piste cyclable, tandis que les voies ferrées passent à l'intérieur des poutres tubulaires.

Les travées reposent sur piles fondées sur des pieux forés à travers les vases et les sables jusqu'à environ 65 mètres de profondeur et aux extrémités sur culées-caissons, enfoncés par havage jusque dans les sables à 15 mètres côté Abidjan et 18 mètres côté Treichville;

2° Deux viaducs d'accès de 86 mètres de longueur chacun qui permettent aux voies ferrées de s'échapper sur le côté.

Ces caractéristiques ont permis une chaussée de 14 mètres, deux pistes spécialisées pour piétons et cyclistes, deux voies ferrées, un ensemble de canalisations diverses.

La construction de l'ouvrage a fait appel à certains procédés modernes d'un grand intérêt technique, notamment pour la fabrication des poutres et la réalisation des fondations des piles à travers les vases lagunaires.

VEHICULES AUTOMOBILES EN CIRCULATION

Catégories	Marques françaises		Marques étrangères		Total	
	1947	1956	1947	1956	1947	1956
Voitures	296	5.677	124	823	420	6.500
Camions et camionnettes	800	7.379	877	4.734	1.677	12.113
TOTAL	1.096	13.056	1.001	5.557	2.097	18.613

VOIES FLUVIALES ET LAGUNAIRES

Elles sont constituées essentiellement par les lagunes et les cours inférieurs des fleuves qui s'y jettent.

On peut distinguer plusieurs systèmes lagunaires naturels.

Lagunes Aby-Tendo, assurant la desserte de la région d'Aboisso;

Lagune Ebrié, de Grand-Bassam à Asagny;

Lagunes Tagba et Tadio;

Lagune Fresco.

Les travaux exécutés ont pour but de raccorder ces systèmes entre eux :

1° *Le canal d'Assinie.*

Longueur : 48 km. 800, emprise : 200 m., coût des travaux : 348 millions, début des travaux : 3 janvier 1955, financement F.I.D.E.S.

Il relie la lagune Aby, située à l'Est du Territoire, dans la principale zone de prospection pétrolière, dotée du port d'Aboisso et flanquée de la lagune Tendo qui borde la frontière avec le Ghana, à la lagune Ebrié qui s'étend de Grand-Bassam à Asagny (à l'Est de Dabou) et qui, par le canal de Vridi, relie le port d'Abidjan à l'Océan.

2° *Le canal de Groguida.*

Longueur : 1.570 mètres ; coût des travaux : 9.916.000 francs; début des travaux : avril 1956; financement F.I.D.E.S.

Il relie Grand-Lahou à la lagune Nionzomon.

3° *Le canal de Petit-Bassam.*

Longueur : 700 mètres; emprise : 100 mètres; coût des travaux : 9.916.000 francs; début des travaux : avril 1956; financement F.I.D.E.S.

Il relie, à Abidjan, la zone industrielle au Port.

CHEMIN DE FER

En 1947, le réseau ferroviaire présentait sur certaines parties construites cinquante ans auparavant, des caractéristiques qui ne permettaient plus d'assurer, dans de bonnes conditions, le trafic commercial sans cesse croissant.

La vétusté et le manque d'entretien de voies légères arrivées à l'extrême limite d'usure posaient avec gravité le problème de la sécurité de la circulation.

Le matériel était insuffisant, démodé et onéreux d'entretien.

Les deux premiers plans FIDES ont donc été, en fait, pour la Régie des chemins de fer d'Abidjan-Niger, des plans de dépannage et de remise en condition.

Le premier programme a contribué à la modernisation du matériel roulant et des installations nécessaires à son entretien, le budget de renouvellement de la Régie ayant pris par la suite complètement en charge ces opérations.

Le deuxième plan a surtout eu pour objet l'amélioration de l'infrastructure.

Les réalisations sont les suivantes :

1° Travaux de réfection de l'ancienne voie en vue d'améliorer le tracé en plan et en profil selon les caractéristiques suivantes :

— rampes maxima de 10 millimètres par mètre ;
— rayon des courbes de 300 mètres au minimum,

et de l'équiper avec un matériel plus lourd.

Ces travaux portent sur la section comprise entre Azaguié et Agboville et sur 41 km.

2° Construction de la nouvelle gare de Yapo et travaux de réaménagement de la gare d'Agboville ;

3° Dans le cadre d'aménagement des installations portuaires d'Abidjan, exécution d'une première tranche de travaux pour la construction de la gare maritime d'Abidjan-Treichville ;

4° Modernisation et développement du parc de matériel, savoir :

Matériel tracteur et autotracteur.

4 locomotives à vapeur ;
4 » Diesel électrique de 840 CV (BB 601 à 604 mutées DN en août 1947) boogies pour 3 locotracteurs ;
3 autorails Renault ABJ.

Voitures pour rames à grandes relations.

3 voitures-lits ;
2 voitures de 1re classe ;
6 voitures de 3e classe ;
1 voiture restaurant.

Wagons à marchandises.

150 wagons couverts de 30 tonnes de charge utile ;
25 » trémise de 30 tonnes de charge utile ;
15 » plate-formes ;
10 » spécialement aménagés pour le transport des bananes.

5° Deux ouvrages importants pour assurer l'entretien du matériel roulant :

Nouveau dépôt de Locodjo ;
Aménagement des ateliers d'Abidjan.

6° Construction de :

20 logements à Treichville ;
14 logements à Adjamé ;
10 logements à Bobo-Dioulasso.

A ces réalisations sur FIDES dont le total se chiffre approximativement à 1.5 milliard. il y a lieu d'ajouter 1,8 milliard que la Régie des Chemins de Fer de l'A.O.F. a prélevé sur ses fonds propres pour le renouvellement du matériel de la Régie Abidjan-Niger et 0,7 milliard provenant de l'emprunt contracté par le Fonds Commun des Réseaux d'Outre-Mer auprès de la BIRD, au total de 4 milliards de francs CFA .

* * *

Les résultats ne sont pas aussi spectaculaires qu'en ce qui concerne les transports routiers qui ont été accrus dans la proportion de 900 %, bien que le climat et la configuration du pays ne soient pas des plus favorables ; le trafic voyageurs a passé de :

69,2 millions voyageurs/km. en 1947 à
117,4 millions en 1956.

Le trafic marchandises de :

51,3 millions de tonnes kilométriques en 1947 à
145,6 millions en 1956.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Jusqu'en 1947, l'infrastructure du Service en Côte d'Ivoire était vétuste et inadaptée : bureaux de poste datant parfois de plus de 30 ans, certains en matériaux provisoires ; seulement deux réseaux téléphoniques dignes d'être signalés :

— Abidjan, avec 300 lignes en standard ;
— Bouaké, avec 25 lignes en standard.

Les relations interurbaines n'étaient assurées au télégraphe qu'au moyen de lignes unifilaires ou de liaisons radioélectriques équipées de matériel généralement fabriqué sur place ; par téléphone elles étaient précaires.

De 1947 à 1957, un équipement important a été mis en place.

a) *Bâtiments.*

Construction de l'Hôtel des Postes d'Abidjan (bureaux de la Délégation Territoriale, Recette Principale, Central Téléphonique. Bureau Central Télégraphique).

Construction des Ateliers et Magasins du Service à Abidjan.

Construction de 17 bureaux dans l'intérieur du Territoire.

b) *Matériel postal.*

Matériels postaux divers et mécanisation du centre de chèques postaux d'Abidjan.

c) *Matériel télégraphique.*

Equipement du bureau central télégraphique et radiotélégraphique d'Abidjan avec des moyens de transmission à grand rendement sur les liaisons Abidjan-Dakar et Abidjan-Bamako.

d) *Télécommunications urbaines.*

Création ou modernisation de réseaux urbains à :

Abidjan	*capacité*	2.400	abonnés
Agboville	»	100	»
Bouaké	»	300	»
Dabou	»	50	»
Dimbokro	»	200	»
Grand-Bassam	»	100	»

La pièce maîtresse de ces opérations a été l'équipement du réseau d'Abidjan qui est devenu un grand réseau moderne constitué par :

— 1 central principal automatique de 2.000 lignes ;

— 1 satellite en zone industrielle de 300 lignes ;

— 1 satellite à Cocody de 100 lignes ;

— 1 réseau de câbles souterrains tirés dans des conduites souterraines dont le développement total est de 21 km. Le nombre de lignes d'abonnés au départ du central principal et des satellites est en tout : 3.074 lignes.

c) *Télécommunications interurbaines.*

Câble souterrain à grande distance Abidjan-Agboville, d'une longueur de 84 km., destiné à devenir le tronc commun des faisceaux de circuits reliant Abidjan aux régions de Gagnoa, Daloa, Agboville, Dimbokro, Bouaké, et au delà Abengourou.

Lignes aériennes Agboville-Dimbokro-Bouaké, Abidjan-Dabou, Abidjan-Grand-Bassam, Dimbokro-Toumodi, Agboville-Adzopé, soit 1.070 km. de circuits.

Equipement en systèmes à courants porteurs de l'artère Agboville-Bouaké permettant d'obtenir 9 circuits supplémentaires et d'exploiter en téléimprimeurs la liaison télégraphique Abidjan-Bouaké.

Le programme est à poursuivre par la construction prochaine des lignes Toumodi-Yamoussoukro et Agboville-Abengourou.

f) *Stations radioélectriques.* — (Communications avec la Métropole et les autres Territoires) :

Centre émetteur de Bingerville : extension des bâtiments, construction d'une centrale électrique de secours de 210 KWA, installation d'émetteurs de radiotéléphonie et de radiotélégraphie SHIFT, installation d'aériens dont trois pylones de 50 mètres.

Centre récepteur d'Abidjan-Marcory : construction du centre viabilité, adductio d'eau, récepteurs et meubles de liaison au réseau, émetteurs de téléphonie côtière à Abidjan, Sassandra et Tabou et équipement des stations de l'intérieur en émetteurs-récepteurs de faible puissance.

Total général des investissements réalisés : environ 1.174.000.000 compte tenu du fait que certaines opérations ne sont pas encore terminées.

Il est normal que les recettes des Télécommunications aient augmenté, en proportion et en valeur absolue, plus que les recettes postales, l'effort d'équipement ayant porté particulièrement sur les Télécommunications qui étaient très peu développées à la veille du premier Plan.

La stagnation du trafic télégraphique est due au développement des relations téléphoniques interurbaines.

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DE L'ACTIVITE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE 1947 ET 1956

	1947	1956
Recettes	27.611.588	141.149.810
	12.516.947	131.691.111
TOTAL	40.128.535	272.840.921
Effectif total : (cadres et auxiliaires)	446	824
Mouvements de la correspondance postale. (Nombre d'objets traités)	2.435.167	15.569.000
Colis postaux avec l'extérieur	215.684 kg	2.237.078 kg
Services financiers	632.072.953 fr.	3.651.241.433 fr.
Abonnés au téléphone	534	2.137
Trafic téléphonique au départ	384.623	431.525
CHEQUES POSTAUX	1948	1956
Opérations de crédit :		
— versements	1.147.679.077	14.039.676.697
— virements locaux	1.601.917.179	11.521.214.475
— virements du reste A.O.F.	179.935.386	1.234.276.822
— virement de Métropole U.F.	23.589.079	273.893.645
Opérations de débit :		
— paiements	995.266.656	4.288.435.024
— virements locaux	1.601.917.179	11.521.214.475
— virements du reste A.O.F.	145.676.425	451.656.522
— virements sur Métropole et U.F.	180.250.922	10.944.327.506

METEOROLOGIE

Les réalisations effectuées depuis 1947 sont les suivantes :

Construction de stations météorologiques à **Ferkessédougou, Gagnoa, Sassandra et Man** ;

Construction à l'aéroport d'Abidjan d'un bâtiment pour l'ensemble des services de prévision et d'observation ;

Construction de logements à l'aéroport d'Abidjan et à **Bouaké.**

EQUIPEMENT SOCIAL

ENSEIGNEMENT

Les chiffres et les faits suffisent :

En 1947, l'enseignement primaire comprenait :

Enseignement	*Ecoles*	*Classes*	*Elèves*
Public	153	385	20.154
Privé	65	172	8.239
Totaux	218	557	28.393

Pour une population qui était alors de 2.070.000 habitants, soit 310.000 enfants d'âge scolaire, le taux de scolarisation était de 9 %.

En juin dernier, à la fin de l'année scolaire 1956-57, la situation était la suivante :

Enseignement	*Ecoles*	*Classes*	*Elèves*
Public	397	1.192	56.500
Privé	272	817	34.500
Totaux	669	2.009	91.000

La population ayant passé à 3.200.000 habitants, le taux de scolarisation atteignait 19 %, plus du double.

A la rentrée scolaire, les effectifs se sont accrus dans de telles proportions qu'il a fallu attendre le 31 décembre pour y voir clair.

904 classes nouvelles : 507 pour l'enseignement public et 397 pour l'enseignement privé ont été construites, pour la plupart à l'insu des autorités. Le nombre des élèves a augmenté de près de 60 % sur juin, passant de 91.000 à 145.650, soit :

Enseignement public 96.985, en plus 40.485 ;

Enseignement privé 48.665, en plus 14.165.

54.650

Le taux de scolarisation atteint 30 % au lieu de 19 % en juin et de 9 % il y a dix ans.

Cette progression énorme, ce véritable bond qui, répétons-le, n'a été connue qu'après coup, traduit à la fois un besoin et une volonté et apparaît plus symptomatique que n'importe quel autre résultat de l'évolution de la population. Car,

c'est en pleine brousse, chez les paysans les plus éloignés des centres urbains et des attraits de la vie moderne qu'ils offrent, que l'initiative a été prise de construire, sans autorisation, des écoles nouvelles et, parfois, d'engager les moniteurs pour les faire fonctionner !

A noter que, sur les 244 écoles publiques comptant 807 classes construites ces dix dernières années, le FIDES n'a financé que 14 écoles (représentant 78 classes) et 14 logements, un peu moins de 10 % (105 millions).

* * *

En 1947, l'enseignement secondaire était distribué dans trois établissements comptant 192 élèves.

En 1957, on dénombrait :

Pour l'enseignement public	30 *juin*	1er *novembre*
Le lycée d'Abidjan avec	700 élèves	668 élèves
Le collège d'orientation	400 —	692 —
Le collège moderne de filles de Bingerville	100 —	118 —
Le collège moderne de garçons de Bingerville	370 —	410 —
Le collège moderne de Bouaké	300 —	320 —
L'école normale de Dabou	75 —	124 —
Les cours normaux de Bingerville, Dabou, Bouaké-garçons, Bouaké-filles, Korhogo, Guiglo et Daloa	705 —	753 —
Totaux	2.650 —	3.085 —

Collège moderne de Bouaké, cours normaux de Daloa, Korhogo et Bouaké ont été construits sur les fonds du FIDES (319 millions).

Pour l'enseignement privé	30 *juin*	1er *novembre*
Le cours secondaire catholique de Daloa (jusqu'à la 3e)	275 élèves	297 élèves
Celui de Bingerville	120 —	140 —
Le cours de Notre-Dame des Apôtres d'Abidjan (jusqu'à la philo)	201 —	352 —
Le cours secondaire catholique de Bouaké	65 —	95 —
Le cours secondaire catholique de Gagnoa (6e)	—	13 —
Les cours normaux protestants de Daloa et Dabou	81 —	96 —
Totaux	742 —	993 —

* * *

L'enseignement technique est actuellement donné par :

Le Collège technique et le Centre d'apprentissage d'Abidjan	580 élèves
Le Centre d'apprentissage d'Adzopé	120 —
Celui de Bouaké	51 —
Total	751 —

tous établissements construits sur les fonds du FIDES (265 millions) entre 1947 et 1957.

* * *

L'effort accompli a été considérable, les résutats obtenus encore plus satisfaisants, mais la participation du FIDES a été faible, ne se totalisant, en 10 ans, qu'à 641 millions pour les établissements publics et 109,5 millions pour les établissements privés. Dans le même temps, rien que pour les boursiers, la Côte d'Ivoire dépensait, *sur fonds publics*, 512 millions.

SANTE

En 1947, l'infrastructure du Service de Santé en Côte d'Ivoire était à la fois insuffisante et vétuste.

Les différents établissements hospitaliers n'avaient pu être entretenus d'une façon convenable pendant les années de guerre et leur nombre n'était plus en rapport ni avec l'importance de la population de la Côte d'Ivoire, ni avec l'évolution rapide des besoins qui se manifestaient.

Un effort important a été réalisé sur les fonds du FIDES, ainsi que sur les ressources locales et les résultats obtenus en témoignent. Le nombre de lits organisés a passé de 811 à 5.758 et malgré une amélioration évidente de l'état sanitaire, le nombre de journées de traitement de 460.000 à 1.912.062 et le nombre de consultants de 1.521.860 à 3.517.768.

* * *

Les constructions réalisées se totalisent à 1.265.070.000 fr., soit :

Dépenses du FIDES	396.760.000
— Budget général	49.610.000
— Budget local	699.700.000
— FERDES	119.000.000
	1.265.070.000

* * *

TABLEAU COMPARATIF DES ACTIVITES DE LA SANTE PUBLIQUE EN 1947 ET EN 1957

	1947	*1957*
1° FORMATIONS SANITAIRES.		
— Direction Santé publique	—	1
— Hôpitaux	1	3
— Ambulance	1	devenue hôpit.
— Service d'Hygiène d'Abidjan	—	1
— Pharmacie d'approvisionnement	—	1
— Centres médicaux	—	69
— Dispensaires et infirmeries	73	79
— Maternités	50	56
— Formations privées	20	31
2° NOMBRE DE LITS ORGANISES.		
— Hôpitaux	482	996
— Centres médicaux et infirmeries	275	3.010
— Maternités	54	1.252
— Formations privées	—	500
Total	811	5.758
3° JOURNEES DE TRAITEMENT	460.000	1.912.062
4° CONSULTATIONS ET CONSULTANTS.		
a) *Adultes :*		
Consultants	1.263.000	2.867.999
Consultations	4.238.000	10.065.173
b) *Consultations prénatales :*		
Consultantes	57.000	144.060
Consultations	277.000	854.337
c) *Accouchements*	11.260	43.415
d) *Consultations post-natales :*		
Consultantes	19.600	39.406
Consultations	96.000	223.646
e) *Enfants de 0 à 4 ans :*		
Consultants	171.000	422.788
Consultations	546.000	1.411.630

EDILITE - HABITAT

Depuis dix ans, la Côte d'Ivoire s'est attachée à résoudre les problèmes que posaient les questions d'édilité et d'habitat.

La poussée démographique d'une part, l'attrait que constituait la ville d'Abidjan de l'autre, ont conduit tout naturellement l'Administration à se préoccuper en premier lieu de la capitale.

Les limites d'Abidjan ayant éclaté, il fallait à tout prix intervenir pour discipliner les efforts.

Parallèlement, les populations de l'intérieur constatant le développement de l'habitat dans la capitale, ont ressenti de pus en plus le désir d'employer les capitaux dont ils disposaient pour l'aménagement de maisons d'habitation plus confortables et plus spacieuses.

Mais le logement n'était pas seul en cause, des actions parallèles ont dû être menées, en vue de réaliser un effort de modernisation des villages en matière d'assainissement, d'adduction d'eau, de voirie et d'électrification.

Des résultats ont été obtenus dans les domaines suivants :

1° Développement de la ville d'Abidjan ;

2° Action de la Société Immobilière et des Habitations à Bon Marché de la Côte d'Ivoire ;

3° Habitat rural :

a) villages modèles, S.I.H.C.I. collectivités africaines ;

b) action du Crédit de la Côte d'Ivoire ;

c) action des Sociétés de Prévoyance ;

d) constructions privées.

DEVELOPPEMENT DE LA VILLE D'ABIDJAN

En 1947, la ville d'Abidjan comptait environ 48.654 habitants. Au recensement de 1955 elle en compte 127.000. Cette expansion très rapide a été particulièrement sensible à partir de 1950, date de l'ouverture du port.

C'est à cette époque que le projet d'urbanisme de la ville a été établi et approuvé en octobre 1952, permettant de parer au désordre qui n'aurait pas manqué de se produire.

C'est dans le cadre de ce plan que les investissements publics ont été employés pour faire d'une vieille ville coloniale une ville moderne.

* * *

I. — Evolution des divers quartiers

a) *Quartiers d'habitat africain.*

L'accroissement de l'activité d'Abidjan a amené très rapidement une concentration importante de population africaine. d'une part, dans le quartier traditionnel de Treichville qui s'est trouvé rapidement saturé et, d'autre part, au voisinage des quartiers anciens d'Adjamé.

Le recensement de 1956 fait apparaître, pour le quartier traditionnel de Treichville (non compris Anoumabo et la S.I.H.C.I.) une densité de l'ordre de 315 habitants à l'ha., énorme du fait que les bâtiments à un étage sont rares à Treichville.

Dans les quartiers d'Adjamé anciennement lotis, la densité est encore plus forte, dépassant 400 habitants à l'ha. La poussée démographique a, dans ce secteur, précédé l'action organisatrice de la Puissance Publique, amenant la création de véritables quartiers anarchiques sur les collines avoisinantes.

Pour y parer, la Société Immobilière des Habitations à Bon Marché de la Côte d'Ivoire (S.I.H.C.I.) s'est vue confier les terrains figurés au plan en vue de lotissements et de construction de 2.000 logements.

b) *Zones administrative et commerciale.*

La zone sud-est de la presqu'île d'Abidjan-Plateau a été réservée aux activités administratives et commerciales. Une importante mise en valeur a été réalisée dans cette zone tant par des sociétés privées que par l'Administration. De grands immeubles ont été construits et d'autres sont en chantier.

c) *Zones résidentielles.*

Une deuxième tranche est prévue et commence à être exécutée. Elle intéresse une catégorie plus modeste.

d) *Zones industrielles.*

Le plan d'urbanisme prévoit les zones industrielles suivantes :

Zone 1 A au nord de Treichville pour l'installation sur le rivage lagunaire d'un artisanat existant.

Zones 2 A et 2 B, le long de la route de Port-Bouet. en bordure de l'agglomération de Treichville, actuellement mises en valeur et occupées à plein par des commerçants en gros (vins, café, matériaux, industriels) et par la seule brasserie de la Côte d'Ivoire qui représente une véritable organisation industrielle.

Zone 3, située dans le triangle formé par la route de Port-Bouet, la future autoroute de l'aéroport et le futur canal de Petit-Bassam. presque entièrement mise en valeur : entrepôts d'importations de matériaux de construction ou d'exportateurs de produits locaux, parcs de grosses entreprises de travaux publics et industries naissantes (scieries, panification industrielle, eau de Javel, etc...).

Zone 4 *A*, dont les lots sont beaucoup plus grands (plus de 5.000 m2) initialement réservée aux industries importantes : carrosserie, scierie, béton armé, sacheries, traitement des produits locaux.

Zone 4 *C*. située au sud-est de la zone 4, fort peu mise en valeur. Une partie de ses terrains est d'ailleurs inondable et doit faire l'objet de travaux importants préalables.

II. — Voies de communication

Les tendances actuelles en cette matière conduisent à envisager la traversée d'Abidjan du nord-ouest au sud-est par deux voies principales ayant l'une un caractère urbain, l'autre un caractère de voie de dégagement à grand trafic. Leur point de jonction est le pont d'Abidjan, décrit au chapitre des Routes.

III. — Voirie et réseaux divers

a) *Adduction et distribution d'eau.*

Avant 1950, l'adduction et la distribution d'eau étaient limitées d'une part, au quartier d'Abidjan-Plateau, d'autre part, à quelques grandes artères d'Adjamé et de Treichville. A Treichville, en particulier, elle se faisait sans réservoir de régularisation, à partir de forages anciens débitant directement sur un réseau très restreint. L'alimentation même des réservoirs d'Abidjan-Plateau était assurée à partir de forages anciens situés en bordure de la lagune, le long de la baie du Banco, et dans lesquels l'eau était aspirée par des pompes horizontales placées au fond d'avant-puits dans des conditions très difficiles de fonctionnement et d'entretien.

Dès 1951, l'adduction d'eau d'Abidjan s'est faite à partir de forages profonds situés en majorité à côté des réservoirs et dans lesquels travaillent des pompes à arbre vertical.

En 1953, deux autres réservoirs de 2.000 m3 ont été construits et cinq forages neufs mis en service.

De 1952 à 1957, l'effort a porté sur l'extension du réseau, de 76 km. en juin 1954 à 112 km. en juin 1956 et les forages se sont multipliés, de sorte qu'on peut considérer maintenant que l'ensemble de l'agglomération de Treichville, à part la zone 4 et Adjamé-Nord, est alimentée en eau.

Le budget de la Régie des Eaux qui, en 1948, se montait à environ huit millions de francs en dépenses et à environ 8.300.000 francs en recettes, a été porté, pour 1957, à environ 63 millions en dépenses et 69 millions en recettes, pour une production d'eau qui oscille de 15 à 18.000 m3 par jour. Le réseau est maintenant suffisamment étendu pour que l'on puisse envisager sa mise en concession et son extension aux frais du concessionnaire.

b) *Distribution d'énergie électrique.*

C'est peut-être en examinant l'évolution de la consommation d'énergie électrique à Abidjan que l'on peut le mieux juger de la croissance exceptionnelle de la ville.

A aucun moment depuis que la centrale a été mise en service, une marge suffisante n'a pu être établie entre la puissance de pointe et la puissance installée. Des délestages systématiques se sont poursuivis jusqu'en 1955 et, depuis un an seulement, apparaissent les symptômes de moindre tension grâce à l'effort d'investissement poursuivi.

En 1948, la puissance installée était de 750 kW, la pointe extrême était de 350 kW et la production annuelle brute pouvait être estimée à 1 million 630.000 kWh.

En 1956, la puissance installée était passée à 10.000 kW, la puissance de pointe à 5.300 kW et la consommation annuelle à 21.600.000 kWh. Pendant la même période le réseau Haute Tension est passé de 2 km. 700 à 96 km., le réseau Basse Tension. de 13 km. à 111 km. Enfin, le nombre de postes de transformation tant publics que privés est passé de 2 à 47.

c) *Voirie et assainissement.*

Depuis quelques années un effort considérable a été fait à Abidjan sur le plan des travaux d'édilité. Le problème de la mise en viabilité des différents quartiers se pose de façon différente pour chacun d'eux.

Abidjan-Plateau

La presqu'île d'Abidjan-Plateau est la zone la plus salubre d'Abidjan. Elle est constituée par un plateau situé à la cote plus 30 en moyenne, descendant assez rapidement vers la lagune.

Entre les deux dernières guerres, un effort important avait été réalisé ; la plus grande partie des voies avaient été bitumées et un réseau pluvial complet avait été réalisé.

Depuis la dernière guerre, le réseau routier a été complété par la réalisation du boulevard Lagunaire, le long de la baie de Cocody et par l'amélioration de voies intérieures à Abidjan. Les projets portent, à l'heure actuelle, essentiellement sur l'accès au Pont, la réalisation intégrale de la voie de traversée à caractère urbain et l'aménagement du réseau d'égouts, par la transformation d'un réseau strictement pluvial en un réseau pseudo-unitaire.

Treichville

Le quartier de Treichville, qui a une population de l'ordre de 55.000 habitants, est le plus ancien quartier africain d'Abidjan. Il a reçu un carroyage systématique de 50 × 50. La zone dans laquelle est implanté Treichville faisait partie d'une ancienne île sablonneuse. dont la cote maximum est de l'ordre de plus 6. les problèmes d'assainissement sont caractérisés par les faibles pentes imposées aux canalisations (1 mm. par mètre) et les fortes sections découlant de cette faible pente. L'évacuation des eaux usées doit être traitée par la création d'un système séparatif.

Les problèmes de voirie sont également compliqués par le kilométrage important des rues, par la faible emprise de celles-ci (10 m. en général) et l'existence, à l'est, d'un immense marécage nécessitant d'importants travaux d'assainissement.

Zones industrielles.

L'effort fait dans les zones industrielles en matière de mise en viabilité a été fonction de la mise en valeur de ces zones.

La zone 2 A, le long de la route de Port-Bouet, est à la fois desservie en eau, en assainissement et en voirie.

Les zones 2 B et 4 A sont desservies en eau et en voirie, l'assainissement, par contre, n'est que partiellement réalisé (en bordure de la route de Port-Bouet).

La zone 4 C est la plus défavorisée, parce que la moins mise en valeur, et seule une voirie provisoire y a été réalisée.

Cocody.

La zone de Cocody, composée elle-même de deux parties : Cocody ancien et Cocody lycée, est entièrement desservie en matière de voirie et en eau ; la partie avoisinant le lycée l'étant, seule, en matière d'assainissement.

Adjamé. — (40.000 habitants).

Le quartier le plus ancien a été carroyé dans le même style que Treichville et a vu se traiter à la fois l'eau, l'assainissement et la voirie, selon un programme cohérent.

Les autres quartiers sont répartis sur les groupes au nord d'Abidjan. Les travaux de voirie et d'assainissement y feront l'objet de programmes ultérieurs.

IV. — Batiments administratifs.

De 1947 à 1956, la ville d'Abidjan a été dotée d'un très grand nombre d'édifices publics. Parallèlement, un effort extrêmement important a été mené sur les divers budgets pour améliorer les conditions de logements des fonctionnaires et pour doter la ville de bâtiments à caractère social (hôpitaux, dispensaires, maternités, écoles, établissements d'enseignement secondaire).

Parmi les bâtiments les plus importants, méritent d'être cités :

— Le Palais de Justice, le Palais de l'Assemblée Territoriale, la Mairie d'Abidjan, la Direction des Travaux Publics, la Direction des Postes, la Direction de la Sûreté, la Direction des Douanes, la Direction des Contributions Directes, le nouvel Hôtel des Postes d'Abidjan et la Direction du Port.

— Le Collège Technique, le Lycée de Cocody, l'Ecole Primaire du Plateau, l'Hôpital de Treichville, la Maternité d'Abidjan, le Centre Culturel de Treichville, et le Marché Central.

— Les deux immeubles à 20 logements, l'immeuble à 62 logements sur le Plateau et les trois immeubles à 24 logements à Treichville.

L'ensemble des investissements publics réalisés à Abidjan de 1947 à 1957 peut être évalué à 6.300.000.000 de fr. CFA. Les investissements privés, qui ne sont pas connus, se rapportent à 1.837 autorisations de construire.

La contribution du FIDES représente 54 % du total des investissements.

Les investissements ont été répartis à raison de 27 % pour la voirie et l'assainissement, de 19 % pour les bâtiments administratifs, de 12 % pour les bâtiments à caractère social, de 9 % pour les logements, de 4 % pour l'adduction d'eau, de 9 % pour l'électrification et de 20 % pour le pont d'Abidjan.

Pour l'avenir, on peut considérer que les problèmes de la voirie et de l'assainissement de la ville, dont on ne peut mesurer directement la rentabilité, devraient faire, par contre, l'objet d'un effort soutenu des investissements publics.

S. I. H. C. I.

La Société Immobilière des Habitations à Bon Marché de la Côte d'Ivoire a été créée en 1951 avec, pour but, l'amélioration de l'Habitat Africain, aussi bien dans les centres urbains que dans les cercles de l'intérieur.

Elle s'efforce de construire des logements qui permettent à leurs occupants à la fois de vivre, dans la limite de leurs moyens, dans des conditions normales d'hygiène et de salubrité.

La S.I.H.C.I. ne travaille que sur des lotissements apportés au capital de la Société par le Territoire, dont elle devient propriétaire et qu'elle aménage intégralement quelle qu'en soit la destination.

Son principal effort s'est porté sur l'agglomération d'Abidjan :

A Treichville. où elle a obtenu plusieurs concessions d'un total de quarante-quatre hectares ;

A Adjamé, où les deux lotissements qui lui appartiennent ont une surface totale de 10 ha. 50 ares ;

A Cocody, où elle a édifié ses constructions sur un terrain de 2 hectares.

Les travaux qu'elle y a exéctués représentent 97 % de son activité totale.

Grâce à 818,5 millions d'emprunts qui lui ont été consentis à un faible taux d'intérêt et à long terme, et à 128 millions d'auto-financement, elle a réussi à loger. depuis 1952, près de 16.000 personnes.

Les travaux se répartissent à raison de :

— 197,7 millions pour l'infrastructure, et

— 839,2 millions pour 2.645 logements.

La S.I.H.C.I. a pu déterminer que l'aménagement des terrains lui revient entre 450 francs et 480 francs le mètre carré et représente environ 25 % du coût des constructions.

Le coût du terrain et de l'édilité n'entrent pas en ligne de compte dans la détermination du taux des loyers des logements et seulement dans une très faible proportion dans les locations-ventes. La S.I.H.C.I. ne peut donc effectuer ces travaux d'aménagement qu'à l'aide des subventions.

Locations simples

La plupart des constructions comprenant l'installation électrique intérieure, sont destinées à la location simple.

Les prix mensuels des divers loyers varient de 1.000 francs pour un logement du type « Mossi » à 5.200 francs pour un pavillon individuel de 3 pièces et 6.500 francs pour un appartement d'un immeuble à un étage.

A l'heure actuelle, la S.I.H.C.I. a 2.400 locataires occupant ses logements à Treichville, Adjamé et Cocody.

De 1952 à 1957, les taux de loyer appliqués par la S.I.H.C.I. n'ont pas augmenté alors que, pour la même période. le coût de la construction a très sensiblement progressé.

Ce résultat a été atteint grâce au développement rapide de l'actif immobilier de la Société, à la standardisation de ses constructions et à une compression sévère des frais généraux.

Locations-Ventes

Les habitations destinées à la location-vente sont toujours édifiées sur des lotissements de la S.I.H.C.I.

Lorsque la S.I.H.C.I. peut grouper, parmi les demandes qui lui sont présentées, 8 à 10 clients désireux d'acheter un immeuble en location-vente, elle passe avec chacun d'entre eux un contrat pour l'exécution du type de logement proposé par la Société.

Aux termes de ce contrat, le demandeur est tenu de verser, dès le début des travaux, 200.000 francs comptant. Le solde du règlement est échelonné sur 72 ou 78 mois.

Prêts immobiliers

La S.I.H.C.I. consent des prêts à la construction.

Le montant des prêts individuels est limité par plusieurs plafonds :

— Il ne peut excéder 75 % maximum de la valeur de la construction (terrain aménagé exclu) ;

— Il ne peut être supérieur à 525.000 fr. sauf dans le cas où le mari et femme jouissent d'un salaire ou d'un traitement personnel.

Les crédits sont accordés au taux minimum de 5 %, remboursables en 5 ans et garantis par une hypothèque si l'emprunteur ne possède pas encore un titre définitif. La S.I.H.C.I. peut accepter également une délégation de salaire quand cela est possible, et faire signer éventuellement des traites par l'emprunteur.

L'emprunteur doit apporter le terrain en état d'implanter la construction et l'occuper personnellement et dans sa totalité, faute de quoi le taux du prêt est majoré de 3 %.

Le chiffre global des prêts au 31 août 1957 s'élève à 6.888.743 fr. CFA.

Gérance d'immeubles

Pour augmenter ses ressources, la S.I.H.C.I. a développé sa section « Gérance d'Immeubles » et pris en charge la gestion d'immeubles qui n'ont pas été construits par elle-même.

151 contrats ont été souscrits entre le 1er janvier 1956 et le 31 juillet 1957, représentant une valeur de recouvrements de 1.752.640 francs. La rémunération de la S.I.H.C.I. est de 5 % du montant des loyers encaissés.

Habitat rural

La modernisation et le développement de l'habitat rural posent deux sortes de problèmes :

— Le lotissement et les travaux d'édilité ;

— La construction des maisons d'habitation.

L'initiative de la modernisation est laissée aux habitants de l'agglomération qui doivent, cependant, faire la preuve de ressources suffisantes pour les dépenses leur incombant.

Le lotissement est à la charge du budget local. Les travaux de voirie sont, suivant le cas, imputés au budget du cercle, au budget municipal ou au F.E.R.D.E.S. (1/3 à la charge des collectivités). Il en est de même pour les bâtiments collectifs, d'adduction d'eau ou d'électricité.

Enfin, pour la construction des habitations, les intéressés peuvent, soit directement, soit par l'intermédiaire des S.I.P. et des S.M.P.R., s'adresser au Crédit de la Côte d'Ivoire ou à la S.I.H.C.I.

* * *

Il ne saurait être question de dresser l'inventaire complet des réalisations effectuées dans les villages ruraux de Côte d'Ivoire.

Il convient, cependant, de souligner les efforts déployés pour se moderniser par certains d'entre eux et, en premier lieu, Yamoussoukro où, en l'espace de trois ans, 194 logements ont été construits le long d'artères bien disposées, sans bouleverser ce qui existe des anciens quartiers, grâce aux versements effectués par les habitants à la Société de l'Habitat Rural, et avec la participation financière de la Société d'Assurances « l'Urbaine et la Seine ».

Bureau de Poste (budget général), école et dispensaire (budget local), ont été édifiés en ménageant de larges espaces verts et des enclaves pour le commerce.

L'adduction d'eau, le forage du puits et le château d'eau ont été réalisés grâce à des crédits FIDES et FERDES.

L'électrification du village est en cours, les travaux de voirie intérieure de l'agglomération, traversée par la route fédérale n° 5, se poursuivent.

D'autres réalisations ont été entreprises :

A Grand-Akoudzin, dans le cercle d'Agboville (18 maisons d'un prix unitaire de 830.000 francs) ;

A Bacon, situé également dans le cercle d'Agboville. (12 bâtiments) ;

A Adzopé, chef-lieu de subdivision du cercle d'Agboville. 2 millions de crédits FIDES et 800.000 francs sur FERDES pour l'adduction d'eau, voirie entièrement réalisée, chaussées bitumées et caniveaux pour eaux pluviales avec passages maçonnés, 30 maisons réalisées par la S.I.H.C.I. qui a, en outre, accepté de construire dans le fond du quartier des logements de fonctionnaires.

A Bonoua, cercle de Grand-Bassam : adduction d'eau, 3,7 millions de crédits FIDES et 7,4 millions du FERDES :

— Maison commune comportant salle de cinéma, bureaux et logement (FERDES 6,3) ;

— Bureau de Poste construit à l'aide des cotisations de la collectivité ;

— Ecole et logement de maîtres. construits sur crédits du budget local ;

— Dispensaire et maternité financés pour 10 millions par une société en échange de terrains ;

— Marché construit avec l'aide de la Société de Prévoyance ;

— 30 maisons construites à l'aide de prêts du Crédit de la Côte d'Ivoire et de la Société de Prévoyance.

A Dougbafra, subdivision d'Oumé, cercle de Gagnoa, village incendié en février 1954 et entièrement reconstruit avec le concours technique et financier de la S.I.H.C.I., du Crédit de la Côte d'Ivoire et du Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance : 30 maisons construites sur une première tranche de travaux, puis 20 autres plus modestes, sur une deuxième tranche.

A Abongoua, cercle de Bongouanou, où ont été construites 50 maisons, une école aux frais du budget local, une autre par la Mission Catholique, aux frais de la collectivité, un dispensaire dont le financement a été assuré par la taxe de cercle ; une adduction d'eau sur crédits FERDES, château d'eau, canalisations et bornes ;

A Ousrou, cercle de Dabou, reconstruit sur un plateau sec et bien ventilé : 117 maisonnettes en briques. sur crédits FERDES, un petit dispensaire et un groupe scolaire avec logement de maître et grâce aux crédits de la Société de Prévoyance, un marché, enfin, sur crédits FIDES et FERDES, forage d'un puits et installations de bornes-fontaines.

HYDRAULIQUE HUMAINE

Mis à part Abidjan, dont il a déjà été parlé au chapitre « Edilité et Habitat », l'action en matière d'hydraulique humaine n'a été entreprise que tout récemment, en 1954.

A cette époque, il n'existait en Côte d'Ivoire aucune autre distribution publique d'eau potable que celle d'Abidjan. Or, dans bien des villes et des villages, la situation était dramatique, puisqu'il n'est pas rare de voir, en saison sèche, les femmes obligées de parcourir entre 10 et 30 km. à pied pour trouver de l'eau polluée, de rivière ou de marigot et des transporteurs privés vendre l'eau à raison de 10 *fr. CFA le litre*, soit 200 fois le prix moyen de 50 fr. le m3.

Une action vigoureuse, qu'on avait que trop retardée, s'imposait donc. Elle n'a pas donné des résultats aussi importants que ceux obtenus dans d'autres domaines, car l'insuffisance des moyens mis en œuvre s'est ajoutée aux difficultés naturelles. La faible perméabilité des terrains entraîne, malgré une pluviométrie importante, l'absence de nappes souterraines utilisables et l'obligation de faire appel aux eaux superficielles, ce qui implique la construction de barrages de retenue et d'usines de traitement.

Cependant, pour accroître le volume des réalisations effectuées, l'intervention du FIDES a, dans tous les cas, été complétée par des dépenses du budget territorial, des budgets communaux (sur ressources régulières ou emprunts) et du FERDES.

Les résultats obtenus sont les suivants :

A. — DEPENSES

En millions de francs CFA

Nature des travaux	*FIDES*	*Budgets locaux*	*FERDES*	*Total*
Etudes	80			80
Adduction d'eau	180	C (1) 185 T (2) 30	120	515
Points d'eau	155		20	175
Totaux	415	215	140	770

(1) Budgets communaux.
(2) Budgets territoriaux.

B. — TRAVAUX

Distribution d'eau potable

En 1955 : Dabou, Orbaff, Memni, Adiaké, Maféré, Adzopé, Dimbokro, Bouaké ;

En 1956 : Ousrou, Bondoukou, Abongoua, Sassandra ;

En 1957 : Bocanda, Yamoussoukro, M'Bahiakro, Agboville, Aboisso, Gagnoa, Daloa, Man, Agnibilékrou, Niablé, Zuénoula, Ferkessédougou et Korhogo.

L'ensemble de ces travaux touche 190.000 habitants.

D'autre part, plus de 200 puits ou forages ont été mis en source depuis 1954 dans des villages de brousse permettant d'alimenter en eau potable environ 150.000 habitants.

DEMOGRAPHIE

Le but final de toute action de développement économique et social étant l'homme, son bien-être et son perfectionnement, les problèmes démographiques ont pris une importance particulière au fur et à mesure que se poursuivent les réalisations. Aussi, a-t-il été nécessaire, au cours des dernières années, d'entreprendre les études permettant de connaître la population, sa composition et son évolution.

* * *

La connaissance des chiffres de la population du Territoire était, il y a dix ans, assez sommaire, les seules données disponibles, à cette époque, étaient les recensements administratifs dont le but principal, perception de l'impôt, n'était pas exhaustif. L'état-civil était à peine embryonnaire.

L'effort a porté, ces dernières années, sur le dénombrement de la population et sur sa répartition.

Un certain nombre de recensements, à caractère purement démographique, ont été entrepris :

Abidjan, en 1955, 127.585 habitants, contre 48.654 en 1948 ;

Man, en 1955, 17.363 habitants contre 2.192 en 1948 ;

Agboville, en 1956, 13.119 habitants contre 7.356 en 1948 ;

Gagnoa, début 1957, 15.337 habitants contre 2.192 en 1949.

En 1957, Daloa, Abengourou et Dimbokro (les dépouillements ne sont pas encore terminés).

L'état-civil a fait, depuis 1951, des progrès que traduisent les nombres d'actes de naissance enregistrés. (Les déclarations de décès sont très rares) : 29.584 en 1952, 54.559 (à peu près le tiers du chiffre réel) en 1955.

* * *

Depuis trois ans, un certain nombre d'enquêtes statistiques se sont déroulées en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'enquête de Bongouanou et des enquêtes agricoles dans le secteur de Bouaké et le 1er secteur agricole, ont mis en évidence la sous-estimation de la population telle qu'elle ressort des évaluations officielles. Il semble que cette sous-estimation soit de l'ordre de 25 %.

La population de Côte d'Ivoire qui se montait officiellement à 2.070.000 en 1948 et 2.509.000 habitants en 1955, doit se situer, en 1957, aux environs de 3.200.000, non compris 200.000 originaires de Haute-Volta.

A l'exclusion des travailleurs de Haute-Volta, pour la plus grande partie des hommes jeunes, l'allure générale de la pyramide des âges, telle qu'elle apparaît d'après ces enquêtes, avec sa très large base et ses échelons se retrécissant, *atteste une population jeune et en expansion, caractérisée par une natalité élevée et une assez forte mortalité.*

Il est, en effet, possible d'extrapoler les résultats précis de Bongouanou après avoir effectué les corrections que permettent :

— Les résultats des recensements cités plus haut ;

— Les observations faites dans d'autres territoires ;

— Le fait que la subdivision de Bongouanou dispose d'une infrastructure médicale qui n'est pas celle de tout le Territoire, que, par exemple, la natalité, l'une des plus fortes que l'on puisse rencontrer dans le monde, y est proche du maximum physiologique (1).

Cette extrapolation conduit aux conclusions suivantes :

Le taux de fécondité des femmes semble voisin de 180 %. Le taux brut de reproduction, qui s'établit à 2,8 est l'un des plus élevés du monde (Ukraine 3,6 ; Mexique 2,7), ce qui atteste l'extrême vitalité de la population de la Basse Côte d'Ivoire. La comparaison de ce taux brut avec le taux net de reproduction (1,74), met en lumière l'incidence de la forte mortalité générale sur l'évolution de la population. Si l'intervalle entre deux générations est d'environ 26 ans, le taux net de reproduction permet de prévoir un doublement de la population en 30 ans environ.

Donc, à partir d'une population de base actuellement de 3 200.000 habitants et d'un taux d'accroissement de 2,3 % (le même que la basse vallée du Sénégal), la perspective d'évolution suivante peut être envisagée :

1957	1962	1967	1972	1977	1982
3.200.000	3.600.000	4.000.000	4.500.000	5.050.000	5.650.000

non compris, évidemment, les travailleurs de Haute-Volta, actuellement au nombre de 200.000.

(1) Le taux d'accroissement de 3,2 %, observé à Bongouanou, est certainement exceptionnel et tient à des conditions locales particulières (fécondité et état médical avancé de la population) auxquelles s'ajoute l'influence de facteur saisonnier ; les observations sur la fécondité à Bongouanou ont été faites en 1955, pendant les six premiers mois de l'année au cours desquels la fécondité est la plus forte, et ne sauraient être étendues sans correction à toute l'année.

A défaut de pouvoir étudier une répartition et une évolution de la population par régions, on peut tenter l'analyse du transfert actuel des populations de la campagne vers les villes, de son évolution possible et des conséquences à en tirer pour les caractéristiques démographiques de la population.

1° *A l'origine :*

— La population est essentiellement paysane ;

— Des agglomérations se créent autour des centres administratifs ;

— Des industries s'installent, drainant la main-d'œuvre des régions voisines.

La population restant relativement constante (forte natalité, mais très forte mortalité), le peuplement des agglomérations est balancé par un dépeuplement des campagnes.

2° Dans ces agglomérations, l'amélioration des conditions sanitaires amène une baisse de la mortalité générale et plus spécialement de la mortalité infantile ; l'influence d'une élévation du niveau de vie se traduit d'abord par une hausse de la natalité. Les populations des campagnes, qui sont moins accessibles au progrès sanitaire, s'accroissent plus lentement, leur forte natalité restant, *en partie,* compensée par une mortalité excessive.

3° Mais ce système de relations évolue ; à partir d'une certaine période, la baisse de mortalité des villes est compensée par une chute de la natalité. La population d'origine urbaine tend à se stabiliser ; l'accroissement résulte surtout de l'immigration et elle provient de l'extérieur comme de l'intérieur du Territoire. En effet, les populations rurales se trouvent peu à peu placées dans des conditions sanitaires semblables à celles des villes à un certain moment de leur expansion. Il en résulte un *fort accroissement de ces populations rurales* que la ville n'absorbe qu'en partie, le reste étant utilisé sur place.

* * *

Il est très difficile de préciser à quel stade de leur évolution se situent des villes comme Abidjan, Bouaké, Dalca, ainsi que toute l'échelle des agglomérations et des villages. Ce que l'on constate actuellement, c'est un transfert de population des campagnes vers les villes, à la recherche d'un niveau de vie supérieur, transfert qui ne s'accompagne pas d'un dépeuplement des campagnes.

Pour être exactement renseigné et pouvoir déterminer avec précision les actions à entreprendre pour le développement économique et social, de nombreuses questions restent à résoudre qui feront l'objet de nouvelles enquêtes :

a) Quels sont les principaux courants de transfert ?

b) Quelle est l'amplitude maximum du décalage qui sépare la ville au niveau de vie le plus élevé (Abidjan) de la région où l'état sanitaire et social est le moins avancé ?

c) Quand le niveau de vie des différentes villes sera-t-il tel qu'il entraînera une diminution de la natalité ?

d) Suivant quel rythme tend-on vers l'état d'équilibre dans la répartition des populations urbaine et rurale ?

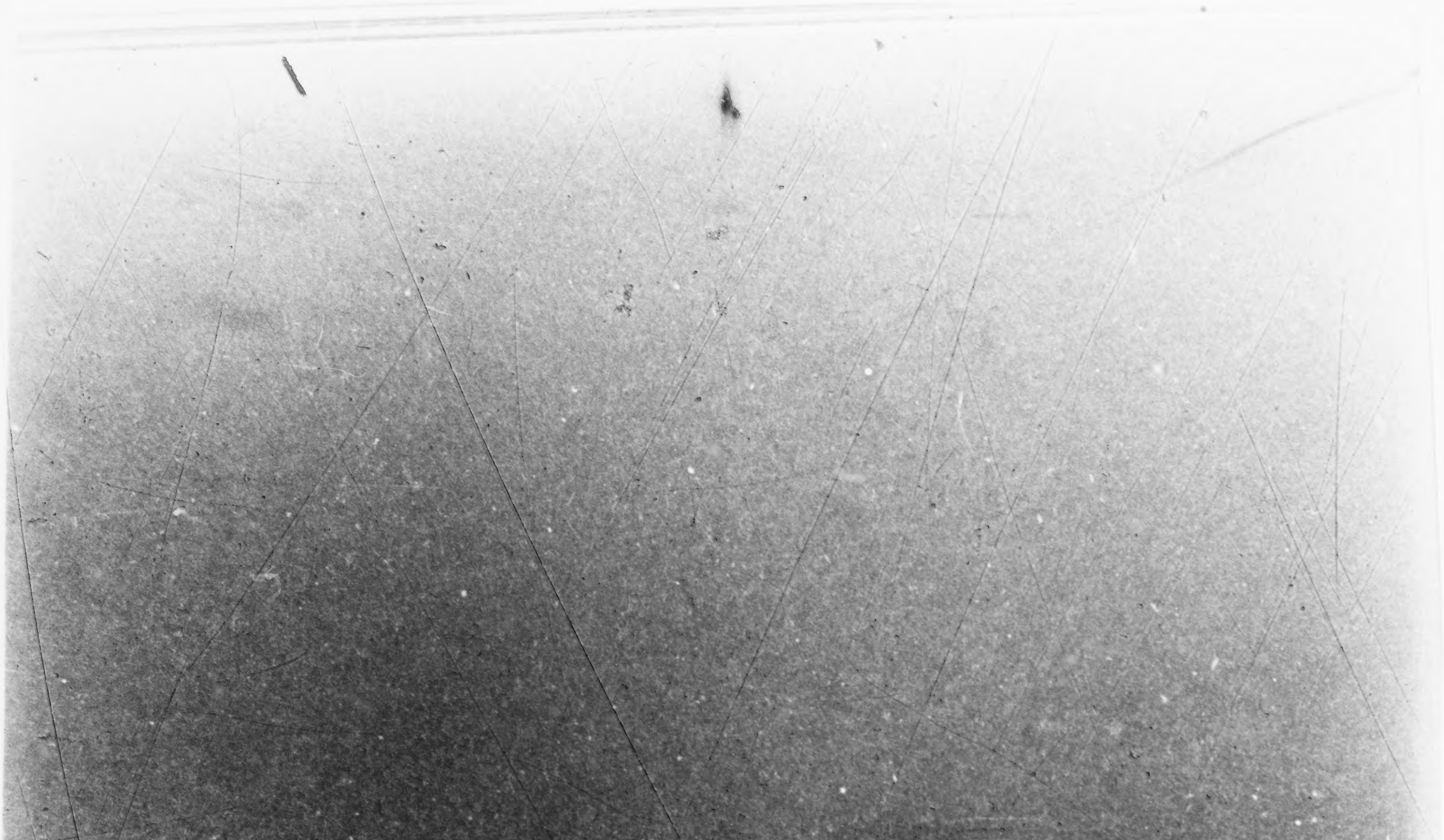

INVESTISSEMENTS

Les études économétriques de base sont encore beaucoup trop sommaires, l'équipement de production et de consommation trop élémentaire pour qu'on puisse mesurer, même approximativement, l'importance des investissements à effectuer chaque année pour sortir ce pays de son état de sous-développement, puis assurer son expansion régulière.

La situation démographique est mal connue, on commence à peine les enquêtes sur le revenu individuel, la production et les échanges s'évaluent sans aucune certitude, les recherches scientifiques ou techniques fragmentaires, apportent sur les méthodes à appliquer. des indications insuffisantes et si l'on connaît la nature des efforts à entreprendre, il est impossible de savoir quel en doit être l'ordre de grandeur et quels résultats on peut en espérer.

Si la Côte d'Ivoire constituait une zone monétaire autonome et si les entrées et sorties de capitaux pouvaient être régulièrement contrôlées, il eût été relativement facile d'établir une balance des paiements pour vérifier si le pays conserve son enrichissement.

Mais le Territoire fait partie de l'A.O.F. et la même monnaie circule dans le groupe en toute liberté; en outre, les transferts et les compensations de fonds avec la Métropole peuvent s'effectuer sans formalité ni déclaration.

De sorte que l'on est obligé, pour apprécier la réalité de l'enrichissement, de se baser sur des renseignements moins significatifs que les mouvements de capitaux : balance commerciale, opérations budgétaires, investissements publics.

Dans l'impossibilité de contrôler les mouvements de capitaux privés, l'on est en effet, obligé d'admettre que les investissements effectués ces dernières années, par les particuliers et les entreprises, sont compensés par les bénéfices qu'ils ont réalisés dans la même période (l'hypothèse ne se vérifie sans doute pas dans chaque cas, ni même globalement, mais elle permet d'apprécier l'utilisation des autres sources de capitaux).

Les excédents de la balance commerciale ont laissé dans le Territoire depuis 10 ans, *41,5 milliards*.

Les dépenses du Budget de l'Etat ont dépassé les recettes de *12,5 milliards*, pendant la même période.

Enfin, les investissements du F.I.D.E.S. et ceux de la Caisse centrale ont atteint *17 milliards*. Au total, *71 milliards* de capitaux sont restés en Côte d'Ivoire entre 1947 et 1956.

Comment ont-ils été utilisés ?

Les investissements publics, sur les ressources extérieures ou sur les ressources locales se sont totalisés à *36,7 milliards.*

Mis à part le quantum des dépenses de gestion administrative qui se traduit par des importations (1) (dépenses de matériel des services et dépenses de travaux, dépenses de consommation du personnel) et qu'on peut estimer à 70 %, mises à part les sommes épargnées par les salariés, les prélèvements opérés pour les budgets de fonctionnement qui sont restés dans le circuit interne des capitaux sont de l'ordre de 8 milliards environ pour les dix dernières années.

45 milliards environ sur 71 ont donc été dépensés pour les investissements et la consommation. Il manque au moins 26 milliards qui, normalement, auraient dû s'ajouter aux 36,7 milliards cités plus haut puisque la thésaurisation est à peu près nulle.

Il ne faut pas aller bien loin pour les trouver, car l'on constate que, pendant les huit dernières années seulement, les opérations du budget général de l'A.O.F. se soldent par *un transfert de fonds d'Abidjan sur Dakar de 36 milliards*, plus de deux fois les investissements du F.I.D.E.S.

Si la Côte d'Ivoire veut que son travail l'enrichisse, que l'aide de la Métropole vienne accroître réellement son actif, il faut à tout prix arrêter cette hémorragie. La perte de substance est déjà assez grande !

BUDGET DE L'ETAT

EXCEDENTS DES DEPENSES SUR LES RECETTES

(en millions de francs C.F.A.)

Exercice 1947	205,8
— 1948	420,3
— 1949	534,4
— 1950	612,5
— 1951	1.189,3
— 1952	1.869,5
— 1953	1.735,1
— 1954	2.321,9
— 1955	2.163,8
— 1956	1.499
TOTAL	12.551,6 millions de francs CFA.

(1) Au titre des ressources, il n'a été tenu compte que des excédents de la balance commerciale, c'est-à-dire importations déduites.

BUDGET GENERAL DE L'A.O.F.

PARTIE EXECUTEE EN CÔTE D'IVOIRE

(en milliers de francs C.F.A.)

Exercices	*Recettes*	*Dépenses courantes*	*Ristournes à la Côte d'Ivoire*
—	—	—	—
1949	3.030.480	556.962	954.054
1950	4.458.273	790.051	292.529
1951	7.070.290	1.246.206	683.984
1952	7.305.972	2.039.720	913.001
1953	8.119.875	2.842.141	2.054.183
1954	11.059.867	2.190.582	2.267.469
1955	10.972.205	2.185.364	2.728.535
1956	13.212.155	1.976.090	5.300.068
Totaux	65.229.117	13.827.116	15.193.823

BALANCE GENERALE

Recettes		65.229 millions
Dépenses courantes	13.827	
Ristournes	15.194	
		29.021 »
Solde.....		36.208 millions

RESULTATS BUDGET TERRITORIAL EXERCICES 1947 à 1956

Années	Fonctionnement	Investissement et équipement	Dépenses totales	Versement ou prélèvement à la Caisse de réserve	Observations
1947	790.992.019	156.440.878	947.432.897	+ 38.083.818	Compte définitif
1948	1.058.012.729	185.120.880	1.243.133.609	+ 62.283.921	Compte définitif
1949	1.444.311.503	428.476.782	1.872.788.285	+ 95.322.384	Compte définitif
1950	1.641.658.292	654.836.338	2.296.494.630	— 27.033.249	Compte définitif
1951	2.168.665.627	675.103.013	2.843.768.640	+ 421.913.408	Compte définitif
1952	3.027.781.418	1.007.918.265	4.035.699.683	+ 133.956.697	Compte définitif
1953	4.160.608.003	794.432.421	4.955.040.424	— 15.831.714	Compte définitif
1954	4.961.877.378	882.395.933	5.844.273.311	— 489.522.278	Compte définitif
1955	5.884.059.079	917.708.958	6.801.768.037	— 28.616.818	Projet de compte définitif
1956	7.468.176.489	1.248.136.663	8.716.313.152	— 62.611.031	Projet de compte définitif
	32.606.142.537	6.950.570.131	39.556.712.668	+ 127.945.138	

Remarques : Depuis 1953, le Budget d'Investissement est distinct du Budget de Fonctionnement.
Situation de la Caisse de Réserve au 31 décembre 1956 : 25.002.000 francs.

INVESTISSEMENTS 1947-1956

Repartition par categories de depenses

(en millions de francs C.F.A.)

Organismes	*Production*	*Infrastructure*	*Equipement social*	*Total*
Section territoriale FIDES	1.327,7	11.412,7	2.115,8	14.856,2
Section générale FIDES			125,1	125,1
C.C.F.O.M.	319	1.022	787	2.128
Budget Etat (Aér. Civ.)		585		585
Budget général A.O.F.	51,8	2.164,9	421,9	2.638,6
Budget annexe du port		436		436
Budget annexe R.A.N.		1.765		1.765
Budget local	22	3.973	1.141	5.136
Fonds spécial du café	2.592			2.592
Fonds spécial du cacao	2.308			2.308
FERDES	469		831	1.300
Fonds routier		2.025		2.025
Budgets municipaux			784	784
Budgets Assemblées consulaires	33,4	59,5		92.9
Totaux	7.122,9	23.443,1	6.205,8	36.771,8

— Production	19,5 %
— Infrastructure	63,6 %
— Equipement social	16,9 %
Total	100 %

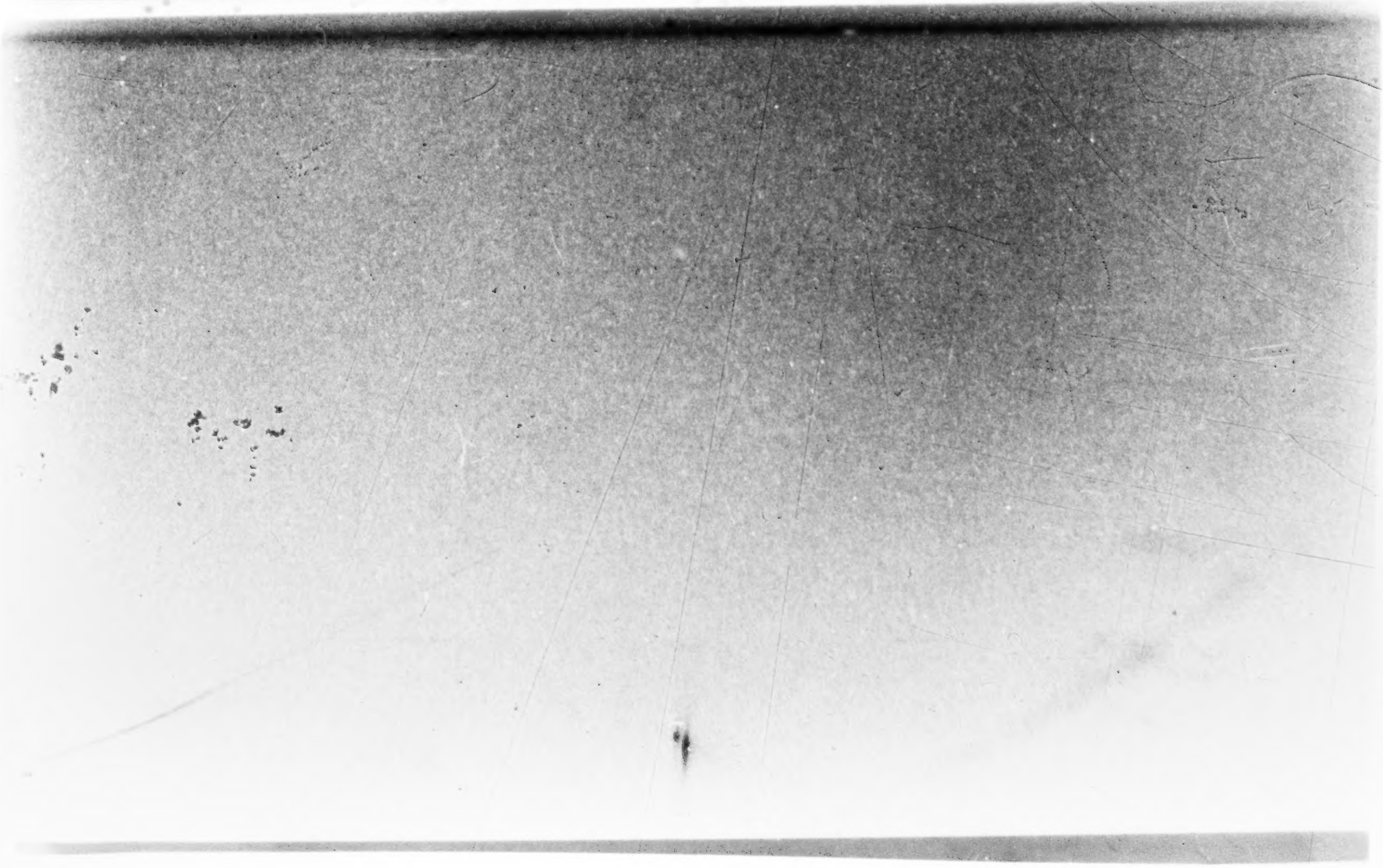

LES REVENUS AGRICOLES EN 1956

N. B. — L'exposé qui va suivre concerne exclusivement la population paysanne qui représente (manœuvres mossi compris) 95,3 % de la population totale.

Il est sans intérêt d'examiner les revenus des salariés de l'Administration, du commerce et de l'industrie parce qu'ils sont trop différents de ceux de la masse paysanne et que ces salariés constituent une fraction trop peu importante de la population totale.

La population paysanne se répartit en Côte d'Ivoire en quatre zones dont les caractéristiques diffèrent à plusieurs points de vue, et notamment du point de vue du revenu : deux zones forestières, Est et Ouest, deux zones de savane arborée, Centre et Nord.

ZONE EST

Comprend les cercles d'Abidjan, de Dimbokro, d'Agboville, de Bondoukou (sauf Bouna), de Grand-Bassam, de M'Bahiakro (cercle de Bouaké), d'Aboisso et d'Abengourou.

905.000 *habitants environ*, appartenant principalement aux races Baoulés, Agnis, Abourés, Abbeys et Attiés (héritage matrilinaire). Nourriture à base de tubercule avec absence presque complète de riz.

Exploitations de dimensions plus grandes que dans le reste de la Côte d'Ivoire, utilisant de nombreux manœuvres salariés et représentant les 4/5e de la production cacaoyère, en plus café et colas.

Les rendements se situent, pour le café, entre 200 et 300 kg. à l'hectare, pour le cacao, entre 300 et 340 kg. à l'hectare; la commercialisation se fait dans les villages où le planteur amène son produit, dans 74 % des cas à pied sur 7 km. de moyenne, 13 % seulement des planteurs vendant leurs produits sur la plantation. L'approvisionnement se fait à Abidjan et atteint en valeur 1.500 millions par an.

Revenus (non compris l'auto-consommation) : 100.000 francs par an (pour une famille de 8 personnes) se répartissant à raison de :

— 35 % pour l'alimentation,

— 20 % pour le mobilier et les objets ménagers,

— 7 % pour la main d'œuvre,

— 8 % pour les constructions,

— 12 % pour les impôts et taxes.

— 18 % pour les cérémonies et les dépenses diverses.

ZONE OUEST

Comprend les cercles de Man, Gagnoa, Daloa, Grand-Lahou, Bouaflé, Sassandra et Tabou.

980.000 *habitants environ*, de races Yacoubas, Bétés, Guinéenne, etc... (héritage patrilinaire). Nourriture à base de riz, bananes et manioc.

Exploitations de petites dimensions, avec peu de main d'œuvre salariée, culture dominante café, rendements légèrement inférieurs à ceux de la zone Est, la commercialisation se faisant dans des conditions à peu près identiques les moyens d'évacuation pour l'exportation étant plus chers.

Revenus (non compris l'auto-consommation) : 50.000 francs par an pour une famille de 8 personnes (diminution résultant d'une étendue plus faible des cultures, d'un rendement moins élevé et de frais d'évacuation plus importants).

La répartition du revenu diffère du fait que la part des impôts passe de 12 à 24 %, celle de la main d'œuvre est à peu près nulle.

ZONE CENTRE

Comprend le cercle de Bouaké, sauf la subdivision de M'Bahiakro.

360.000 *habitants environ*, de race Baoulé (héritage matrilinaire), nourriture à base d'igname et de riz (2/3), de maïs, de légumes, etc...

Exploitations de café et de cacao, dans les mêmes conditions que la zone Est, de cultures vivrières, proportionnellement plus importantes que les cultures industrielles, dans les mêmes conditions que la zone Nord.

Revenus (non compris l'auto-consommation) : *25.000 francs* par an, pour une famille de 8 personnes, diminution résultant de la prépondérance des cultures vivrières à faibles rendements.

Le revenu est presqu'entièrement consacré aux impôts, aux achats de mobilier et d'articles ménagers et aux constructions.

ZONE NORD

Comprend les cercles de Korhogo, Séguéla, Odienné, Katiola et la subdivision de Bouna.

995.000 *habitants environ*, de race Sénoufo, Malinké et Tagouana. Nourriture à base d'igname, de manioc, de riz, de mil et de sorgho.

Exploitations culture industrielle, coton en petites superficies.

Cultures vivrières (proportionnellement beaucoup plus importantes) : riz irrigué (2 tonnes paddy à l'hectare) dans l'Ouest, riz sec (550 kg. à l'hectare) à Boundiali, Odienné, Touba, Séguéla et Mankono ; mil (350 kg. à l'hectare) ; sorgho (500 kg. à l'hectare); igname (8 à 10 tonnes à l'hectare).

Revenus (non compris l'auto-consommation) : 15.000 francs par an pour une famille de 8 personnes, presqu'exclusivement consacrés aux impôts et taxes.

* * *

La constatation la plus importante qui ressort des indications qui précèdent est l'extrême variabilité des revenus, de 15.000 à 100.000 fr., c'est-à-dire de 1 à 7. Les différences d'ordre climatique n'expliquent pas entièrement une telle diversité, car la culture irriguée du riz, par exemple, est de nature à fournir un revenu par hectare presqu'aussi élevé que la culture du café et du cacao.

Dans l'ensemble, la population paysanne de Côte d'Ivoire dispose d'un revenu moyen (auto-consommation non compris) de :

— 6.268 francs par personne, et de

— 50.140 francs par famille de 8 personnes.

PROGRAMMES

1958-1962

AVANT-PROPOS

Un prodigieux essor, qui atteste surtout de grandes possibilités, un potentiel à peine entamé, des besoins aussi illimités qu'impérieux, voilà ce qui ressort du bilan que nous venons de lire, qui apparaît comme caractérisant la Côte d'Ivoire en cette fin d'année 1957, alors que la révolution pacifique de la loi-cadre, qui a affirmé donner ses responsabilités à la population, s'accomplit dans le tumulte des luttes d'opinion qui secouent un monde en plein bouleversement.

Tous les pays du globe, qu'ils soient ou non sous-développés, évoluent aujourd'hui suivant des courants contradictoires : les uns vers un nationalisme farouche, sentiment d'amour-propre exacerbé qu'avivent parfois les oppositions de race et de religion; les autres, pour accroître leur puissance, vers un regroupement, un resserrement d'interdépendance.

Dans la tourmente, les pays d'outre-mer de la Communauté française cherchent leur voie. Bien qu'assurés en fait, de leur avenir politique, ils sont parfois tentés d'écouter les doutes qu'expriment ceux qui ne sont point capables de voir clair ou qui sont impatients. Ils s'interrogent encore sur le point de savoir s'ils doivent consacrer toutes leurs forces à construire leur puissance économique, ou à obtenir rapidement une indépendance politique, toute nominale d'ailleurs, mais pleine des satisfactions de l'orgueil.

La Côte d'Ivoire, elle, a choisi, et l'a fait en temps voulu. Consciente des possibilités que lui offre une situation économique et financière exceptionnelle, disposant du pouvoir de gérer ses propres intérêts, elle a opté pour la construction économique et elle met tous ses soins et toutes ses ressources à accroître le bien-être de ses habitants, à leur apporter la seule indépendance qui soit vraie, celle que donne la richesse, à l'esprit comme au corps. Elle a pesé tous les besoins qui se manifestent dans les divers domaines de l'activité économique et sociale et tous les moyens dont elle peut disposer, mesuré toutes les chances qui s'offrent et les programmes qu'elle a établis s'efforcent d'être à la fois raisonnables et équilibrés, de ne rien sacrifier d'essentiel pour le présent et pour l'avenir, mais d'écarter ce qui est superflu et, même, secondaire.

Dans la conjoncture politique actuelle, ces projets représentent le minimum de ce qui doit être entrepris. Le dissimuler, laisser croire à une exagération classique de la demande, serait tout simplement créer à terme des difficultés si graves que, pour en sortir, il faudrait sans doute détruire l'organisation nouvelle. Car, l'on ne doit pas s'y tromper, ou bien la structure actuelle apporte aux populations les satisfactions qu'elles attendent et qui ne sont pas seulement de doctrine — il s'en faut beaucoup — ou bien elle fait faillite et avec elle le concept politique qu'elle incarne. L'échéance est fixée en 1962 au plus tard, au moment du renouvellement des Assemblées territoriales et, pour de multiples raisons, l'épreuve aura lieu en Côte d'Ivoire, pas ailleurs !

AVANT-PROPOS

EXPOSÉ GÉNÉRAL

D'une étude attentive du bilan, se détachent quelques constatations essentielles pour les objectifs du troisième plan.

Les moyens de communication, bien qu'encore insuffisants, sont aujourd'hui plus complets et plus modernes que, par exemple, les moyens de production. Le port d'Abidjan est un instrument qui répond déjà et peut, à tout instant, répondre aux exigences du trafic maritime. Le chemin de fer certes, laisse à désirer — surtout par vice d'organisation — mais les routes et les voies fluviales constituent un réseau de distribution et d'évacuation qu'il s'agit seulement de parfaire.

La production, trop exclusivement agricole, s'est accrue, il est vrai. mais suivant des méthodes qui la rendent vulnérable, trop sensible aux circonstances naturelles ou extérieures. Un rendement extrêmement faible, laissant une marge très étroite, interdit au producteur d'assumer les frais de main d'œuvre qu'exigerait une extension des cultures et ne lui permet pas, non plus, de supporter une baisse des cours sur les marchés mondiaux ou, plus simplement, des conditions atmosphériques défavorables. D'une façon générale, la somme de revenus que procurent le travail des hommes et l'exploitation des richesses naturelles est trop peu importante pour couvrir les charges de la consommation et des services collectifs.

Fait plus caractéristique : le recours aux avantages qu'apportent les organisations de caractère social est à la fois généralisé, profond et irrésistible. Il est déjà symptomatique d'enregistrer le besoin de logements modernes qui se manifeste dans les agglomérations de l'intérieur et même, chez les planteurs isolés; mais encore plus significatif de constater qu'à la rentrée d'octobre 1957, les autorités se sont aperçues que 904 classes nouvelles — la plupart construites à leur insu — entraient en fonctionnement, augmentant de 54.650 (60 % du total de juin) le nombre des élèves des écoles primaires et faisant bondir le taux de scolarisation de 19 à 30 % en trois mois. Témoignage d'un besoin vital, d'une volonté aussi diffuse qu'impérieuse d'accéder à la connaissance que rien ne pourrait combattre et à laquelle il faut céder, aussi bien pour la satisfaire que pour la contrôler.

Enfin, la poussée démographique est telle qu'elle modifie les dimensions des projets. C'est déjà 3.200.000 habitants (3.400.000 avec les Voltaïques) qu'il faut nourrir, soigner et éduquer, mais c'est, en 1962, à l'expiration du 3e plan, 3.600.000 ou plutôt 3.800.000, plus de 4.00.000 cinq ans plus tard ! Population qui, plus jeune d'âge qu'en 1947, ayant connu plus longtemps les avantages de la vie moderne, sera plus exigeante !

* *
*

Le troisième plan quadriennal doit tenir le plus grand compte de ces constatations ainsi que des impératifs politiques qui en forment le contexte.

Il lui faut atteindre un niveau suffisant pour transformer de façon visible la condition des hommes de ce pays.

Il lui faut, pour développer la production agricole, en moderniser les méthodes au point de la rendre attrayante et de la garantir contre les risques qui la menacent, lui affecter une part aussi importante que possible des investissements totaux; en outre, l'équilibrer par un développement de la production industrielle.

Il lui faut réserver à l'équipement social les crédits les plus élevés, diffuser le plus largement les œuvres sanitaires, les établissements scolaires, les travaux d'édilité. les facilités de crédit pour l'habitat, de façon à implanter la vie moderne dans toutes les zones de population et empêcher qu'elles ne se dépeuplent au profit des grandes agglomérations.

Il lui faut, enfin, compléter et renforcer l'infrastructure.

Quatre lignes d'action qui dessinent les contours des projets retenus.

* * *

Initialement, les propositions établies dans la perspective ancienne, d'avant la loi-cadre, se décomposaient comme suit :

Dépenses d'infrastructure	6.370 millions	43 %
Dépenses de production	4.458 »	30 %
Dépenses d'équipement social	4.030 »	27 %
Total.....	14.858 millions	(1)

Le déséquilibre restait trop accentué, entre les dépenses génératrices de revenus, 30 % et celles génératrices de charges d'entretien et de fonctionnement, 70 %.

Or, parmi les secondes, les dépenses d'infrastructure répondent à des besoins minimum; celles d'équipement social, loin de pouvoir être réduites, doivent, comme nous l'avons vu, être augmentées. Quant aux dépenses de production, les projets prévus étaient si manifestement au-dessous des nécessités qu'il ne pouvait être question de les maintenir au niveau indiqué. On n'aurait fait que se préparer, pour un avenir très proche. les pires difficultés financières et sociales.

---

(1) Citons pour mémoire les programmes concernant le budget de l'Etat et la Section commune du F.I.D.E.S. :

Chemins de fer	2.640 millions
P. T. T.	290 »
Aéronautique civile	73 »
Météo	48 »
Total.....	3.051 millions

Une autre considération militait en faveur d'une modification : les propositions initiales étaient basées sur les besoins d'une population de 2.500.000 habitants, chiffre que les récents sondages et recensements font apparaître — nous l'avons vu — comme très inférieurs à celui de la population réelle : 3.200.000 habitants sans les travailleurs voltaïques, 3.400.000 en les comptant.

Le Conseil de Gouvernement de la Côte d'Ivoire a donc été contraint de remanier profondément ces projets.

Il a voulu dresser un plan qui représente l'effort exceptionnel qu'impose la conjoncture.

Faisant, bien entendu, le choix entre toutes les réalisations désirables, pour ne retenir que les besoins essentiels, il a défini une politique d'expansion économique et sociale ordonnée, proportionnée aux nécessités comme aux possibilités du pays et qui tende à rétablir — par une augmentation notable des revenus — l 'indispensable équilibre avec des charges que les exigences de la vie moderne ne cessent d'accroître.

Mais, il a limité, dans le cadre de cette politique, l'action de la puissance publique aux seuls domaines où son intervention est aujourd'hui reconnue indispensable. Les initiatives privées, favorisées par des mesures spéciales, compléteront et développeront cette action, au niveau nécessaire.

*
* *

Les objectifs généraux du 3e plan sont simples, directement issus des réalités qu'exprime le bilan.

Sur le plan économique, le but est d'accroître de façon sensible le revenu du producteur, puis de mieux équilibrer production agricole et production industrielle.

Toute une série de mesures qui mettent en jeu — partout, une assistance technique appropriée — ici, l'amélioration des techniques culturales — là l'extension des cultures, doivent augmenter, d'ici 1962, le revenu agricole de 80 % et, en même temps, élever le volume et la valeur de l'auto-consommation (ceci indépendamment des incidences sur le revenu agricole, de la création d'industries de préparation et de transformation des produits). En outre, l'action entreprise au cours du 3e plan pour développer certaines cultures industrielles (palmier, cocotier, hévéa) et qui ne donnera ses fruits qu'après 1962, provoquera ultérieurement, une nouvelle et importante augmentation du revenu.

Un programme cohérent et complet de prospection et de recherches minières, ainsi que d'essais de traitement est prévu qui, progressivement, portera sans doute de 1.000 à 15.000 francs au km2 la valeur de la production minière du Territoire; les premières réalisations intéresseront l'exploitation des gisements de manganèse.

L'équipement électrique des chutes de la Bia sera achevé et complété et les autres sources d'énergie hydraulique inventoriées pour être, au besoin, exploitées.

Enfin, en faisant jouer, si besoin est, toute la gamme des mesures de protection et de garantie d'ordre économique, financier et fiscal que les textes en vigueur rendent possible, en établissant une sorte de code des investissements privés, le Territoire se propose de favoriser la création d'industries de préparation et de transformation des produits locaux ou de fabrication des articles de grande consommation, de façon à provoquer en quatre ans environ 50 milliards d'investissements privés qui porteront la production industrielle installée ou en cours d'installation en 1962, à au moins 20 % de l'activité économique globale.

L'infrastructure suivra un développement parallèle : l'équipement portuaire sera complété pour faire face à l'augmentation du trafic maritime, le réseau routier amélioré pour assurer, dans de meilleures conditions, l'évacuation des produits d'importation, les échanges interterritoriaux et la liaison des centres ruraux de production avec les grands axes routiers.

En ce qui concerne l'équipement social, trois problèmes retiendront spécialement l'attention.

1° *L'Enseignement*, dont la population exige le développement massif. Les projets, équitablement répartis entre le F.I.D.E.S. d'une part, le budget local et les collectivités d'autre part, doivent porter le taux de scolarisation de 30 % fin 1957 (pour 3.200.000 habitants) à 45 % en 1962 (pour 3.600.000 habitants), soit en quatre ans 66.000 élèves de plus pour l'enseignement public, et sans doute 34.000 de plus pour l'enseignement privé. Un effort correspondant est prévu pour la formation des maîtres et l'enseignement secondaire et en vue de prévenir les difficultés sociales qui ne manqueront pas de naître au moment du retour à la terre de cette masse d'élèves, un programme de culture populaire a été établi. L'enseignement technique sera développé sous toutes ses formes pour répondre aux besoins de l'industrie et de l'artisanat.

2° *La Santé*, le développement envisagé vise à doter les quatre zones de peuplement du Territoire d'un équipement sanitaire identique dans sa nature, mais proportionné dans son importance aux besoins de la population. L'effort est partagé entre le F.I.D.E.S. et le budget local.

3° Les problèmes qui conditionnent la vie des agglomérations urbaines ou rurales : *édilité*, *habitat*, *hydraulique humaine*, dont l'utilité n'a cessé de croître au cours des dernières années et pour lesquels l'effort antérieur a été insuffisant. Les inscriptions demandées représentent le minimum de ce qui doit être réalisé pour satisfaire les besoins de la population.

* * *

Le schéma financier du 3e Plan, se résume dans le tableau suivant :

(en milliers de francs C.F.A.)

Etudes et recherches générales	400	1,47 %
Production	10.086	37,33 %
Infrastructure	8.195	30,29 %
Equipement social	8.371	30,91 %
Totaux	27.052	100 %

Il n'est pas possible de chiffrer exactement l'effort qui sera consenti, au titre des investissements, par le budget territorial, les budgets communaux, les comptes spéciaux et les divers organismes publics. Cet effort, dont certains éléments ont été évoqués, est fonction de ressources annuelles, elles-mêmes dépendantes de l'activité économique, et on peut, sans exagération, conjecturer qu'il ne restera pas inférieur à celui qui a été constaté au cours des deux premiers plans et qui a dépassé l'effort propre au F.I.D.E.S.

Il faut seulement retenir que les projets qui sont inclus dans le total de 27 milliards ne peuvent pas ne pas être exécutés au cours des quatre prochaines années et n'excèdent pas les possibilités de réalisation actuelle du Territoire (1). Il serait absolument vain de vouloir les classer en tranche obligatoire et tranche facultative; ils ont tous la même importance et la même urgence, qu'il s'agisse du développement de la production de café, de riz ou de coton, des pistes de collecte ou des travaux portuaires, des écoles ou des dispensaires, parce qu'ils intéressent des régions différentes et des activités essentielles à chacune d'entre elles et qu'ils répondent à des besoins impérieux. Aucun d'eux n'est secondaire ou superflu.

Il faut ensuite définir les moyens de financement nécessaires.

La Côte d'Ivoire n'a pas étudié, dans l'absolu, le problème de son développement économique et social. Le Conseil de Gouvernement en prenant conscience des obligations de toutes sortes qui s'imposent à lui dans ce domaine de ses attributions, s'est également préoccupé des possibilités qui peuvent lui être offertes pour remplir ces obligations. Il connaît les difficultés financières de la Métropole, plus aiguës que jamais et il sait quels sacrifices celle-ci doit consentir pour continuer aux territoires d'outre-mer l'aide qu'elle leur accorde depuis l'entrée en vigueur de la loi du 30 avril 1946. Il sait surtout qu'en cette matière, comme en beaucoup d'autres, la sagesse des Nations recommande de s'aider pour être aidé, et que cette exigence est, de plus, conforme à une saine conception de la politique de Communauté franco-africaine.

Il se propose donc de financer *la moitié environ des dépenses du 3e Plan avec une partie de ses ressources budgétaires courantes.* Une situation financière qui n'a depuis longtemps accusé aucun déficit réel, une balance commerciale sans cesse favorable et qui fait ressortir, en outre, un important avoir en devises fortes, lui donnent la possibilité, dans la perspective d'autonomie financière accrue que lui apporte la loi-cadre, de pouvoir affecter par priorité, un milliard environ de ses recettes fiscales annuelles à la réalisation de la partie des programmes qu'elle prend en charge. Les modalités d'exécution des décisions qui seront prises à cet effet ne peuvent évidemment être déjà arrêtées, mais il importe de prendre acte de la proposition qui accompagne les projets présentés et dont l'importance non plus que les incidences, ne doivent échapper à personne.

Chacun doit se rendre compte qu'aucun des problèmes qui vont se poser inévitablement au cours des prochaines années n'est susceptible de solution si la Côte d'Ivoire est dans l'incapacité de disposer des ressources propres à réaliser un développement économique de dimension suffisante. Qu'il s'agisse du

---

(1) Un exemple : les entreprises de travaux publics installées en Côte d'Ivoire ont une capacité de travail variant entre 2,5 et 3 milliards par an.

bien-être des producteurs et de l'augmentation de leurs revenus, de la nourriture des populations en pleine expansion démographique, de l'équilibre budgétaire menacé par l'accroissement des dépenses de fonctionnement, des revendications sociales des travailleurs, de la formation intellectuelle d'une jeunesse avide de savoir, rien ne peut être réglé sans investissements massifs assurant une plus grande production et une meilleure productivité, en même temps un progrès social plus étendu.

L'option politique est là ; elle n'est pas ailleurs !

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS DU 3e PLAN QUADRIENNAL

(en millions de francs C.F.A.)

	Montant	*Total par secteur*
1° PRODUCTION		
Production agricole	6.466	
Production animale	645	
Production forestière	576	
Organismes de coopération	450	
Formation professionnelle agricole	759	
	8.896	
Production industrielle :		
Energie électrique	490	
Prospection et recherches minières	700	
		10.086
2° INFRASTRUCTURE		
Etudes	100	
Port d'Abidjan	1.030	
Routs et ponts	6.430	
Voies fluvio-lagunaires	510	
Aéronautique	125	
		8.195
3° EQUIPEMENT SOCIAL		
Enseignement primaire et secondaire	2.650	
Enseignement technique	510	
Santé	1.182	
Urbanisme et Habitat	2.200	
Hydraulique humaine	1.500	
Elctrification des centres secondaires	132	
Centres et services sociaux	197	
		8.371
Etudes et recherches générales		400
Total général		27.052

PRODUCTION

REPRODUCTION

PRODUCTION AGRICOLE

Les opérations à développer au cours du 3e Plan constituent généralement une poursuite du programme d'action déjà entrepris dans le Territoire, avec une impulsion particulière donnée à la productivité des principales cultures.

De l'action générale à conduire, se détachent :

A — CULTURES INDUSTRIELLES
(2.943 millions)

CAFE : 1.180 millions

Stabilisation au niveau actuel des superficies en culture.

Passage d'une production de 100.000 tonnes au niveau des 200.000 tonnes, par augmentation du rendement.

Les facteurs de cette élévation sont :

1° *les jeunes plantations* mises en place au cours des dernières années qui doivent entrer en production et auxquelles seront appliquées des méthodes culturales satisfaisantes; un potentiel de production de 150.000 tonnes est ainsi réalisable.

2° *l'augmentation du rendement* des ancienne plantations, présentement de 200 kilos à l'hectare dans l'ensemble des plantations africaines; il peut être élevé par l'entretien rationnel et l'emploi des engrais à 400 kilos.

La protection phytosanitaire contribuera à réduire les pertes, chiffrées à plus de 20 % du tonnage.

CACAO : 860 millions

Passage d'une production de 70.000 tonnes au niveau des 80.000 tonnes.

Les facteurs sont :

1° *les jeunes plantations*, faites en remplacement des vieilles actuellement inutilisables, qui se poursuivent grâce à l'impulsion donnée par les primes que paie la Caisse de stabilisation des prix du cacao.

2° *une action phytosanitaire* étendue qui devrait pouvoir atteindre 50 % des surfaces plantées pour manifester spectaculairement son efficacité.

PALMIER A HUILE : 405 millions

— Mise en place de 5.000 hectares de plantations sélectionnées qui, sur la base des hauts rendements obtenus par l'I.R.H.O., devraient produire 2,5 à 3 tonnes d'huile à l'hectare, soit 12.500 à 15.000 tonnes. Il faudra, d'une part, constituer de nombreuses unités de plantation, groupées par village, d'autre part, compléter la palmeraie en savane de Dabou.

— Création d'un jardin grainier de 500 hectares (75 millions), pour assurer l'approvisionnement en graines sélectionnées de ces 5.000 hectares et des plantations privées dont la création est envisagée en Côte d'Ivoire, ainsi que la satisfaction des besoins des autres territoires français et des pays étrangers (Congo belge. Colombie, Brésil. etc...).

COCOTIER P.M.

Augmentation de 3.000 hectares à 8.000 hectares des plantations cultivées multipliant les plantations sur toute la bande littorale. Soit une mise en place de 750.000 pieds.

Dans le même temps devrait être poursuivis :

— la vulgarisation de l'emploi des engrais sur les plantations existantes ;

— l'étude de procédés rationnels de séchage du coprah.

HEVEA : 80 millions

Introduction de la culture chez les planteurs africains.

Tandis que le secteur privé poursuivra ses investissemnets sur des concessions qui totalisent actuellement à plus de 20.000 hectares dont 2.000 environ seront plantés au début du 3e Plan, l'Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.), installé à Bimbresso depuis août 1955, assurerait la mise en place d'environ 100 hectares par an de petites unités préparées par des planteurs africains, leur entretien et leur surveillance technique ainsi que la création de jardins grainiers.

COTON : 50 millions

Seule production industrielle à citer pour la zone Nord-Centre, est susceptible d'une évolution raisonnable déjà entreprise en collaboration avec la C.F.D.T. et l'I.R.C.T.

Le passage de 4.500 tonnes à 10/12.000 tonnes de coton brut parait possible, compte tenu :

— d'une intervention en ce qui concerne la commercialisation ;

— de la distribution de semences sélectionnées ;

— d'une action phytosanitaire systématique.

BANANES D'EXPORTATION : 318 millions

Développement, selon les méthodes de la Cobafruit, de la production dans les marais de l'Agneby (1.500 hectares en culture et 1.500 en jachère) et dans d'autres régions proches du littoral (1.500 hectares également) pour porter l'exportation à 100.000 tonnes par an, les superficies actuellement plantées pouvant donner 40.000 tonnes de fruits par an.

ETUDES

pour l'implantation de nouvelles cultures industrielles : 50 millions

B. — CULTURES VIVRIERES

(1.620 millions)

RIZ : 1.482 millions

Accroissement d'environ 80.000 tonnes de paddy nécessaire pour faire face au développement démographique et supprimer les importations.

Cet accroissement doit provenir de deux interventions différentes :

1° Mise en culture irriguée de 3.000 hectares dans les marais de l'Agnéby, culture aux deux saisons pouvant donner 5 tonnes/hectare, soit 15.000 tonnes.

2° Aménagements régionaux pour la culture irriguée de 26.600 hectares, soit 66.000 tonnes.

DIVERS : 18 millions

La diffusion de la culture du maïs a déjà été entreprise en liaison avec la station des plantes alimentaires de Bouaké.

Des échanges variétaux avec le Dahomey et la Nigéria préluderaient à la vulgarisation de semences de plus haute productivité.

L'étude régionale de variétés sélectionnées de manioc par les Centres de Recherches — principalement par l'O.R.S.O.M., a déjà été entreprise. Elle sera complétée par des essais de rationalisation de cette culture qui est jusqu'ici une des plus dangereusement épuisantes.

Une étude de culture industrielle de la banane plantain a été entreprise par l'I.F.A.C., en liaison avec la Fédération Bananière. Elle sera poursuivie par l'installation de 500 ha. de culture (500 en jachère) dans les marais de l'Agnéby et par des essais de même nature dans les zones habituelles de production. 18 millions sont prévus à cet effet.

C. — MOYENS DE TRANSPORT

(1.800 millions)

Les pistes de collecte ont déjà fait l'objet de financements particuliers :

— par les Fonds de soutien du café et du cacao ;

— par le FIDES relayant les Fonds de soutien au titre du 2e Plan et assurant plus spécialement l'aménagement du réseau de ramassage des palmeraies.

Elles sont d'une importance capitale pour la production (voir bilan) et constituent actuellement une des principales revendications du paysan.

L'amélioration et l'extension du réseau existant seront à inscrire en fonction des principaux produits, notamment du café, du cacao, du palmier à huile et du cocotier.

D. — AUTRES OPERATIONS COMMUNES

(303 millions)

Pour l'équipement du génie rural, pour la protection des végétaux, pour le cadastre (non compris 554 millions de dépenses à la charge du budget local).

RECAPITULATION

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Opérations communes					
Pistes de collecte	400	400	400	400	1.600
Génie rural	26	5			31
Protection des végétaux	83	65	60		208
Cadastre	29	29	6		64
Totaux	538	499	466	400	1.903
Cultures industrielles					
Café	320 (1)	390 (1)	470		1.180
Cacao	132 (2)	168 (2)	292	268	860
Palmier	155	110	70	70	405
Cocotier	P.M. (3)				P.M.
Hévéa	21	26	19	14	80
Coton	23	16	6	5	50
Bananes et autres fruits	124	97	97	—	318
Etudes de nouvelles cultures	25	25			50
Totaux	800	832	954	357	2.943
Cultures vivrières					
Riz	262	353	413	454	1.482
Etudes nouvelles		18			18
Totaux	262	371	413	454	1.500
Opérations particulières					
Aménagement des marais de l'Agnéby	45	40	35		120
Totaux généraux	1.645	1.742	1.868	1.211	6.466

(1) plus deux annuités de 100 millions chacune à fournir éventuellement par la Caisse de Stabilisation.

(2) plus deux annuités de 100 millions chacune à fournir et une de 40 millions (58-59) à fournir éventuellement par la Caisse de Stabilisation.

(3) 18,4 millions sont prévus au budget local pour le fonctionnement des pépinières.

PRODUCTION ANIMALE

Pays avant tout agricole, la Côte d'Ivoire peut et doit devenir rapidement un pays d'élevage.

Elle le peut parce qu'elle possède des pâturages et des sous-produits en abondance pour alimenter ses élevages. Les races bovines, bien que de petite taille, sont remarquables par leur rusticité, leur résistance et leur format harmonieux.

Grâce à l'aide apportée par les deux premiers plans, l'élevage du porc et des volailles a pris un essor remarquable.

Le développement de la pêche maritime permettra à la Côte d'Ivoire, non seulement de satisfaire les besoins de ses populations en protéines animales, mais également de devenir exportateur en produits de pêche.

Le plan proposé par le Service de l'Elevage est orienté vers :

1° Le développement de l'élevage du gros bétail ;

2° L'utilisation rationnelle de ce bétail principalement par l'exploitation du fumier ;

3° L'amélioration des méthodes d'exploitation du bétail ;

4° Le développement de la pêche maritime et plus particulièrement de la pêche artisanale.

L'action pour être efficace sera réalisée en grande partie à l'échelon même du producteur.

En outre, un crédit de 200 millions est demandé pour la construction d'un port de pêche qui serait situé au sud de l'hôpital de Treichville et qui comprendrait principalement :

— La construction de 3 môles de 70 m. × 25 m. ;

— Une halle à poissons de 63 m. × 28 m. ;

— L'aménagement de terre-plein et voies d'accès.

Ces travaux permettraient de recevoir 30 chalutiers, (actuellement plus de 20 en exploitation) et de faciliter l'installation d'une conserverie de thon.

Il sera nécessaire de construire un frigorifique dont la dépense s'élèvera à environ 300 millions, mais le financement de cette réalisation, actuellement à l'étude. sera assuré par voie d'emprunt ou par appel aux capitaux privés.

RECAPITULATION

(en millions C.F.A.)

NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISIONS DE DÉPENSES				
	58-59	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Protection sanitaire	10	10	10	5	35
Ferme de Korhogo	5	5	5		15
Centre du mouton	1,5	0,5	0,5		2,5
Centre Pratique Enseignement	15	3,5			18,5
Aide aux éleveurs	19,5	19,5	23	22	84
Hydraulique pastorale	40	40	60	60	200
Abattoirs, séchoirs	3	3	2	2	10
Centre étude pêche	7	3,5			10,5
Centre secondaire Sassandra	4,5				4,5
Bateau de recherches	3	3	2	2	10
Modernisation pêche africaine	20	10	6	3	39
Fumoir commercialisation	8	4	2	2	16
Port de pêche d'Abidjan	200				200
	336,5	102	110,5	96	645

PRODUCTION FORESTIERE

En matière forestière proprement dite, il importe essentiellement de poursuivre la constitution et d'assurer la conservation du domaine classé. L'action entreprise pour l'enrichissement de la forêt dense, indispensable au maintien du potentiel de production de bois d'œuvre du Territoire doit être poursuivie et la superficie enrichie sera portée à 40.000 ha., susceptibles à eux seuls d'assurer une production soutenue de 200.000 m3 de grumes par an.

Le reboisement en savane doit être continué sous la forme habituelle de création de peuplements artificiels aménagés et, en outre, pour répondre aux désirs des populations sous forme de petits boisements coopératifs.

Pour l'ensemble de ces opérations, le programme se chiffre à 328 millions CFA.

En matière piscicole, trois objectifs : les recherches et la formation de pisciculteurs, la vulgarisation de la pisciculture familiale sur des bases de plus en plus importantes, et le développement de la pisciculture lagunaire déjà entreprise.

Les opérations sont susceptibles de modifier considérablement les conditions alimentaires dans le Territoire. Ainsi que l'expérience l'a prouvé, il est extrêmement difficile de prévoir à l'avance les régions où la pisciculture passe rapidement dans les occupations habituelles du cultivateur et celles où elle ne suscite pas immédiatement son intérêt. Il convient donc de multiplier les démonstrations par des réalisations que les paysans peuvent effectuer par leurs propres moyens. L'aide au départ doit être importante.

Le programme envisagé s'élève à 180 millions CFA.

En matière de protection de la faune, l'effort entrepris pour l'aménagement de grandes réserves et de parcs nationaux doit être poursuivi en tenant compte que la Côte d'Ivoire suscite en matière de tourisme cynégétique un intérêt croissant.

Le programme s'élève à ce titre à 35 millions CFA.

En matière de conservation des sols, des problèmes aigus se posent dans deux régions particulières du Territoire et demandent une intervention. Si les procédés techniques de conservation des sols sont bien connus, grâce à l'expérience acquise dans d'autres territoires africains, leur adaptation au milieu particulier doit faire l'objet d'essais pratiques avant qu'il soit possible de passer aux grands travaux.

Un programme d'essais de 10 millions CFA est donc prévu.

Enfin, en matière d'enseignement, le but est d'améliorer les installations et la capacité de l'Ecole Forestière, qui forme les agents africains des cadres supérieurs.

Le programme s'élève à 33 millions CFA.

RECAPITULATION

Nature de l'opération	*1958-59*	*1959-60*	*1960-61*	*1961-62*	*Total*
Garderies forestières	15,5	15,5	15,5	15,5	62
Enrichissement de la forêt dense..	50	50	50	50	200
Bois de feu et de service	9,5	8,4	7,85	8,6	34,35
Reboisements coopératifs	5,5	5,6	5,15	5,4	21,65
Protection des sols	2,5	2,5	2,5	2,5	10
	83	82	81	82	328
Pisciculture d'étang et de lagune ..	42,7	6,6	8	5,7	63
Pisciculture familiale	22,5	27	31,5	33,6	114,60
Formatinon de pisciculteurs	0,6	0,6	0,6	0,6	2,40
	65,8	34,2	40,1	39,9	180
Protection de la faune	18,5	5,5	5,5	5,5	35
Enseignement forestier	8	8	9	8	33
	26,5	13,5	14,5	13,5	68
Totaux.....	175,3	129,7	135,6	135,4	576

COOPERATION

Les buts poursuivis sont de continuer et d'améliorer l'action engagée dans le cadre du 2e Plan pour la promotion du paysannat.

Ce n'est, en effet, que dans le cadre de collectivités rurales, villages ou groupes de villages à statut coopératif que l'agriculture pourra progresser. En l'état actuel de l'économie rurale, le système coopératif est le seul capable d'assurer le succès des interventions techniques et la vulgarisation des méthodes modernes de production, car on ne peut moderniser le monde rural sans son adhésion profonde et sa participation effective. Il est également le seul qui permette au producteur d'améliorer les conditions de vente de ses produits.

Trois objectifs sont à atteindre :

1° Organiser à tous les niveaux l'éducation des collectivités par un encadrement spécialisé et correctement adapté aux différents aspects de l'économie rurale ;

2° Améliorer les organismes mutualistes ou coopératifs existants et susciter de nouvelles créations ;

3° Renforcer les possibilités des organismes d'assistance technique en milieu rural.

Le Centre Territorial de Formation Coopérative de Tiébissou assurera, dès 1958, le recrutement et l'éducation de cadres subalternes de la coopération.

Ces cadres, dont les jeunes mutuelles et coopératives ne peuvent encore supporter les frais, seront mis à leur disposition pour les aider dans leurs débuts. Par la suite, les organismes employeurs, au fur et à mesure de leur développement, viendront relayer l'effort du FIDES en prenant ces cadres à leur charge.

Par ailleurs, un programme d'aide aux coopératives s'adressera par priorité aux nouvelles coopératives de villages ou de groupes de villages, travaillant sous le contrôle des S.M.P.R. et n'ayant pas les moyens de financer une infrastructure ou un équipement sérieux.

Enfin, il conviendra d'aider les initiatives des S.M.P.R. pour la formation de jeunes planteurs qui, après un stage au cours duquel ils perfectionnent leurs connaissances agricoles et sont formés pour la gérance de coopératives, reprennent leur place dans la vie du village et servent d'exemple aux autres planteurs.

Après avoir aidé à la formation de coopératives de villages, les S.P., S.M.P.R., et S.P.R. évolueront progressivement en coopératives régionales ou en unions de coopératives agricoles.

Un tel programme, basé sur le développement des coopératives et surtout sur l'assistance technique qui leur sera donnée, pose le problème de cette assistance. Ce sera le rôle de la SAT.MA.C.I. d'être l'assistant technique des organismes coopératifs.

Une aide spéciale est prévue en faveur de la Cobafruit pour la création et l'entretien des routes, bretelles de raccordement et pistes de plantation.

RECAPITULATION

Nature de l'opération	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Aide aux coopératives agricoles	40	60	80	100	280
Aide aux coopératives fruitières	35	25	15	5	80
Formation coopérative	7	10	13	16	46
Assistance technique aux coopératives	2	3	3,5	4,5	13
Aide aux Mutuelles pour la formation	6	7	8,5	9,5	31
	90	105	120	135	450

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET ASSISTANCE TECHNIQUE RURALE

I. — FORMATION PROFESSIONNELLE

Etablissement central

L'objectif est la transformation du Centre d'Apprentissage Agricole de Bingerville en un établissement de formation des cadres d'exécution des services relevant du Ministère de l'Agriculture — Agriculture — Forêts — Elevage — Coopération, soit :

— des moniteurs d'Agriculture ;

— des moniteurs d'Elevage ;

— des préposés des Eaux et Forêts ;

— des animateurs de la Coopération.

L'entrée à l'école se fera sur concours parmi les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires. La durée totale de la scolarité sera de trois années (comme elle l'est déjà pour le Centre d'Apprentissage Agricole de Bingerville).

Les 1re et 2e années comporteront une *formation commune*, d'une part générale, d'autre part technique.

Pour la 3e année, les élèves opteront suivant le classement obtenu en fin de 2e année, entre les quatre spécialités : Agriculture — Elevage — Forêts — Coopération ; elle comportera essentiellement des stages auprès des services.

Les études seront sanctionnées par un Certificat d'Aptitude Professionnelle portant mention de la spécialité.

L'âge normal serait, à l'entrée. de 15 ans et les capacités physiques habituelles exigées.

Dépenses prévues pour l'aménagement et l'équipement des immeubles :

Tranche	1958-59	30 millions
»	1959-60	20 millions
	Total	50 millions

Centres régionaux de formation pour la formation de fils de cultivateurs dans des exploitations pilotes.

Création d'un premier réseau de centres groupant des stagiaires en provenance de plusieurs cercles groupés en régions de caractères communs : ce réseau pourrait être développé après rôdage du procédé, jusqu'à la création d'un centre par cercle.

Chaque centre peut comprendre 50 stagiaires, il est encadré par un conducteur, un moniteur.

Les stagiaires pourraient être sélectionnés par les Sociétés Mutuelles de Production Rurale ou des Sociétés de Prévoyance qui assuraient l'entretien de base. Le Centre sera conduit comme une exploitation autonome et devrait, après une première phase d'installation, subvenir au moins à ses besoins d'entretien matériel ; la formation mutualiste des stagiaires et des notions d'élevage seront données par des agents des services spécialisés.

Dépenses prévues pour trois centres :

1958-59	36 millions
1959-60	32 millions
1960-61	30 millions
Total	98 millions

Domaine agricole de Bingerville

A Bingerville. se trouvent concentrés : un Collège Technique d'Agriculture formant des conducteurs, et un Centre d'Apprentissage Agricole que l'on envisage de transformer.

Il est nécessaire d'annexer à ces établissements, pour faciliter les applications, un domaine agricole comportant une association agriculture-élevage et pour cela, de transformer l'actuel Jardin Botanique en une exploitation-type.

Les investissements à effectuer en 1958-59, s'élèvent à 25 millions.

II. — ASSISTANCE TECHNIQUE RURALE (S.A.T.M.A.C.I.)

L'opération a pour but l'encadrement des cultivateurs par des assistants techniques permanents en vue de l'amélioration des méthodes de culture, des rendements et de la qualité de la production.

De toute évidence, l'accroissement de la productivité agricole est le seul moyen efficace d'augmenter le revenu des cultivateurs, il dépend de la modernisation des méthodes de culture et de préparation des produits. Cette modernisation nécessite un effort considérable d'encadrement au niveau des collectivités rurales élémentaires. L'assistance technique aux producteurs est donc la pierre angulaire du développement agricole et la Côte d'Ivoire attache une importance primordiale à cette opération, sur laquelle repose, en fait, le succès de toutes les autres.

* * *

L'aide technique ne sera efficace que si elle s'exerce directement auprès des producteurs. L'opération consistera, par conséquent, à placer auprès des

collectivités rurales, villages, groupes de villages, coopératives agricoles, des assistants techniques africains directement mêlés à la masse paysanne.

Soigneusement choisis. de préférence dans le milieu sur lequel ils auront à agir, ils vivront au sein de la collectivité et auront pour tâche de prodiguer les conseils et les suggestions.

Ils ne seront pas des fonctionnaires. Ils seront placés dans des conditions identiques à celles des habitants du village dont ils vivront la vie. Ils seront logés par le village et s'intégreront à la communauté.

Leur action sera orientée selon le lieu et l'activité agricole principale. En zone forestière, par exemple, elle visera essentiellement à améliorer les rendements et la qualité du café et du cacao en incitant les planteurs :

— à mieux choisir les terrains des plantations de remplacement et à respecter, le cas échéant, les plantes d'ombrages nécessaires ;

— à se servir de matériel végétal sélectionné qu'ils auront multiplié eux-mêmes dans une pépinière proche des nouvelles plantations ;

— à entretenir leurs plantations : taille, désherbage et traitements contre les maladies et parasites ;

— à veiller à la conservation de leurs sols et à employer fumier, engrais et plantes de couverture ;

— à associer l'élevage à la culture pour obtenir de la fumure animale;

— à récolter. à maturité complète, à fermenter, sécher et trier, puis à sauvegarder les intérêts des paysans en surveillant les pesées, le respect des cours, en provoquant la vente groupée au plus offrant.

Dans la zone Nord et Centre, ils inciteront les paysans à adopter un assolement et à y inclure des cultures telles que le riz et le coton et une sole de régénération : fumier et plantes de couverture.

Ils chercheront à améliorer les méthodes de travail en conseillant l'emploi des semences sélectionnées, l'épandage d'engrais, les traitements phytosanitaires; ils démontreront l'intérêt de la culture attelée.

*
* *

L'organisation et la gestion de l'assistance technique seront confiées à une Société d'Etat, la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire. La structure de cette Société sera aussi légère que possible, elle comprendra deux échelons :

1° le siège, c'est-à-dire la direction de la Société,

2° les agents régionaux.

Chaque grande région agricole de la Côte d'Ivoire posant des problèmes particuliers tant sur le plan humain que technique, il est indispensable de prévoir une large décentralisation de la direction à l'échelon régional.

Les assistants techniques d'une même région dépendront donc d'un agent régional. Cet agent aura pour tâche :

— la sélection, le recrutement et la formation des assistants techniques,

— la direction, le contrôle et la gestion de ces assistants techniques,

— l'étude constante de la région et de sa population pour en déterminer les grands problèmes ruraux et contribuer à leur solution,

— l'organisation de la profession rurale, basée sur le mouvement coopératif. C'est en s'appuyant sur lui qu'il arrivera à la diffusion de méthodes de cultures rationnelles et adaptées aux paysans africains.

La SAT.MA.CI. prévoit, la première année, la création du siège d'Abidjan et l'installation de cinq agences régionaux : Adzopé, Divo, Daloa, Bouaké, Bounduali. Dès la deuxième année, trois nouvelles agences seront installées à Man, Sassandra, Dimbokro.

Le nombre d'assistants techniques est difficile à fixer à l'avance, leur intervention étant fonction d'une part des résultats de la prospection des agents régionaux et de la demande des collectivités rurales, d'autre part.

Raisonnablement, on peut penser en recruter 100 chaque année.

Les dépenses nécessaires : bureaux et logements des agents régionaux, traitements du personnel, dépenses d'entretien, sont évaluées à :

1958-59	110 millions
1959-60	135 millions
1960-61	154 millions
1961-62	187 millions
Total.....	586 millions

RECAPITULATION

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Formation professionnelle					
Etablissement central	50				50
Centres régionaux	36	32	30		98
Domaine agricole de Bingerville	25				25
Assistance technique	110	135	154	187	586
Totaux.....	221	167	184	187	759

PRODUCTION DU SOL

Recapitulation generale

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Production agricole	1.645	1.742	1.868	1.211	6.466
Elevage	336,5	102	110,5	96	645
Forêts	175,3	129,7	135,6	135,4	576
Coopération	90	105	120	135	450
Formation et assistance technique.	221	167	184	187	759
Totaux.....	2.467,8	2.245,7	2.418,1	1.764,4	8.896

PRODUCTION INDUSTRIELLE

...ION INDUSTRIELLE

ENERGIE ELECTRIQUE : 490 millions

ETUDES DE LA BIA : 40 millions

pour l'étude de l'aménagement de la Bia. La consommation actuelle d'Abidjan et l'évolution probable des besoins, rendent nécessaire, dans un délai assez rapproché, l'exécution de l'aménagement aval de l'usine actuellement en cours.

AMENAGEMENT DES CHUTES DE LA BIA : 350 millions

Le Territoire a pris, sur la demande du Département, l'engagement d'inscrire une somme totale de 550 millions sur F.I.D.E.S. 57-58 et 58-62.

Un crédit de 200 millions ayant été demandé au titre de la tranche 57-58, le reliquat, soit 350 millions, est inscrit au projet du plan quadriennal 1958-1962.

LIGNE HAUTE TENSION ABIDJAN-ADIAPODOUME-DABOU : 100 millions

pour l'alimentation à 30 kilovolt de l'O.R.S.O.M. qui consomme environ 1 million de kw-h. par an, ainsi que de diverses installations industrielles et agricoles.

PROSPECTION ET RECHERCHES MINIERES : 700 millions

Un programme de prospection et de recherche s'échelonnant de 1958 à 1962, nécessitant un effort propre à la Côte d'Ivoire, et qui doit compléter les programmes prévus pour la même période, par le Bureau Minier et le Service Fédéral des Mines.

* * *

Malgré une activité de recherche minière qui s'exerce depuis une longue période et qui s'est particulièrement développée dans les dix dernières années, l'industrie extractive est loin d'avoir atteint, en Côte d'Ivoire, le niveau que devraient permettre sa superficie et *sa structure géologique*.

Si nous prenons, en effet, comme élément de comparaison le quotient de la valeur de la production minière annuelle d'un territoire par la superficie au km2 de ce territoire, nous trouvons pour 1955, le chiffre de 44.500 *fr. pour le Ghana* et de 10.800 *fr. pour le Libéria* alors qu'il n'atteint pas actuellement 1.000 *fr. pour la Côte d'Ivoire*.

Une description sommaire de la géologie de ce Territoire permet de constater que les caractères géologiques de la Côte d'Ivoire présentent beaucoup d'analogies avec ceux du Ghana. En effet, le Birrimien, dont le type a été pris au Ghana où il renferme d'appréciables ressources en or et manganèse, affleure largement en Côte d'Ivoire. Les mêmes types de granites se rencontrent dans les deux pays; certaines structures qui ont donné naissance à d'importants gisements d'or au Ghana se prolongent en Côte d'Ivoire; on y trouve des formations diamantifères de type sans doute voisin.

En ce qui concerne le Libéria, l'absence de publications sur la géologie de ce pays rend difficile la recherche des corrélations. mais nous savons qu'on rencontre, dans l'Ouest et le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, des quartzites à minerai de fer malheureusement beaucoup moins développées que celles qui affleurent en Libéria.

Les analogies que nous venons d'exposer brièvement permettant d'escompter des possibilités minières de même nature, il y a lieu d'examiner quel effort pourrait être entrepris, dans le cadre du Territoire, pour remédier à l'insuffisance de production que nous constatons actuellement.

Notons d'abord les difficultés particulières soulevées par la prospection en Côte d'Ivoire.

La forêt exige l'ouverture de layons préalablement à toute observation systématique tout en ne permettant que des vues très limitées à partir de ces layons. Généralement mal fournie en voies de pénétration, elle complique la progression et le ravitaillement des missions de recherche, auxquelles elle n'offre qu'une main d'œuvre bien souvent trop peu nombreuse.

La latérite, qui masque les diverses formations géologiques, rend impossible l'emploi des méthodes de prospection classique basées sur l'observation des affleurements.

La majeure partie de la Côte d'Ivoire étant couverte soit de forêt, soit de latérite, soit des deux à la fois, la prospection, de prime abord, y est beaucoup plus difficile que dans d'autres territoires. Ceci explique le peu d'importance des résultats acquis jusqu'à présent, malgré le développement donné, particulièrement depuis dix ans, à la recherche minière dans le Territoire.

La zone Soudanienne présente d'ailleurs des difficultés d'un ordre différent, qui n'en compliquent pas moins d'une manière considérable, le travail du géologue et du prospecteur : sécheresse pendant les 2/3 de l'année, excès de précipitations en hivernage, étalement des eaux, rareté des affleurements sur de très vastes étendues.

La savane, bien qu'elle présente également certains des inconvénients signalés ci-dessus, reste la zone la plus favorable à la prospection. Elle ne couvre malheureusement qu'une petite partie du Territoire.

La solution de ces difficultés peut se trouver dans l'emploi des techniques nouvelles qui permettent depuis quelques années de suppléer les méthodes classiques : photogéologie, géophysique aéroportée, géophysique et géochimie au sol, généralisation des sondages légers, techniques de concentration à sec.

C'est par l'emploi de ces techniques récemment mises au point, que l'on peut espérer donner à la prospection en Côte d'Ivoire de nouvelles chances de succès.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que, malgré ces possibilités améliorées, la recherche des indices minéraux et même leur étude plus détaillée restera, en Côte d'Ivoire comme partout ailleurs dans le monde, une activité aélatoire. La recherche minière systématique demande pour réussir un effort important et soutenu. Là où cet effort est consenti, dans un Territoire d'une superficie assez vaste, comme dans le cas présent, l'expérience montre que des résultats appréciables finissent presque toujours par être acquis.

Dans de nombreux cas, ils se traduisent par un accroissement de ressources considérables. Le plus souvent, ils suffisent à justifier l'effort initial. Le risque d'échec existe, et il est important de le souligner, mais il est inhérent à toute activité de recherches.

*
* *

Lorsqu'un indice de minéralisation est découvert, il faut de longs travaux pour démontrer s'il correspond ou non à l'existence d'un gisement. On ne peut jamais savoir *a priori* si la découverte d'un indice conduira un jour à une exploitation. Pour être exploitable, un gisement doit en effet répondre à de très nombreuses conditions. Il faut : une teneur suffisante de minerai en l'élément que l'on veut extraire, l'absence d'impuretés empêchant la concentration et le traitement métallurgique, la connaissance et la possibilité de trouver des procédés permettant de concentrer et d'utiliser le minerai, une certaine régularité du gisement, un tonnage minimum. Lorsque toutes ces conditions sont réunies, il faut encore, pour certains minerais, trouver un débouché à l'échelle industrielle.

Cependant, lorsque des indices d'une certaine importance auront été découverts et confirmés par de premiers travaux de reconnaissance, il sera probablement aisé, comme par le passé, d'intéresser des capitaux privés à la poursuite des recherches. Les risques pris par le Territoire pourraient donc, à partir de ce stade, être partagés ou relayés par d'autres.

La recherche des indices de minéralisation, ou prospection proprement dite, nous semble être le terrain propre d'intervention de la puissance publique.

*
* *

Le programme proposé sera mis en œuvre par le Territoire en complément des travaux de recherche qui continueront à être exécutés soit par les sociétés privées, soit par le Bureau Minier de la France d'Outre-Mer, chacun de ces organismes ou sociétés intervenant avec ses dotations propres. Il est par ailleurs, à prévoir que, à plus ou moins longue échéance, les recherches effectuées par le Territoire conduiront à des résultats dont l'exploitation sera normalement offerte aux organismes publics ou privés, ayant pour objet la reconnaissance des gisements. Il appartiendra alors à la Côte d'Ivoire de préciser quelle participation elle entend garder dans la suite des travaux. Dans ce programme, il n'a été tenu aucun compte de telles participations, les chiffres donnés correspondent uniquement à des recherches d'indices nouveaux ou à la première reconnaissance de certains indices déjà connus.

Nous avons supposé que, dans un premier stade, l'action du Territoire peut être prévue pour cinq ans à compter du 1er janvier 1958. Il aurait été possible d'étendre ce programme à une plus longue période, mais nous ne pensons pas que ce soit nécessaire, en raison de l'évolution des techniques de recherche, aussi bien que de celle des marchés de matières premières qui peuvent modifier les conditions de l'activité minière d'une manière aujourd'hui imprévisible.

(en millions de francs C.F.A.)

	58-59	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Formation de personnel	6	6	6	7	25
Information	1,5	1,5	1	1	5
Etudes de traitement	2	3	13	13	31
Photogéologie	4	4	4	5	17
Magnétisme aéroporté et techniques connexes.	26	31	45	45	147
Equipes de recherches	89	113	133	140	475
	128,5	158,5	202	211	700

INFRASTRUCTURE

I. — ETUDES GENERALES

(100 millions)

Pour la réalisation d'études (non compris les études de route et celle de l'aménagement de la Bia) qui permettront la poursuite de l'équipement rationnel du Territoire.

II. — EQUIPEMENT PORTUAIRE

PORT D'ABIDJAN : 1.030 millions

L'étape primordiale a été franchie avec l'ouverture du canal de Vridi permettant l'accès des navires au plan d'eau lagunaire formant rade-abri naturel.

Une autre étape importante a été également franchie avec la mise en service de sept postes à quai à (—10 m.) réalisée en 1955-1956. Mais la croissance du trafic ayant dépassé toutes les prévisions établies, un quart environ du trafic s'effectue actuellement encore par chalandage.

Pour faire face au trafic probable des 4 années à venir, il est indispensable d'entreprendre sans plus tarder la construction d'un minimum de 3 nouveaux postes à quai, portant le nombre total des postes à 10.

Telle est la conclusion du rapport d'avril 1957, de M. Gruot, ingénieur en chef à l'Inspection générale des Travaux publics au Ministère de la France d'Outre-Mer.

Une première tranche de 230 millions comprenant le gros œuvre des deux postes n° 8 et 9 obtenue sur tranche 57-58 a permis le démarrage des travaux.

Les installations à bois nécessitent un crédit de 155 millions. Les travaux comprennent l'aménagement d'un terre-plein, d'un mur de quai le long des voies du portique à bois, la fondation d'une grue.

De plus, l'extension de l'exportation bananière du Territoire et les mises en culture faites montrent la nécessité de la construction d'un nouvel appontement bananier vers 1960, date à laquelle le tonnage à exporter atteindra 100.000 tonnes.

Enfin, il convient de prévoir la réalisation d'un quai minéralier, en particulier pour le manganèse dont l'exportation commencera vraisemblablement début 1959, avec un tonnage qui devrait atteindre très rapidement plus de 200.000 tonnes par an.

III. — EQUIPEMENT ROUTIER

(6.430 millions)

Il résulte clairement du bilan que l'on ne peut pas considérer que le premier plan ni même le second, ait « réalisé » en Côte d'Ivoire « l'infrastructure de base indispensable aux échanges ».

N'oublions pas que la Côte d'Ivoire consomme à elle seule 35 % du total des carburants utilisés dans la Fédération.

Le programme présenté pour 1958-1962 correspond à une tranche de travaux reconnus nécessaires dans le « plan de transport » du Professeur Tricart.

Il peut être divisé en trois parties au point de vue des répercussions sur le développement économique du Territoire :

a) Itinéraire intéressant l'évacuation en grande masse des produits d'exportation et la distribution des produits importés.

Tiassalé, Divo	180 M.
N'Douci, Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou	1.315 M.
Comoé, Agnibilékrou	775 M.
Divo, Gagnoa	760 M.
Yamoussoukro, Bouaflé	500 M.
Dimbokro, Bocanda	400 M.
Dimbokro, Bougouanou	500 M.
Dimbokro, Toumodi	250 M.

Les travaux comprennent la réalisation d'une chaussée bitumée de 6 m. de largeur nécessitée par des trafics importants de 400 véhicules/jour.

b) Itinéraire intéressant principalement les échanges interterritoriaux « Soudan-Côte d'Ivoire » et « Haute-Volta-Côte d'Ivoire » dans le sens Nord-Sud.

L'effort d'amélioration porterait sur les deux axes Man-Touba-Odienné-Soudan et Agnibilékrou-Bondoukou-Bouna-Haute-Volta et se chiffrerait comme suit :

Man, Touba, Odienné. Soudan	250 M.
Bondoukou, Bouna, Haute-Volta	200 M.
Agnibilékrou, Bondoukou	300 M.

Consistance des travaux : *aménagements des points singuliers* : points bas, ouvrages, fortes rampes, mauvais virages, etc...

c) Opérations à caractère principalement régional.

Il s'agit des axes régionaux :

Aboisso, Abengourou (section centrale)	200 M.
Tabou, Taï	200 M.
Ponts et bacs	500 M.

D'un caractère plus régional, ces travaux consistent surtout en l'aménagement des points singuliers.

N.B. — Les opérations concernant les pistes rurales figurent au Programme Production.

IV. — VOIES NAVIGABLES FLUVIO-LAGUNAIRES :
(510 millions)

Une étape importante a été franchie avec la mise en service du canal d'Assinie, réalisé sur le 2e Plan.

Pour compléter le réseau des voies fluvio-lagunaires, les travaux neufs suivants devraient être exécutés au cours du 3e Plan.

1958-1959	Canal Petit-Bassam section Nord déjà réalisée permet de desservir la zone industrielle d'Abidjan	50 M.	
	Port fluvial d'Aboisso déjà inscrit en 1957-58	50 M.	
	Wharfs et appontements en lagune	30 M.	
	Cours inférieurs des fleuves, dragages en lagune (création des voies nouvelles telle que la desserte de la zone du manganèse)	30 M.	
			160 M.
1959-1960	Canal de Fresco	180 M.	
	Dragages des cours inférieurs fleuves et lagunes	30 M.	
			210 M.
1960-1961	Achèvement canal Petit-Bassam	40 M.	
	Dragages lagunes et cours inférieurs des fleuves	50 M.	
			90 M.
1961-1962	Dragages en lagune et cours inférieurs		50 M.
			510 M.

Le réseau fluvio-lagunaire, ainsi équipé, constituerait un excellent outil au service du développement économique des régions côtières, en général très mal desservies par de rares et mauvaises pistes.

V. — AERODROMES
(125 millions)

L'infrastructure aéronautique du Territoire se trouve déjà à un stade assez avancé et des lignes régulières intérieures permettent de desservir les villes principales. Il reste cependant à aménager certaines pistes.

1958-1959	Aménagement de Gagnoa : Piste de 1.200 m. de longueur desservant une ville importante et complétant un circuit intérieur Abidjan-Daloa Man	25 M.
1959-1960	Aménagement de Korhogo : Piste de 1.600 m. qui permettrait la desserte régulière de ce centre par les appareils du type DC 4 de la ligne Abidjan - Bouaké - Bobo-Dioulasso. Lorsque cette ligne était exploitée avec des appareils type DC 3 Korhogo était régulièrement desservi	20 M.
1960-1961	Aérodrome de Bouaké : équipement de la zone des installations de l'aérodrome de Bouaké, 2e centre de Côte d'Ivoire et terrain de dégagement d'Abidjan. — Allongement de la piste de 1.700 à 2.000 m.	50 M.
1961-1962	Aérodromes secondaires : Man-Daloa-Tabou etc., villes actuellement dotées de pistes insuffisantes ou pratiquement inexistantes	30 M.

RECAPITULATION

(*en millions de francs C.F.A.*)

OPERATIONS	*1958-59*	*1959-60*	*1960-61*	*1961-62*	*Total*
Etudes générales	35	35	25	5	100
PORT D'ABIDJAN					
Achèvement des postes 8 et 9	200	—	—	—	200
Poste n° 10	—	215	—	—	215
Zone des entrepôts	—	—	200	—	200
Installations à bois	100	55	—	—	155
Appontement bananier	—	—	60	—	60
Quai minéralier	—	—	—	200	200
Total Port d'Abidjan	300	270	260	200	1.030
ROUTES ET PONTS					
Etudes	25	25	25	25	100
Tiassalé, Divo	80	100	—	—	180
N'Douci, Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou	440	405	70	400	1.315
Comoé, Agnibilékrou	350	320	105	—	775
Divo, Gagnoa	—	160	380	220	760
Yamoussoukro, Bouaflé	—	—	250	250	500
Man, Touba, Odienné, Soudan	100	50	50	50	250
Bondoukou, Bouna, Haute-Volta	—	100	50	50	200
Agnibilékrou, Bondoukou	—	—	150	150	300
Tabou, Taï	50	50	50	50	200
Ponts et bacs	125	125	125	125	500
Aboisso, Abengourou	100	100	—	—	200
Routes dessertes Dimbokro					
Dimbokro, Toumodi	250	—	—	—	250
Dimbokro, Bongouanou	120	170	70	140	500
Dimbokro, Bocanda	—	120	210	70	400
Total routes et ponts	1.640	1.725	1.535	1.530	6.430
Voies navigables fluvio-lagunaires :					
Achèvement canal Petit-Bassam	50		40		90
Port d'Aboisso	50				50
Wharfs et appontements en lagune	30				30
Canal de Fresco		180			180
Aménagements cours inférieurs des fleuves et dragages des lagunes	30	30	50	50	160
Total « voies navigables »	160	210	90	50	510
Aéronautique :					
Gagnoa	25				25
Terrain Korhogo		20			20
Bouaké			50		50
Aérodromes secondaires				30	30
Total « Aéronautique »	25	20	50	30	125
Total général	2.160	2.260	1.960	1.815	8.195

ÉQUIPEMENT SOCIAL

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Il est bon de rappeler que la situation de l'enseignement primaire se présente de la manière suivante en 1957 :

1° *Au* 30 *juin.*

Enseignement public :	1.192	classes	56.500 élèves
» privé :	817	»	34.500 »
Totaux :	2.009	»	91.000 »

2° *Au* 31 *décembre.*

Enseignement public :	1.699	classes	96.985 élèves
» privé :	1.214	»	48.665 »
Totaux :	2.913	»	145.650 »

en plus d'une année scolaire à l'autre :

904 *classes* nouvelles et 54.650 *élèves* nouveaux.

Le taux de scolarisation, qui était de 19 % au 30 juin (480.000 scolarisables soit 15 % de 3.200.000 habitants), est passé à 30 % au 31 décembre.

Les 904 classes nouvelles ayant été construites pour la plupart à l'insu des autorités des deux ordres d'enseignement, il y a lieu, d'une part, de faire face aux initiatives de la population, d'autre part. d'assurer la suite de l'opération, c'est-à-dire de construire pour les années prochaines les classes qui doivent accueillir les 54.000 élèves nouveaux et de prévoir de nouvelles écoles pour le nouveau développement de la scolarisation que présage le véritable bond en avant constaté en octobre dernier et qui résultera de l'accroissement régulier de la population (en 1962, 3.600.000 habitants et 540.000 scolarisables).

Accessoirement, l'enseignement secondaire sous ses deux formes, formation des maîtres et formation des élèves, ainsi que l'enseignement technique, doivent être développés en conséquence.

L'objectif, en matière d'enseignement primaire est d'atteindre, en 1962. un taux de scolarisation de 45 %. non compris les futurs élèves de l'enseignement privé. Précisons qu'il ne faudra aucune pression d'aucune sorte pour obtenir ce résutalt, bien au contraire.

La construction de 1.040 classes pouvant contenir 50.000 élèves est prévue :

— moitié sur les crédits du 3e Plan ;

— moitié à la charge du budget local et de la population.

270 logements seront édifiés en même temps. Les constructions nouvelles seront réparties dans le Territoire de façon à égaliser la distribution de l'enseignement dans les différentes zones de population.

Un deuxième objectif est d'accélérer la formation des maîtres qualifiés.

L'enseignement emploie actuellement 1.850 maîtres dont 1.100 de qualification valable, et 750 auxiliaires.

Au cours de la période 1958-1962, les crédits prévus permettront de faire passer le recrutement des instituteurs adjoints qualifiés de 90 à 175 par an et celui des instituteurs bacheliers de 15 à 70, soit en plus 140 par an.

De plus, des cours de perfectionnement permettront de qualifier une partie des auxiliaires actuels.

De sorte qu'à partir de 1963, la qualification du personnel enseignant sera pratiquement réalisée.

Par la suite, les maîtres issus des établissements spécialisés (environ 300 l'an) et ceux venus des établissements du second degré, titulaires du B.E.P.C. ou du baccalauréat (100 par an) suffiront aux besoins normaux.

Cinq nouveaux cours complémentaires avec internat rendront plus facile le recrutement des écoles normales.

En troisième lieu, il est prévu de construire :

— un lycée de filles à Abidjan, un lycée mixte à Korhogo, un collège de filles à Bingerville (l'actuel collège devenant cours complémentaire), un collège à Man, un à Bassam et un à Sassandra ;

— divers aménagements à des établissements existants (collège de garçons de Bingerville, collège d'Orientation d'Abidjan) ;

— cinq nouvelles inspections primaires.

Enfin, un programme spécial a été établi pour répondre à la prise en charge par le Territoire de la section locale de l'IFAN et à la nécessité d'organiser et de diffuser la culture populaire (par exemple, grâce à la création de bibliothèques) dans tout l'intérieur du Territoire en vue d'éviter les difficultés d'ordre social et politique qui ne manqueront pas de naître quand cette masse des élèves nouveaux de l'enseignement primaire retournera dans ses villages où elle ne doit pas rester sans une occupation intellectuelle même élémentaire.

RECAPITULATION

(en millions de francs C.F.A.)

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Ecoles primaires	300	300	300	200	1.100
Cours normaux et écoles normales..	110	30	30		170
Lycée de filles d'Abidjan	60	40	40	40	180
Collèges nouveaux	15	100	116	200	632
Cours complémentaires	80	80	40		200
Inspections primaires	12	12	6		30
Bibliothèques (1 centrale, 4 secondaires et bibliobus)	32	32	20	12	96
Musée d'Ethnographie	27	10	15	8	60
» des Sciences			20	34	54
» des Beaux Arts			20	5	25
Laboratoire d'Océanographie	9	11	4	4	28
Maisons de Jeunes	15	10			25
Aménagements sportifs			25	25	50
	801	685	636	528	2.650

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le programme arrêté est établi en fonction de l'importance que prend l'enseignement général dans le territoire et de la nécessité de faciliter le développement économique en fournissant les cadres techniques nécessaires au fonctionnement des entreprises.

L'infrastructure existante est trop sommaire pour qu'il soit possible d'envisager toutes les réalisations utiles. Il faut se borner en première étape, à préparer un développement ultérieur plus complet. — par exemple la mise en place d'un personnel dont la formation (à assurer en partie dans le Territoire) demandera un certain délai — ; en outre, à assurer une formation professionnelles des adultes, des artisans, des métiers féminins qui est indispensable aux collectivités rurales.

L'organisation prévue est la suivante :

— Un Lycée technique à Abidjan pour la formation des cadres supérieurs, préparation au baccalauréat technique et aux concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs. Des cours spéciaux donneront une formation complémentaire correspondant à certains besoins signalés par le commerce et l'industrie ;

— Un Centre technique installé dans les locaux du Lycée avec laboratoire d'essais et service d'études pour occuper les anciens élèves en attente d'emploi et aider les entreprises ;

— Une Ecole normale technique, dans les mêmes locaux, pour la formation et le perfectionnement des professeurs techniques ;

— A Abidjan, un Centre d'apprentissage, un Cours commercial, un Centre de formation professionnelle des adultes, un Centre ménager et de métiers féminins.

— A Bouaké, un Centre d'apprentissage, un Cours commercial, une école artisanale et un Centre de formation professionnelle des adultes ;

— A Gagnoa et à Ferkessédougou, un Centre d'apprentissage pour les métiers agricoles et forestiers et un Cours de formation professionnelle des adultes ;

— A Adzopé, un Centre d'apprentissage et un Centre de formation d'artisans et de commerçants, des ateliers-écoles (cordonnerie, poterie, tannerie, etc...)

— Divers centres d'artisanat et de métiers féminins ;

— Une aide, pour leur installation dans les centres urbains, aux spécialistes ayant reçu une formation professionnelle.

La création d'une fonction publique territoriale qui implique, à plus ou moins longue échéance, une africanisation totale des cadres d'un niveau correspondant à celui de l'enseignement secondaire, l'autonomie de gestion reconnue à chaque Territoire et, enfin, le développement de l'enseignement en Côte d'Ivoire se conjuguent pour justifier la création sur place d'une école d'administration pour la formation des fonctionnaires recrutés au niveau du baccalauréat (l'E.N.A. étant chargé de la formation des niveaux supérieurs). Le devis établi s'élève à 40 millions.

RECAPITULATION

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Totaux*
Lycée technique, Centre technique et Ecole normale technique Abidjan	30	10	10	10	60
Centre d'apprentissage, centre de cours commerciaux formation professionnelle des adultes et centre ménager et de métiers féminins de Treichville	30	20	20	10	80
Centre d'apprentissage, cours commerciaux et école d'artisanat de Bouaké	10	10	10	10	40
Centre de formation professionnelle des adultes de Bouaké	5	10			15
Centre d'apprentissage matériel agricole et forestier de Gagnoa cours F.P.A.	10	10	10		30
Centre d'apprentissage matériel agricole et artisanat Cours F.P.A. de Ferkessédougou	10	10	10		30
Centre d'apprentissage et Centre de formation artisans, commerçants d'Adzopé	5	5	10	10	30
Ateliers écoles cordonnerie, poterie, tannerie et divers	5	5	5	5	20
Locaux d'exercice des artisans commerçants et création de centres d'artisanat et de centre de métiers féminins	5	30	35	65	135
Installation de spécialistes dans les centres urbains	—	5	10	15	30
Ecole d'administration	20	20			40
Totaux	130	135	120	125	510

SANTE PUBLIQUE

La médecine moderne est entrée dans les mœurs de la population du Territoire. Les temps sont révolus où un petit nombre seulement des habitants avait recours aux soins médicaux. Aujourd'hui, dans les campagnes les plus reculées, les dispensaires et les maternités sont réclamés à cor et à cri, construits à l'initiative des habitants qui viennent ensuite exiger infirmiers et sages-femmes. Autre test, les pharmacies se multiplient dans tous les grands centres de l'intérieur, et font toutes... de bonnes affaires.

La nécessité se fait donc sentir d'une décentralisation de l'infrastructure des services de Santé au niveau des quatre zones de peuplement et de son adaptation aux besoins de chaque zone. Une organisation administrative a été conçue en conséquence.

En dehors d'une administration centrale qui ne comprend que des services de direction et de contrôle, il est prévu quatre circonscriptions médicales disposant chacune d'une gamme complète d'établissements hospitaliers et de formations sanitaires ainsi que d'une large autonomie de gestion.

Ceci implique que chacune de ces circonscriptions se voit doter au cours des quatre prochaines années du complément d'équipements nécessaires à leur fonctionnement et tel est l'objet du présent programme.

RECAPITULATION

(en millions de francs C.F.A.)

Nature des opérations	58-59	59-60	60-61	61-62	Total
Circonscription d'Abidjan					
Agrandissement de l'Hôpital principal d'Abidjan et logements			110		110
Centre principal P.M.I. (Protection maternelle et infantile)	25				25
Hôpital secondaire d'Agboville	25				25
Agrandissement de l'Hôpital de Treichville (tuberculeux et chirurgie) et logements	50	23			73
Hôpital d'Adjamé (200 lits)		100			100
Hôpital psychiatrique de Bingerville 3e tranche 80 lits et logements	23				23
Hôpital secondaire d'Aboisso	25				25
Hôpital secondaire de Lakota	25				25
Circonscription de Daloa					
Augmentation de capacité de l'établissement hospitalier de Daloa (à 300 lits avec logements pour le personnel)	25	40			65
Hôpitaux secondaires de Bouaflé et Oumé	25			25	50
Circonscription de Bouaké					
Hôpital de Bouaké	125	125	150		400
Logements		26			26
Agrandissement de l'Hôpital de Dimbokro				28	28
Circonscription de Korhogo					
Hôpital de 300 lits et logements	60	40			100
Hôpital secondaire de Bouna	25				25
Hôpitaux secondaires d'Odienné et Séguéla				50	50
Centres primaires P.M.I. dans les 4 circonscriptions				32	32
Totaux	433	354	260	135	1.182

N.B. — A ce programme, il convient d'ajouter :

— 45 millions de crédits de paiement à attribuer au titre du 2e Plan pour l'Hôpital psychiatrique et l'Hôpital de Daloa ;

— un programme de formations secondaires (dispensaires et maternités) et de logements à financer par le budget et qui s'élève à 670 millions.

URBANISME

TRAVAUX D'EDILITE
(1.400 millions)

D'une part. il s'agit essentiellement de travaux d'assainissement (réseau d'écoulement des eaux pluviales et parfois réseau séparé d'eaux vannes) et de voirie, concernant aussi bien les grandes agglomérations pour lesquelles un effort a déjà été consenti mais où beaucoup reste à faire, que les principaux centres secondaires peu favorisés au titre des deux premiers plans.

Pour Abidjan-Treichville-Adjamé, une dotation de 600 millions paraît nécessaire, compte tenu de l'étendue des besoins.

Pour Bouaké, une dotation globale de 200 millions constitue également un minimum, compte tenu de l'importance de l'agglomération et de la complète absence d'un système d'assainissement même pour les eaux pluviales.

Pour les centres secondaires, 600 millions sont prévus, somme manifestement insuffisante au regard des besoins.

HABITAT
(800 millions)

Mais le programme 1958-1962 devra permettre de développer également l'habitat en milieu rural. Cette action est à entreprendre par trois voies simultanées :

1° *Mise sur pied d'équipes d'aide directe à l'habitat* comprenant dans chaque subdivision un personnel mobile et un petit matériel (presse à béton, camion, instruments divers de maçons et topographes), des logements économiques seront à prévoir pour le personnel.

La mise en place de ces équipes nécessite l'achat initial d'un matériel évalué à environ 2.500.000 fr. et la construction de deux logements économiques (1.000.000 de fr), soit 3.500.000 fr. au total ; les *dépenses annuelles* renouvelables de personnel et d'entretien du matériel s'élevant à 3.500.000 fr. seront prises en charge par le budget local.

On peut se fixer comme objectif minimum à atteindre en quatre ans la mise sur pied d'une équipe dans chaque subdivision, soit au total, en quatre ans, 50 équipes, soit 175 millions.

2° *Travaux d'urbanisation sommaire dans les villages.* — Amélioration sommaire de voirie et assainissement. Un minimum d'environ 3 millions par an et par subdivision, soit environ 150 millions par an et 600 millions au total.

3° *Fonds de garantie au crédit de l'Habitat 25 millions.* — (Participation de la Puissance publique à la création d'un fonds de garantie pour les prêts aux salariés des entreprises privées).

TRAVAUX DANS LES CENTRES RURAUX

a) *Hydraulique humaine (points d'eau et adduction d'eau).* (1.500 millions)

Les crédits accordés principalement sur le deuxième plan, très insuffisants malgré le complément prélevé sur les ressources locales par l'intermédiaire du FERDES, ont permis de toucher du doigt l'urgence et l'ampleur des problèmes à résoudre.

Ceux-ci ne le sont actuellement dans des conditions acceptables que pour les grands centres tel Abidjan et Bouaké. Pour les autres communes, les centres secondaires et les centres ruraux, beaucoup de projets déjà étudiés n'ont pu être réalisés en raison de l'ampleur des investissements à consentir (conséquence des difficultés naturelles exceptionnelles des problèmes de l'eau potable sur la majeure partie du Territoire) et du resserement des possibilités d'emprunt laissées aux communes.

Tel est le cas de Grand-Bassam, de Gagnoa, d'Agboville, d'Abengourou, d'Agnibilékrou, de Séguéla, de Daoukro, etc... Il n'est pas besoin de souligner l'importance capitale du ravitaillement des populations en eau potable dans des conditions à peu près normales, importance qui justifie pleinement les investissements parfois élevés pour certains projets.

b) *Electrification des centres secondaires.* (132 millions)

Il est indispensable de poursuivre l'effort commencé avec l'électrification des quatre principaux centres secondaires du Territoire : Dimbokro, Gagnoa, Agboville, Daloa.

Les crédits demandés, extrêmement modestes, concernent :

1° Pour 67 millions, une participation à l'électrification des six centres secondaires suivants : Abengourou, Aboisso, Adzopé, Korhogo, Man, Sassandra, les 250 millions complémentaires correspondent aux ouvrages de production devant être financés par un emprunt de la Société d'Economie Mixte E.E.C.I. (Man a été doté de 15 millions sur la tranche 1957-58).

Ces électrifications complètent harmonieusement les adductions d'eau déjà réalisées ou devant l'être prochainement dans ces six centres tant sur le plan social que sur le plan technique, alimentation en énergie électrique des stations de pompage.

2° Pour 25 millions, la remise en état du réseau de Grand-Bassam.

3° Pour 40 millions, l'extension des réseaux existants.

CENTRES ET SERVICES SOCIAUX

Il n'est pas besoin de souligner l'importance que revêtent aujourd'hui les services de caractère social d'assistance, d'éducation, de protection, de placement, de loisirs, etc..., au fur et à mesure que se développe une législation garantissant les droits du travailleur et que s'accroît, avec le nombre des entreprises industrielles ou agricoles, l'étendue de la population ouvrière.

Il paraît donc entièrement justifié de prévoir parallèlement à l'effort de développement économique inscrit dans le troisième plan la construction d'un nombre suffisant d'établissements sociaux.

Nature des opérations	*58-59*	*59-60*	*60-61*	*61-62*	*Total*
Centres sociaux	18	21	18	18	75
Garderies d'enfants	5	5	5		15
Pouponnières	10	2	10	10	32
Hospice pour infirmes et incurables	10				10
Internat pour élèves aides sociales		10			10
Centre éducatif de Dabou		9	2		11
Centre de mineurs délinquants	8				8
Foyers de jeunes	9	9	9	9	36
Totaux	60	56	44	37	197

ANNEXES - BILAN

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA COTE D'IVOIRE
(de 1947 à 1956)

	Unités	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Mines (production contrôlée)											
Diamant	1.000 carats		8,3	36,7	53	65,3	75,5	101,7	103,3	107,9	132,4
Or	Kg.	21,7	24,8	115,7	84,6	45,9	27,9	42,4	16,1	8,4	4,4
Energie.											
Electricité	1.000 Kwh	1.002	1.573	1.620	1.386	1.783	3.901	6.026	10.803	15.813	21.565
Industrie des oléagineux.											
Huile de palme	Tonne	200	260	269	695	1.993	2.761	3.134	4.245	4.320	5.562
Palmistes	Tonne				194	840	1.173	1.597	2.143	1.935	2.710
Savonnerie	Tonne	2.500					3.700	3.950	6.320	6.000	5.900
Industrie alimentaire.											
Panification	Tonne				5.205	6.207	5.609	5.544	8.680	9.510	10.000
Brasserie	hl.						11.000	33.000	60.000	122.000	145.000
Reconditionnement du café et du cacao	Tonne				7.000				(1)		(2)
Conserves d'ananas	Tonne			94	13	1	5,5	133	15.000		68.500
Jus d'ananas	Tonne			1.758	1.382	2.750	2.264	1.840	488	834	1.357
Pêche	Tonne	négligeable							2.408	3.093	36.761
Scieries.									3.000		4.000
	m3 bois débité	27.000	33.000	34.000	37.000	45.000	51.000	53.000	54.000	65.000	74.000

(1) Renseignements concernant 2 entreprises sur 4.
(2) Renseignements concernant 4 entreprises sur 6.

PRODUCTION AGRICOLE DE LA COTE D'IVOIRE DE 1947 à 1956

(Unité : 1.000 tonnes)

N.B. — Les chiffres pour les produits d'exportation représentent les quantités exportées au cours d'une campagne.

Produits	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Cultures industrielles.										
Café	42,7	55,4	61	54,2	59,5	64,1	50,4	88,3	84,8	118,7
Cacao	28	41,2	56	41,7	55,5	50,2	71,7	52,7	74,2	75,8
Tabac	0,76	0,50	0,62	0,73	0,68	0,86	0,21	0,31	0,25	0,10
Culture fruitière.										
Ananas		7,5	9,5	9,8	5,7	1,1	2,8	4,2	5,9	8,6
Bananes	6,1	13,9	18,9	20,3	16,7	21,8	22,8	21,9	31,6	28,9
Produits de cueillette (1)										
Huile de palme	2,4	3,1	1,5	5,9	12,0	8,6	5,9	5,3	—	8,0
Palmistes	4,8	8,1	5,3	6,4	6,5	5,1	7,9	5,5	2,9	13,0
Kolatiers	8,6	9,3		6,2	13,3	12,7	15,2	4,7	13,9	21,1
Karité					0,5	0,6	1,3	1,3	—	—
Cultures vivrières.										
Banane plantain	332,0	330,8	441,8	489,0	449,8	477,2	379,5	378,0	512,1	459,4
Igname	820,1	831,2	998,1	779,9	1.195,4	1.144,3	817,2	1.477,0	1.509,3	1.429,5
Arachide				13,2	20,1	18,3	10,6	17,5	12,8	13,8
Maïs	75,7	73,7	63,3	43,7	47,8	44,9	43,6	58,1	81,1	49,2
Manioc	553,7	598,0	586,2	696,1	714,8	528,2	510,6	381,5	369,8	400,7
Mil	28,9	20,4	43,3	40,2	27,0	20,7	19,9	37,1	33,0	29,6
Patate	16,2	13,6	7	13,7	3,7	6,8	2,2	10,2	5,3	10,4
Riz	74,4	66,6	59,3	118,3	105,2	146,6	92,8	98,1	114,1	94,1
Sorgho	18,3	9,4	14,5	19,4	10,4	7,8	4,9	9,2	8,7	15,3
Taros	61,8	34,6	51,6	49,7	64,2	52,4	49,5	85,6	161,4	124,2

(1) Production commercialisée.

I. — IMPORTATIONS

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE 1947 A 1956

(Mille tonnes et millions de francs C.F.A.)

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Valeurs	1.173	3.881	7.693	10.675	15.371	15.573	12.453	19.338	19.005	18.417
Tonnages	65	107	153	222	333	352	322	426	449	459

Répartition des valeurs par grands groupes d'utilisation (millions de fr. CFA)

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Alimentation	235,5	603,5	1.260	2.226	2.988	2.990	2.804	3.861	3.484	3.027
Biens de consom. non durab.	459	765	1.591	2.177	3.527	2.922	2.301	4.579,5	3.778	3.634
Biens d'équipement	389	840	2.052	2.374	5.208	5.313	3.858	6.152	6.547	6.609
Energie	106,5	303	292	322	888	974	847,5	987	1.188	1.292,5
Mat. prem. et 1/2 produit	127	284,5	604	895	1.988	2.634	1.772	1.987	2.611	2.565

Répartition des valeurs par grands groupes d'utilisation (en pourcentage)

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Alimentation	18	22	22	28	20,5	20	24	22	20	17,5
Biens de consom. non durab.	35	27	27,5	27	24	19,5	20	26	21,5	21,5
Biens d'équipement	30	30	35	30	35,5	35	33	35	37	38,5
Energie	8	11	5	4	6,5	6,5	7,5	5,5	7	7,5
Mat. prem. et 1/2 produit	9	10	10,5	11	13,5	18	15,5	11,5	14,5	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE 1947 à 1956 (suite)

Répartition des valeurs par pays fournisseurs (en pourcentage).

Pays	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Métropole	64,5	62	69	67,5	75	67,5	70,6	68,1	65,7	66
Autres pays de la zone franc	4,5	5,5	4	6,5	7,1	8,6	7,8	8,4	9,4	9,4
Total zone franc	69	67,5	73	74	82,1	76,1	78,4	76,5	75,1	75,4
U.S.A.	10	9,5	8	8,5	5,6	6,3	4,4	5	6,3	5,6
Angleterre	3	2	1,5		1,8	3	2,6	2,9	3,1	2,3
Hollande	1	1	2	1	1,2	2	2,3	2	2,1	1,7
Allemagne				0,3	1	1,3	2	3,4	3,7	3,9
Italie				0,5	0,5		1,2	2,2	1,4	1,8
Belgique	1	2	1,5	0,6	1	2,1	0,7	0,9	1	1
Ghana	6	8,5	9	9,5	1,2	5	5,6	3,5		1,5
Divers	10	9,5	5	5,6	5,6	4,2	2,8	3,6		6,8
Total étranger	31	32,5	27	26	17,9	23,9	21,6	23,5	17,6	24,6
TOTAL GENERAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE 1947 à 1956 (suite)

(Quantités en tonnes)

Répartition des valeurs par produits (en millions de francs CFA).

Produits	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Laits, produits laitiers œufs	3,7	23,1	51,7	104,2	150,0	193 5	212,2	231,7	291,9	314,6
Légumes et fruits comestibles	41,6	141,4	351,7	405,0	94,4	139,5	141,4	170,2	196,3	211,5
Riz	12,0			32,9	220,2	350,1	85,4	276,0	491,3	294,4
Farine de froment		23,5	84,3	255,7	439,2	482,8	389,2	604,1	450,2	354,6
Gruaux et semoules de maïs					2,5	13,5	9,2	9,5	6,8	4,4
Conserves de viandes et poissons	29,3	28,5	53,8	121,0	264,7	120,5	243,3	283,1	289,5	176,8
Sucre raffiné		97,0	109,5	295,5	254,8	290,9	308,8	401,7	370,9	422,5
Préparation de farines et fécules					36,8	44,7	45,8	53,9	59,3	59,5
Conserves de fruits et légumes	19,0	9,6	16,2	24,0	49,8	69,8	55,9	82,0	67,9	73,7
Vins de consommation courante	51,8	102,2	105,4	230,7	350,1	451,1	609,0	808,5	455,8	382,8
Autres boissons	61,1	129,8	380,1	585,1	899,6	492,7	396,5	566,4	387,8	336,8
Tabacs	15,7	38,4	74,6	120,9	194,2	240,7	276,1	339,8	370,4	348,2
Liants et ciments	10,1	55,7	110,3	230,1	422,6	491,1	397,1	384,5	427,4	456,4
Autres matériaux constructions. Bruts	2,7	14,3	4,9	5,9	8,8	12,7	17,3	12,9	14,6	9,8
Combustibles minéraux solides					57,2	58,9	5,2	36,7	6,3	6,7
Produits pétroliers	106,5	302,8	291,9	321,9	774,2	762,3	695,9	813,1	986,6	1.137,3
Produits pharmaceutiques	20,7	41,4	93,6	103,3	149,4	139,7	100,9	187,5	167,8	178,4
Engrais	5,9	21,9	34,7	13,5	37,4	43,5	43,1	69,0	78,2	98,1
Sel	1,3	10,0	32,6	50,9	31,3	29,8	31,3	34,4	45,5	47,3
Teintures, vernis peintures	12,1	33,4	30,4	41,4	61,2	84,7	70,6	108,5	108,3	103,7
Parfums	13,1	11,6	52,9	81,4	138,1	113,2	126,3	203,7	121,8	141,9
Produits div. - Industrie - Parachim.	5,2	7,9	18,0	47,4	188,5	220,2	193,7	285,7	323,6	346,6
Chambres à air	4,5	10,6	23,6	11,4	24,1	24,9	31,2	46,0	47,3	53,6
Pneumatiques	33,7	82,2	161,8	108,3	261,7	245,9	252,3	400,0	364,9	416,3
Bois, ouvrages en bois					113,4	211,4	161,6	173,9	201,3	155,2
Papiers, cartons et applications	41,6	59,9	162,5	94,7	168,5	225,3	156,6	248,6	256,7	213,9
Fils de coton	20,4	41,6	69,3	109,7	145,1	121,6	102,6	94,5	70,0	55,6
Tissus de laine	25,9	32,0	30,4	44,2	91,0	26,4	9,2	13,7	9,9	16,8
Tissus de rayonne	12,4	23,9	50,7	112,1	114,8	116,2	72,5	240,4	170,8	47,9
Tissus de coton	223,1	259,0	692,5	970,9	1.632,1	1.381,5	723,2	1.069,7	666,5	565,7
Tissus imprimés coton	126,3	307,5	412,4	506,2	514,2	235,0	455,8	1.375,5	1.208,8	1.286,8
Autres tissus	2,1	1,5	1,7	4,2	158,9	151,9	236,3	530,4	474,5	431,8
Sacs d'emballages	0,2	52,2	110,8	138,0	142,9	431,5	160,8	186,5	258,5	298,7
Articles confection en tissus	44,8	84,2	238,2	219,2	539,4	423,4	453,1	816,0	536,4	500,3
Chaussures	11,1	21,2	55,3	53,8	160,0	107,2	99,4	216,3	207,5	182,5
Chapellerie					85,3	56,8	55,8	79,5	47,7	42,8
Pierres céramiques verrerie	18,0	30,1	51,9	70,1	298,3	320,6	245,2	329,4	346,9	335,7
Métaux communs	28,4	61,0	170,6	369,9	481,2	825,4	596,0	794,7	900,6	833,0
Fabrications métalliques diverses					369,1	534,5	298,8	376,5	443,6	422,7
Machines et appareils	46,5	93,5	146,5	195,6	971,9	950,2	697,9	830,6	1.051,8	1.044,0
Constructions électriques	11,9	33,8	171,1	259,3	421,6	496,5	350,7	554,3	594,8	634,1
Outillage et quincaillerie	67,7	160,4	360,6	374,5	744,6	553,9	394,3	777,6	716,7	508,7
Matériel métallique					274,9	241,8	182,3	261,4	296,8	231,2
Automobiles	25,6	48,9	93,1	152,8	202,4	282,1	254,3	442,2	518,7	512,2
Pièces détachées d'automobiles	24,2	51,3	59,7	150,4	282,0	424,5	252,0	408,6	491,1	588,5
Cycles et motocycles	88,8	158,6	301,7	683,5	781,3	731,2	387,7	941,8	1.098,1	790,4
Cycles motocycles et pièces détach.	12,0	39,5	124,0	184,5	334,7	238,2	168,5	348,4	303,7	311,7

II. — EXPORTATIONS

EVOLUTION DES EXPORTATIONS de 1947 à 1956

(*Quantités en tonnes*)

Répartition des tonnages par produit.

PRODUITS	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Café vert	42.676	55.391	61.008	54.189	59.539	64.098	50.423	88.292	84.796	118.719
Cacao en fèves	28.048	41.220	56.026	61.686	55.452	50.171	71.695	52.704	75.196	75.754
Bois	48.724	78.960	77.918	106.070	131.080	75.326	127.584	131.455	169.413	214.587
Bananes fraîches	6.470	13.447	18.254	22.965	16.063	17.991	21.322	20.939	26.957	24.681
Huile de palme	1	856	612	999	1.012	1.788	1.225	1.300	1.793	1.394
Jus de fruits					556	814	1.146	1.104	1.440	2.318
Amandes et palmistes	1.095	8.513	11.741	9.676	10.109	4.778	11.180	6.915	10.514	12.858
Autres produits	15.186	25.113	39.508	39.454	9.656	24.586	10.142	7.883	18.808	26.069
Diamants (*en carats*)					*714*	*9.415*	*4.948*	*83.672*		
Total	142.200	223.500	265.067	295.049	283.467	239.552	294.717	310.592	388.917	476.380

Répartition des valeurs des exportations par produit (millions de francs C.F.A.)

PRODUITS	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Café vert	1.079,8	2.501,8	4.068,4	6.675,1	9.129,2	10.619,9	8.947,5	16.491,3	11.957,3	15.125,1
Cacao en fèves	366,8	1.530,6	4.129,0	4.704,8	6.148,7	6.172,4	7.881,0	8.832,7	11.057,9	8.405,1
Bois	94,0	287,6	354,6	589,7	1.065,3	618,3	921,6	1.002,6	1.273,5	1.266,7
Bananes fraîches	88,2	192,1	263,1	349,8	264,2	320,4	366,7	317,1	379,0	337,5
Huile de palme		26,1	22,0	42,8	72,8	60,0	49,3	55,9	80,4	64,4
Jus de fruits					41,4	68,3	71,8	62,6	72,7	120,4
Amandes et palmistes	8,3	158,3	267,9	241,7	307,5	109,2	291,6	163,9	223,4	243,6
Diamants					31,5	36,4	32,1	87,3		146,4
Autres produits	296,4	500,4	1.163,0	1.162,9	420,6	828,2	523,8	304,6	541,1	578,1
Total	1.933,5	5.196,9	10.268,0	13.766,8	17.480,0	18.833,1	19.085,4	27.310,8	25.585,3	26.287,3

EVOLUTION DES EXPORTATIONS de 1947 à 1956 (suite)

Part des principaux produits dans les exportations (en% de la valeur totale).

PRODUITS	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Café vert	56	48	39,5	48,5	52,5	56,2	47	61	47	57,5
Cacao en fèves	19	29,5	40,5	34	35	32,5	41	32	43	32
Total café et cacao	75	77,5	80	82,5	87,5	88,7	88,1	93	90	89,5
Bois	4,5	5,5	3,5	4,5	6	3,5	4,8	3,5	5	5
Bananes fraîches	5	3,5	2,5	2,5	1,5	1,7	1,9	1,2	1,5	1,3
Amandes, palmistes et huile de palme	0,5	3,5	3	2	2,1	1	1,8	0,8	1,2	1,2
Jus de fruits					0,2	0,4	0,4	0,2	0,3	0,5
Diamants					0,2	0,2	0,2	0,3		0,5
Autres produits	15,0	10	11	8,5	2,5	4,5	2,8	1	2	2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Pourcentages des tonnages de bois, cacao, café à destination des principaux pays étrangers par rapport à leurs exportations totales de Côte d'Ivoire.

	ALLEMAGNE			HOLLANDE			U.S.A.			ITALIE			GRANDE-BRETAGNE		
	Bois	*Cacao*	*Café*	*Bois*	*Cacao*	*Café*	*Bois*	*Cacao*	*Café*	*Bois*	*Cacao*	*Café*	*Bois*	*Cacao*	*Café*
1952	70	20		40	47		48	47		19	33		58	40	
1953	81	18		39	60		72	25		67	19		55	43	
1954	92	8		54	44	1	36	27	36	44	49				
1955	84	16		44	54		41	39	20	24	35	1			
1955	87	12	1	39	59		40	27	33	34	35	1			

EVOLUTION DES EXPORTATIONS (suite)

Répartition des tonnages depuis 1951, par pays clients (en %)

PAYS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Métropole	51	54	48	53	49	57,5
Autres pays de la zone francs	9	9	7	8,5	7	6,5
Total zone franc	60	63	55	61,5	56	64
Allemagne	11	9	11	10,5	11,5	7,5
Hollande	10	11	12	7,5	10	5,5
U.S.A.	4	5	9	12	13	14,5
Angleterre	2	—	—	—	—	—
Italie	2	4	6	2,5	3	2,5
Divers	11	8	7	6	6,5	6
Total étranger	40	37	45	38,5	44	35
Total général	100	100	100	100	100	100

Répartition des tonnages depuis 1951 à destination de la zone franc (en %)

PRODUITS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Bois	31	21	28	33,5	34	40,5
Café	35	43	32	38	34	30,5
Cacao	15	14	17	10,5	9	9,5
Bananes	9	13	14	10,5	12	8
Oléagineux	10	9	9	4,5	5	4
Divers	—	—	—	3	6	7,5
Total	100	100	100	100	100	100

Répartition des valeurs par pays clients (exportations en %).

PAYS	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Métropole	72,5	59	68	65	60	60	54	52	47	51,7
Autres pays de la zone franc	10,5	18,5	11	7	17	15	16	15	11,5	13,8
Total zone franc	83	77,5	79	73	77	75	70	67	58,5	65,5
Allemagne	—	—	—	4,5	4	4	4,5	2	4,9	2,5
Hollande	1,5	2	2	7	7	10	13	7	12,3	6,8
U.S.A.	3,5	8,5	7	4	2	4	5	16	18,3	19,2
Angleterre	—	2,5	1	4	—	—	—	—	—	—
Italie	—	—	—	1	—	2	2,5	3	2,5	2,7
Divers	12	9,5	11	6,5	10	5	5	5	3,5	3,3
Total étranger	17	22,5	21	27	23	25	30	33	41,5	34,5
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Pourcentage des valeurs des exportations de cacao, bois et café à destination des principaux pays étrangers par rapport à leurs exportations totales de Côte d'Ivoire.

	ALLEMAGNE			HOLLANDE			U.S.A.			ITALIE		
	Cacao	*Bois*	*Café*	*Cacao*	*Bois*	*Café*	*Cacao*	*Bois*	*Café*	*Cacao*	*Bois*	*Café*
1951	72	28	—	87	12	1	74	26	—	97	2	—
1952	74	25	—	87	9	—	72	24	—	97	2	—
1953	79	20	—	95	3	—	78	21	—	80	16	—
1954	65	34	—	92	5	—	36	3,5	60	89	3	—
1955	79	21	—	96	4	—	65	4,5	30,5	87	4	—
1955	75	24	1	95	3	1	39	5	56	69	3,5	20,5

INDICES DU COMMERCE EXTERIEUR

(moyennes obtenues à partir des indices trimestriels)

Indices des Importations et des Exportations
Base 100 en 1949

Rubriques	*1950*	*1951*	*1952*	*1953*	*1954*	*1955*	*1956*
Indices importations							
Ensemble	124	199	179	156	249	266	240
France	131	217	169	151	239	243	217
Etranger	125	128	175	149	244	277	283
Indices exportations							
Ensemble	100	100	100	104	120	134	170
France	91	82	80	73	86	89	121
Etranger	65	55	171	225	238	311	362

Indices des importations (indices partiels)
Base 100 en 1948

Rubriques	*1950*	*1951*	*1952*	*1953*	*1954*	*1955*	*1956*
Alimentation							
Ensemble	165	235	239	241	336	300	289
France	178	254	255	293	413	300	321
Etranger	105	100	120	124	124	156	224
Textiles							
Ensemble	123	175	138	140	295	238	245
France	115	201	137	147	246	175	178
Etranger	123	111	137	153	391	359	391
Moyens de transport (Consommation)							
Ensemble	135	232	224	175	305	352	375
France	121	217	196	163	317	125	350
Etranger	139	216	331	216	255	422	
Moyens de transport (Equipement)							
Ensemble	112	131	95	74	126	149	153
France	96	147	78	73	110	125	150
Etranger	159	74	157	73	179	233	162
Métaux							
Ensemble	151	197	252	157	219	262	233
France	162	205	261	167	233	279	245
Ouvrages en métaux Machines-Appar.							
Ensemble	126	163	135	85	108	132	127
France	139	207	149	93	113	136	123
Etranger	97	65	102	67	98	122	130
Matériaux de construction							
Ensemble	180	297	287	303	328	437	383
France	208	320	355	310	352	377	391
Etranger			67	108	165	179	201
Energie							
Ensemble	102	279	289	299	353	410	454
Etranger	102	312	325	320	344	353	356

CABOTAGE

en provenance ou à destination de Dakar

I. — *en tonnages* (tonnes)

	Importations	*Exportations*
1954	24.288	10.000 (1)
1955	37.045	10.000 (1)
1956	40.691	13.342

II. — *en valeurs* (millions C.F.A.)

	Importations	*Exportations*
1954	2.154,1	500 (1)
1955	2.188,1	500 (1)
1956	2.129,7	572

(1) Chiffres approximatifs, les relevés exacts n'ayant été établis qu'à partir de 1956.

CLASSE A.

AEROPORT D'ABIDJAN

I. — *Trafic.*

	Unité	*1948* *10 m.*	*1949* *3 m.*	*1950* *12 m.*	*1951* *12 m.*	*1952* *12 m.*	*1953* *12 m.*	*1954* *12 m.*	*1955* *12 m.*	*1956* *12 m.*
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avions										
arrivées	Nbre	55	65	622	826	788	1.145	1.434	1.503	1.725
départs	»	56	65	619	826					1.754
Passagers										
arrivées	»	—	319	4.763	6.741	9.810	14,161	20.442	23.800	24.772
départs	»	—	337	4.735	7.500	9.902	13.632	17.245	20.870	24.163
transit	»	—				451	1.563	373	855	3.375
PASSAGERS TOTAL			656	9.498	14.241	20.163	29.356	38.061	45.525	52.310
Bagages marchandises	tonne									
arrivées	»	268				563	858	918	1.110	1.018
départs	»	257				515	1.043	915	1.116	1.268
transit	»					12	60	4	7	19
TOTAL BAGAGES		525			733	1.090	1.961	1.837	2.233	2.305
Poste										
arrivées	»					93	120	131	157	167
départs	»					48	67	82	99	96
transit	»					1	5	2	1	7
TOTAL POSTE					82	142	192	215	257	270

II. — *Infrastructure.*

1947 : Piste latérite 1.100 m.

1957 : Piste bitumée 2.200 × 50 m. balisée de nuit. Taxiway. Parking bitumé de 30.000 m2.

Aérogare, hangar sécurité et garage, hangar Air Ivoire et Aéro-Club, Centrale électrique de secours, 1 radiophare 3 kW, 1 radio balise, 1 gonio V.H.F. oscilloscope, station de radiotéléphonie, station de radiotélégraphie, station de prévision météorologique et de radio sondage.

CLASSE B. AERODROME DE BOUAKE

TRAFIC					INFRASTRUCTURE
Année	Mouvements des avions	Passagers	Fret	Poste	
1953	859	2.996	137 T.	5 T.	1952 : Piste latérite 1.700 × 45 m.
1956	613	7.431	310 T.	10 T.	1957 : Piste bitumée 1.700 × 45 m.
Desservi en 1957 par les Compagnies : Air France U.A.T. Air Ivoire					Taxiway bitumée Parking bitumé Aérogare, Hangar frêt Bloc technique, Station radiotéléphonie et télégraphie, Station météorologique.

CLASSE C. AERODROME DE SASSANDRA

TRAFIC					INFRASTRUCTURE
					1953 : Piste latérite 900 × 30 m.
					1957 : Piste latérite 1.150 × 40.
1953	16				Station radiophonie,
1956	490	1.141	6 T.	0,t.713	Abri passagers.

CLASSE C. AERODROME DE MAN

TRAFIC				INFRASTRUCTURE
				1953 : Piste latérite 1.120 × 40 m.
				Radio balise.
				1957 : Piste identique,
1953	16			Taxiway et parking, aérogare,
1956	104	100	1 T.	Station météorologique,
				Radiophare 1 kW et radio balise,
				Station radiophonie et radiotélégraphie.

CLASSE C. AERODROME DE KORHOGO

1953	206	384	Desservi par : Air France,
1956	48	46	Air Ivoire a/c d'octobre 1956 mais plus desservi par Air France

Créé en 1953

1957 : Piste de 1.200 × 40 m. latérite (date de 1954)

CLASSE C. AERODROME DE DALOA

1956	164	86	

1955 : Piste latérite 800 × 40 m.
1957 : Piste de 1.000 × 40 m.
Parking et taxiway,
Radio-balise, station radiophonie.
Desservi par : Air Ivoire a/c de juin 1956
U.A.T. a/c de février 1957

CLASSE C. **AERODROME DE BONDOUKOU**

Piste latérite de 900 × 40 m.. Manche à air de balisage,
Terrain ouvert de jour et sous conditions particulières, en saison de pluies.

CLASSE C. **AERODROME DE OUANGOFITINI**

Piste gazonnée de 1.200 × 40 m. Terrain en cours d'agrément.

CLASSE D. **AERODROME DE TABOU**

Année	*Mouvements des avions*	*Passagers*	*Fret et Poste*	INFRASTRUCTURE
—	—	—	—	Piste de 850 × 30 m. latérite,
1955	180	248	2 t.	Station radiographie,
				Radiophare 0 kW 4.

Desservi par Air Ivoire depuis juin 1956

Dabou ...	1.000 × 40 m.	Piste d'envol sur terrain naturel, manche à air, balisage	Terrains ouverts de jour aux avions lents et légers.
Oumé	700 × 30 m.	Piste d'envol sur terrain naturel, aire à signaux balisage	
Dimbokro .	600 × 30 m.	Piste d'envol sur terrain naturel, aire à signaux, balisage	
Séguéla ...	800 × 30 m.	Piste d'envol sur terrain naturel,	
Odienné ..	800 × 40 m.	Piste d'envol sur terrain naturel,	
Divo	600 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée	
Adzopé ...	400 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée	

TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT

Désignation des terrains	*Classe*	*Dimensions des pistes*	INSTALLATIONS
—	—	—	
Abengourou	D	600 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée, bâtiment radio balise, balisage, aire à signaux.
Bouna	D	600 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée.
Soubré	D	800 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée.

TERRAINS DE SECOURS

Grand-Lahou	600 × 50 m.	Nouveau terrain extensible à 1.300 m.
Bingerville	600 × 20 m.	Terrain aménagé et utilisé par le Service de l'Agriculture.

TERRAINS PRIVES

Gagnoa	600 × 30 m.	Terrains Servos, piste gazonnée,
Gagnoa	430 × 30 m.	Terrain Zabéza, piste gazonnée,
Tiassalé	600 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée.
Port-Gauthier ...	920 × 30 m.	Piste d'envol gazonnée.
Elelo	800 × 25 m.	Piste d'envol gazonnée.

TRAFIC DES PORTS 1947-1956

Nomenclature	Unité	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
TABOU											
a) Navires entrés :											
Total....	unité	142	201	220	294	285	302	307	302	365	355
Long cours :											
Français	»	25	30	24	223	61	35	261	250	319	317
Etrangers	»	18	25	29	(1) 71	13	8	46	52	46	39
Cabotage	»	99	146	167	—	211	259	—	—	—	—
Tonnage de jauge :											
Français	1.000 T.	345	514	568	726	780	793	735	703	894	904
Etrangers	»	117	141	163	167	101	88	100	113	85	66
Total....	»	462	655	731	893	881	881	836	816	979	970
b) Marchandises débarquées											
Total....	tonne	285	268	502		779	1.017		1.219	1.601	1.663
de navires :											
Français	»	273	268	502		779	950		940	1.392	1.524
Etrangers	»	12	—	—		—	67		279	209	139
c) Marchandises embarquées											
Total....	»	366	186	208		303	180		192	158	119
sur navires :											
Français	»	366	186	208		303	175		180	142	117
Etrangers	»	—	—	—		—	5		12	16	2
d) Tonnage manipulé											
Total....	»	651	454	710		1.082	1.197		1.411	1.759	1.782
e) Nombre de passagers											
Embarqués	Pass.	304	201	172	244	181	758	541	673	483	449
Débarqués	»	13	181	320	251	676	699	621	516	378	303
f) Total des passagers	»	317	382	492	495	857	1.457	1.162	1.189	861	752

(1) Long cours et cabotage compris.

TRAFIC DES PORTS 1947-1956

NOMENCLATURE	Unité	1947	1948	1949	1950
GRAND-BASSAM					
a) Navires entrés					
Total	Unité	82	146	203	147
Long cours :					
Français	»	41	63	79	64
Etrangers	»	39	83	124	83
Cabotage	»	2	—	—	—
Tonnage de jauge					
Français	1.000 T.	101	252	425	260
Etrangers	»	143	415	481	270
b) Marchandises débarquées de navires					
Total	Tonne	13.867	19.078	21.827	23.763
Français	»	10.078	17.779	14.322	15.798
Etrangers	»	3.789	1.299	7.505	7.965
c) Marchandises embarquées sur navires					
Total	»	49.828	75.173	74.411	55.232
Français	»	22.733	42.380	39.662	25.710
Etrangers	»	27.095	32.793	34.749	29.522
d) Tonnage manipulé	»	63.695	94.251	96.238	78.995
e) Nombre de passagers					
Embarqués	Unité	34	101	196	55
Débarqués					352
Total		34	101	196	407

Observation : A partir de 1951, le wharf de Grand-Bassam ne fonctionne plus, le trafic étant assuré par le Port d'Abidjan.

TRAFIC DES PORTS 1947-1956

NOMENCLATURE	Unité	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
SASSANDRA											
a) *Navires entrés :*											
Total....	unité	121	145	205	222	251	271	263	244	271	292
Long cours :											
Français	»	82	106	152	169	184	194	211	192	223	250
Etrangers	»	31	29	29	38	46	50	50	52	48	42
Cabotage	»	8	10	24	15	21	27	2	—	—	—
Tonnage de jauge :											
Français	1.000 T.	262	403	737	661	665	765	777	718	729	914
Etrangers	»	57	54	112	102	125	135	129	114	101	98
Total....	»	319	457	849	763	790	900	906	832	830	1.012
b) *Marchandises débarquées*											
Total....	tonne	4.401	8.280	10.824	13.727	14.364	10.586	8.587	9.953	7.694	4.795
de navires :											
Français	»	4.401	8.280	10.824	10.225	9.382	6.999	6.718	6.282	5.981	3.769
Etrangers	»	—	—	—	3.502	4.982	3.587	1.869	3.671	1.713	1.025
c) *Marchandises embarquées*											
Total....	»	14.302	13.520	17.518	16.779	16.853	14.527	10.785	12.616	11.388	19.062
sur navires :											
Français	»	14.302	13.520	17.518	13.086	13.078	11.150	7.172	10.340	9.539	17.020
Etrangers	»	—	—	—	3.693	3.775	3.377	3.613	2.276	1.849	2.042
d) *Tonnage manipulé*	»	18.703	21.800	28.342	30.506	31.217	25.113	19.372	22.569	19.082	23.857
e) *Nombre de passagers*											
Embarqués	Pass.	—	—	393	468	750	985	1.103	910	963	653
Débarqués	»	—	—	408	762	1.035	1.094	990	791	936	798
f) *Total des passagers*	»	—	—	801	1.230	1.785	2.079	2.093	1.701	1.899	1.451

TRAFIC DES PORTS 1947-1956 — PORT-BOUET-ABIDJAN (1)

NOMENCLATURE	Unité	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
a) Navires entrés :											
Long cours :											
Français	Navire	33	90	98	88	125	141	125	394	424	490
Etrangers	»	50	62	45	117	178	249	303	505	480	504
Cabotage	»	5	65	—	342	266	326	360	—	—	—
Total	»	88	217	143	547	569	716	788	899	904	994
Tonnage de jauge :											
Français	1.000 T.	139	336	121	1.241	1.045	1.174	1.264	1.227	1.309	1.484
Etrangers	»	164	243	171	764	580	781	891	1.124	1.114	1.192
Total	»	303	579	292	2.005	1.625	1.955	2.155	2.351	2.423	2.676
b) Marchandises débarquées de navires :											
Français	tonne	40.055	68.530	118.401	157.339	201.814	182.180	160.926	203.402	210.409	234.623
Etrangers	»	26.819	43.545	38.597	110.779	185.315	223.167	213.567	310.655	305.834	319.934
Total	»	66.874	112.075	156.998	268.118	387.129	405.347	374.493	514.057	516.243	554.557
Embarquées sur navires :											
Français	»	53.511	116.606	130.595	158.683	234.646	181.618	205.685	191.986	226.379	277.151
Etrangers	»	22.997	44.541	43.614	71.444	77.443	82.329	116.444	147.314	186.911	216.720
Total	»	76.508	161.147	174.209	230.127	312.089	263.947	322.129	339.300	413.290	493.871
Tonnage manipulé	»	143.382	273.222	331.207	498.245	699.218	669.294	696.622	853.357	929.533	1.048.428
c) Passagers :											
Débarqués	Pass.			8.418	11.798	13.311	13.234	14.016	11.736	12.613	12.216
Embarqués	»			7.830	8.895	10.933	11.034	11.008	12.135	10.803	11.517
Total	»			16.248	20.693	24.244	24.268	25.024	23.871	23.416	23.733

(1) *Observations :* Pendant les années 1947 et 1948 le trafic a été effectué par le wharf de Port-Bouet.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'AMELIORATION ET LA MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER

(non compris le pont d'Abidjan)

RESSOURCES LOCALES

Rubriques	B.L. - B.G.	Fonds routier	Fonds café-cacao	Total	Crédits FIDES	Total
Pistes de collecte			645	645	400	1.045
Aménagements points singuliers petits ouvrages, sections à plateforme définitive, etc. ..	380	690	150	1.220	675	1.895
Grands ouvrages d'art (en principe plus de 15 m.)		220		220	645	865
Routes à chaussées bitumées sur plateforme définitive		580	350	930	2.620	3.550
	380	1.490	1.145	3.015	4.340	7.355
Voirie urbaine : traversées d'agglomérations (non compris fonds communaux)	80	315		395	240	635
Total général	460 M.	1.805 M.	1.145 M.	3.410 M.	4.580 M.	7.990 M.

CREDITS D'ENTRETIEN DES ROUTES CLASSEES

(non compris la voirie urbaine)

(*en millions C.F.A.*)

BUDGET *Service charge entretien*	1952	1953	1954	1955	1956	1957	*Total général*
I. — Budget local	174,6	237,2	259	281	328	387,4	1.667,2
II. — Budget général	122,3	147,2	158,8	170	182	198,3	978,6
Total général	396,9	384,4	417,8	451	510	585,7	2.645,8

TRAVAUX EXECUTES SUR PISTES DE COLLECTE

(en millions C.F.A.)

Cercles	*Nature*	*Montant*
Abengourou	Petits ouvrages et terrassements	81,5
Abidjan	Petits ouvrages et terrassements	89
Aboisso	Ponts Eholié et Notoptère, ouvrages et terrassements	36,5
Agboville	Petits ouvrages et terrassements	82,5
Bondoukou	Petits ouvrages et terrassements	108
Bouaké	Petits ouvrages et ponts sur le Kan	66
Daloa	Petits ouvrages et terrassements, pont sur la Gorée	115,5
Dimbokro	Petits ouvrages et terrassements, remblais, pont sur l'Agbo	139
Gagnoa	Petits ouvrages	35,5
Grand-Lahou	Petits ouvrages et terrassements. Pont de Yokoboué	43,5
Sassandra	Petits ouvrages et terrassements	107,5
	TOTAL	904,5

ROUTES CLASSEES

R.F. : routes dites fédérales, le reste routes locales.

Itinéraires	Section	Longueur	Chargé de l'entretien	Caractéristiques et viabilité
Routes Fédérales :				
R.F. N° 5				
Abidjan - Dabou - N'Douci - Yamoussokro - Bouaflé - Daloa-Man - Guinée.	—	704	TP (A. 1 A. 2 A. 6)	Bitumée jusqu'à N'Douci. Route en terre de N'Douci à la Guinée, largeur moyenne 6 m. 00. Bitumée dans la traversée de Yamoussokro-Bouaflé-Daloa-Man. Viable en toutes saisons.
R.F. N° 10				
Yamoussokro - Bouaké - Ferké-Haute-Volta.	—	428	TP A. 3	Bitumée dans les traversées de Tiebissou-Bouaké-Katiola-Ferkessédougou. Route en terre de largeur moyenne 8 m. 00. Viable en toutes saisons.
R.F. N° 105				
N'Douci - Gagnoa - Sassandra.	—	334	TP (A. 2 A. 6)	Bitumée jusquà Tiassalé dans la traversée de Gagnoa et de Pont Weigand, à Sassandra. Route en terre sur les autres sections. — Largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
R.F. N° 106				
Ouagadougou - Soudan.	—	93	TP A. 3	Route en terre de largeur moyenne 8 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abidjan - Port-Bouet.	—	14	TP A. 1	Entièrement bitumée, largeur moyenne 9 m. 00. Viable en toutes saisons.
A la charge du budget général.	—	1.573 km.		
Abidjan - Abengourou - Bondoukou - Bouna - Haute-Volta.	Abidjan - Bondoukou-Farakou.	525	TP A. 1 TP A. 2	Bitumée jusqu'à la Comoé et dans les traversées d'Abengourou.
	Farakou - Bouna - Lankio (Haute-Volta) Varale.	97 30	Subdivision Bouna d°	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Port-Bouet - Bassam.	Port-Bouet - Aboisso.	110	TP A. 1 A. 2	Bitumée jusqu'à Impérié. Route en terre sur le reste, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Aboisso vers Ayamé et Maféré.	Embranchement d'Adiaké.	45	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Ayamé.	22	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 9 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Maféré - Eboué	40	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable

Ouagadougou - Soudan.	—	93	TP A. 3	Route en terre de largeur moyenne 8 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abidjan - Port-Bouet.	—	14	TP A. 1	Entièrement bitumée, largeur moyenne 9 m. 00. Viable en toutes saisons.
A la charge du budget général.	—	1.573 km.		
Abidjan - Abengourou - Bondoukou - Bouna - Haute-Volta.	Abidjan - Bondoukou-Farekou.	525	TP A. 1 TP A. 2	Bitumée jusqu'à la Comoé et dans les traversées d'Abengourou.
	Farekou - Bouna - Lankio	97	Subdivision Bouna	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	(Haute-Volta) Varale.	30	d°	
Port-Bouet - Bassam.	Port-Bouet - Aboisso.	110	TP A. 1 A. 2	Bitumée jusqu'à Impérié. Route en terre sur le reste, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Aboisso vers Ayamé et Maferé.	Embranchement d'Adiaké.	45	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Ayamé.	22	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 9 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Maféré - Eboué	40	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abidjan - Bingerville.	—	18	TP A. 2	Bitumée sur toute la longueur. Viable en toutes saisons
Ahono - La Mé - Alépé.	—	65	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Dabou - Grand-Lahou - Divo.	Dabou - Grand-Lahou-Yocoboué.	113	Subdivision Dabou C. de Gd-Lahou	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
	Yocoboué - Divo.	83	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sassandra - Lakota.		114	TP A. 6 et Subdivision Lakota	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sassandra - Aérodrome.		7	TP A. 6	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiassalé - Bocanda.		40	Sub. Tiassalé	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Tiassalé - M'Brimbo.		15	Subdivision Divo Sub. Tiassalé.	
Niakpalilié - Laouda.		35	Subdivision Lakota	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Touba - Sorotona.		75	Subdivision Touba	Route en terre (5 m. 00). Viable en toutes saisons.
Touba - Ouaninou.		22	d°	
Kimbirita - Maninian.		45	Cercle Odienné	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Korhogo-Katiola limite Mankono		95	C. de Korhogo	Route en terre, 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Niellé - M'Benguié.		35	Subdivision Ferké	d°
Ferké - Kofola.		140	d°	d°
Agboville - N'Douci.		76	TP A. 2	Route en terre largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Agboville - Laogui - Akoupé.		70	TP A. 2	d°
Laogui - Agou.		24	TP A. 2	d°
Agboville - Azaguié.		55	TP A. 2	d°
Adzopé - M'Basso - Zaranou.	Adzopé - M'Basso.	57	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	M'Basso - Zaranou.	20	C. d'Abengourou	Route en terre, largeur moyenne 4 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Bingerville - Akoupé - La Mé.		15	Sub. de Bingerville	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Route de la Léproserie.		16	Subdivision Adzopé	Route en terre 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abengourou - Songan.		85	TP A. 2	Route en terre 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Akoikankro - Niablé.		25	TP A. 2	d°
Agnibilékrou - Ghana.		35	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Akoupé - Kotobi.		50	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Bondoukou - Sakn.		10	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Gagnoa - Oumé - Toumodi.		124	TP A. 2 A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Gagnoa - Sinfra - Bonaflé.		110	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Oumé - Sinfra - Gonaté.	Oumé - Sinfra.	65	TP A. 6	d°
	Sinfra - Gonaté.	62	Subdivision Sinfra et Dalos	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
		80	TP A. 2	d°

	Farakou - Bouna - Bamako (Haute-Volta) Varalo.	30	d°	toutes saisons.
Port-Bouet - Bassam.	Port-Bouet - Aboisso.	110	TP A. 1 A. 2	Bitumée jusqu'à Impérié. Route en terre sur le reste, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Aboisso vers Ayamé et Maferé.	Embranchement d'Adiaké.	45	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Ayamé.	22	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 9 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Aboisso - Maféré - Eboué	40	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abidjan - Bingerville.	—	18	TP A. 2	Bitumée sur toute la longueur. Viable en toutes saisons
Ahono - La Mé - Alépé.	—	65	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Dabou - Grand-Lahou - Divo.	Dabou - Grand-Lahou-Yocoboué.	113	Subdivision Dabou C. de Gd-Lahou	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
	Yocoboué - Divo.	83	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sassandra - Lakota.		114	TP A. 6 et Subdivision Lakota	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sassandra - Aérodrome.		7	TP A. 6	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiassalé - Bocanda.		40	Sub. Tiassalé	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Tiassalé - M'Brimbo.		15	Subdivision Divo Sub. Tiassalé.	
Niakpalilié - Laouda.		35	Subdivision Lakota	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Touba - Sorotona.		75	Subdivision Touba	Route en terre (5 m. 00). Viable en toutes saisons.
Touba - Ouaninou.		22	d°	
Kimbirita - Maninian.		45	Cercle Odienné	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Korhogo-Katiola limite Mankono		95	C. de Korhogo	Route en terre, 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Niellé - M'Benguié.		35	Subdivision Ferké	d°
Ferké - Kofola.		140	d°	d°
Agboville - N'Douci.		76	TP A. 2	Route en terre largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Agboville - Laogui - Akoupé.		70	TP A. 2	d°
Laogui - Agou.		24	TP A. 2	d°
Agboville - Azaguié.		55	TP A. 2	d°
Adzopé - M'Basso - Zaranou.	Adzopé - M'Basso.	57	TP A. 2	Route en terre, largeur moyenne 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
	M'Basso - Zaranou.	20	C. d'Abengourou	Route en terre, largeur moyenne 4 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Bingerville - Akoupé - La Mé.		15	Sub. de Bingerville	Route en terre, largeur moyenne 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Route de la Léproserie.		16	Subdivision Adzopé	Route en terre 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Abengourou - Songan.		85	TP A. 2	Route en terre 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Akoikankro - Niablé.		25	TP A. 2	d°
Agnibilékrpu - Ghana.		35	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Akoupé - Kotobi.		50	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Bondoukou - Soko.		10	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Gagnoa - Oumé - Toumodi.		124	TP A. 2 A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Gagnoa - Sinfra - Bouaflé.		110	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Oumé - Sinfra - Gonaté.	Oumé - Sinfra.	65	TP A. 6	d°
	Sinfra - Gonaté.	62	Subdivision Sinfra et Daloa	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Divo - Oumé.	Divo - Hiré limite.	50	TP A. 2	d°
	Oumé limite.			d°
	Divo - Oumé.	18	Subdivision Oumé	
Toumodi - Dimbokro.		42	TP A. 2	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Dimbokro - Bongouanou.		288	TP A. 2	d°
Ouellé - Bocanda - Dimbokro.				d°
Bocanda - Daoukro.		70	TP A. 2	d°
Bocanda - N'Dakonandikro.		25	TP A. 2	
Kotobi limite d'Adzopé (route d'Arrah).		26	Sub. de Bongouanou	Route en terre, 5 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Daloa - Guiglo.		248	TP A. 6	Route en terre 6 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Toulépleu - Daloa.		132	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Guiglo - Taï - Tabou.	Guiglo - Taï.	170	Cercle de Tabou	Route en terre, 4 m. Impraticable en saison des pluies.
	Taï - Tabou.			
Tabou - Bassby.		18	Cercle de Tabou	Route en terre, 4 m. Coupure en saisons des pluies.
Tabou - Pana.		21	d°	d°
Soubré - Issia - Daloa.		142	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Taï - Soubré.		32	TP A. 6	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Daloa - Vavoua.		66	TP A. 6	d°

Itinéraires	Section	Longueur	Chargé de l'entretien	Caractéristiques et viabilité
Soubré route Gagnoa - Issia.		75	Subdivision Issia et Soubré	Route en terre, 5 m. 00. Coupure en saison des pluies
Didiaké - Le Loho.		30	Subdivision Soubré	d°
Bouaké - Botro.		35	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Bouaké - Séguéla - Man.		345	TP A. 3 A. 6	d°
Embranchement vers Sorodona.		25	TP A. 3 A. 6	d°
Man - Kouibli.		47	TP A. 3 A. 6	d°
Daloa - Séguéla.		132	TP A. 6	d°
Bouaflé - Zuénoula.	Bouaflé - Zuénoula.	73	TP A. 6	d°
Mankono - Faraho.	Zuenoula - Faraho.	151	Sub. Zuénoula-Mankono	d°
Zuénoula - Vavoua.		58	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sapia - Beziakro.		82	Sub. Zuénoula-Daloa	Route en terre, 5 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Zuénoula route.	Zuénoula limite Béoumi.	40	Sub. Zuénoula-	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Béoumi - Séguéla.	Limite Zuénoula vers route de Béoumi.	20	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiébissou - Béoumi.		77	TP A. 3	d°
Bouaké - Sakasso.		35	TP A. 3	d°
Bouaké - M'Bahiakro - Anonda.		120	TP A. 3	d°
M'Bahiakro - Groumania-Séréhou		88	Sub. M'Bahiakro	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Séréhou - Tabagne - Gouméré.	Sérégou - Tabagne.	117	C. de Bondoukou	Route en terre, 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
	Tabagne - Gouméré.	16	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiébissou - Alangouassou.		71	Sub. Tiébissou-M'Bahiakro	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Bouaké - Petiéra.		122	Sub. Bouaké-Dabakala	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Séverne Dabakala.				
Dabakala - Groumania.		85	Sub. Dabakala	d°
Katiola - Dabakala.		92	Sub. de Katiola et Dabakala	d°
Katiola - Bolna.		192	Sub. Katiola, Béoumi et Mankono	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Marandala.	Embranchement vers Marandala.	45	Sub. de Mankono	d°
Petiéra - Séguéla - Odienné.		298	TP A. 3	Route en terre, 8 m. 00. Viable en toutes saisons.

Embranchement vers Sorodona.		25	TP A. 3 A. 6	d°
Man - Kouibli.		47	TP A. 3 A. 6	d°
Daloa - Séguéla.		132	TP A. 6	d°
Bouaflé - Zuénoula.	Bouaflé - Zuénoula.	73	TP A. 6	d°
Mankono - Faraho.	Zuenoula - Faraho.	151	Sub. Zuénoula-Mankono	d°
Zuénoula - Vavoua.		58	TP A. 6	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sapia - Beziakro.		82	Sub. Zuénoula-Daloa	Route en terre, 5 m. 00. Coupée en saison des pluies.
Zuénoula route.	Zuénoula limite Béoumi.	40	Sub. Zuénoula-	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Béoumi - Séguéla.	Limite Zuénoula vers route de Béoumi.	20	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiébissou - Béoumi.		77	TP A. 3	d°
Bouaké - Sakasso.		35	TP A. 3	d°
Bouaké - M'Bahiakro - Anonda.		120	TP A. 3	d°
M'Bahiakro - Groumania-Séréhou		88	Sub. M'Bahiakro	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Sérébou - Tabagne - Gouméré.	Sérégou - Tabagne.	117	C. de Bondoukou	Route en terre, 5 m. 00. Coupure en saison des pluies.
	Tabagne - Gouméré.	16	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Tiébissou - Alangouassou.		71	Sub. Tiébissou-M'Bahiakro	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Bouaké - Fetékro.		122	Sub. Bouaké-Dabakala	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Savane Dabakala.				
Dabakala - Groumania.		85	Sub. Dabakala	d°
Katiola - Dabakala.		92	Sub. de Katiola et Dabakala	d°
Katiola - Botro.		192	Sub. Katiola, Béoumi et Mankono	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Marabadiassa.	Embranchement vers Marandala.	45	Sub. de Mankono	d°
Ferké - Boundiali - Odienné.		298	TP A. 3	Route en terre, 8 m. 00. Viable en toutes saisons.
Korhogo - Badikaha.		65	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Coupure en saison des pluies.
Man - Touba.	Man - Bafing.	60	TP A. 6	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
Odienné - Soudan.	Bafing - Boa.	133	Subdivision Touba	Route en terre, 5 m. 00. Coupée en saison des pluies.
	Boa - Soudan.	207	TP A. 3	Route en terre, 6 m. 00. Viable en toutes saisons.
Séguéla - Boundiali - Soudan.	Séguéla limite Boundiali.	141	C. Séguéla	Route en terre, 5 m. 00. Viable en toutes saisons.
	Limite Séguéla - Boundiali	56	TP A. 3	d°
	Boundiali - Soudan.	130	Sub. Boundiali	d°
Grande voirie - Abidjan.		42	TP A. 1	Route bitumée.
— — - Grand-Bassam.		2	TP A. 1	— —
— — - Bouaké.		10	TP A. 3	— —
Route de l'Aérodrome à Bouaké.		8	TP A. 3	Route en partie bitumée.

Longueur totale des routes classées à la charge du budget local ..... 7.513 kilomètres

Pistes rurales non classées ..... 8.000 — environ.

DEPENSES FIDES - RESEAU ABIDJAN-NIGER

DESIGNATION	MONTANT	
1er PLAN		
CHEMIN DE FER - Etudes.		
Modernisation des lignes existantes	8.000.000	
Lignes nouvelles Anoumaba, Daloa, Gagnoa	8.000.000	
Total article 1		16.000.000
Matériel roulant (modernisation)		
Achat de locomotives	15.086.824	
Wagons à marchandises, matériel U.S.A. matériel de frein à vide	112.163.000	
Total article 2		127.249.824
Modernisation des réseaux		
Infrastructure, 6e lot, réfection jusqu'à Dimbokro	180.000.000	
Superstructure, 6e lot, réfection jusqu'à P.K. 150	62.000.000	
Installations générales, ateliers, dépôts, magasins	13.937.561	
Installations générales, logements	12.836.866	
Total article 3		268.774.427
Total chapitre		412.024.251
PORTS MARITIMES.		
Matériel terrestre. Ports secondaires	12.000.000	
Matériel terrestre. Wharfs de Port-Bouet et Grand-Bassam	4.000.000	
Modernisation et extension des ports		
Réfection des wharfs de Port-Bouet et de Grand-Bassam	33.100.000	
Réfection du pont flottant d'Abidjan	12.000.000	
Superstructure. Ras d'amarrage de Port-Bouet	15.294.706	
Total chapitre		76.394.706
Etudes : Modernisation des lignes existantes.....	4.500.000	
		4.500.000
Matériel roulant.		
Modernisation. Achat locomotives à vapeur (4 locos H.S.P.)	64.444.440	
Achat de 4 locomotives Diésel électriques en France	118.000.000	
Achat de 3 autorails A.B.J. Renault et remorques	72.920.000	
Rames à grandes relations	96.966.670	
15 plate-formes	12.506.000	
10 wagons bananiers	14.250.000	
Total		379.087.110

DESIGNATION		MONTANT
Matériel de voie. Réfection Abidjan-Niger	79.039.931	
		79.039.931
Modernisation des réseaux.		
Installations générales. Ateliers, dépôts, magasins	85.000.000	
Installations générales. Installation de l'exploitation	5.000.000	
Installations générales. Logements	20.022.000	
Installations générales. Télécommunications	20.000.000	
Total		130.022.000
Total chapitre		592.649.041
Total des dépenses du 1er Plan (suivant crédits FIDES)		1.081.067.998

2e PLAN

CHEMINS DE FER

Etudes Abidjan-Niger	32.217.507	
Réfection Yapo-Agboville	217.470.199	
Gare maritime d'Abidjan	41.677.381	
Télécommunications	32.030.992	
Terrassements de Bobo à Ouagadougou	24.383.203	
Construction de logements à Bobo-Dioulasso	8.514.939	
Total		356.294.221
Etudes Abidjan-Niger	2.863.706	
Réfection Yapo-Agboville		
Gare maritime d'Abidjan	1.579.319	
Formation professionnelle	2.414.435	
Total		6.857.460
Total des dépenses du 2e Plan au 30 juin 1957.....		363.151.681

TABLEAU DES REALISATIONS DE 1947 à 1957
F.I.D.E.S.

Désignation des opérations	*Montant des opérations (en milliers de Fr.)*				*Observ.*
	Bâtim.	*Matériel*	*Moyens transp.*	*Total*	
Moyens de transport			460	460	
Hôpital de Treichville :					
Bloc opératoire					
Pavillon de chirurgie					
Pavillon de contagieux					
Cuisine					
Transformateur	173.000	10.000		183.000	
2 logements					
Bloc administratif					
Service de spécialité					
Ecole d'infirmiers					
Hôpital de Bouaké				9.000	études
Hôpital psychiatrique				40.000	constr. non
Formation sanitaire de Daloa				25.000	commencées
Bâtiments, bureaux et labo					
2 pavillons pour matières inflam.					
1 villa pour pharmacien chef	42.200			42.200	
Mur de clôture					
Dispositif contre l'incendie					
Château d'eau					
Pharmacie d'approvisionnement					
S.G.H.M.P.					
Lutte contre les grandes endémies				20.600	
Centres de traitement, léproserie, hypnoseries				37.000	
Assainissement, prophylaxie				26.000	
Ingrédients				5.000	
Personnel				8.500	
Total général				396.760	

TABLEAU DES REALISATIONS DE 1947 à 1957
BUDGET GENERAL

Désignation des opérations	Montant des opérations (en milliers de Fr.)			
	Bâtiments	Matériel	Moyens transp.	Total
Matériel et moyens de transport		2.530	800	3.330
Pharmacie d'approvisionnement	34.600	1.330	350	36.280
Total.....				49.610

S.G.H.M.P.

Les renseignements ne peuvent être fournis que par la Direction du SGHMP à Bobo-Dioulasso.

TABLEAU DES REALISATIONS DE 1947 à 1957
BUDGET LOCAL

Désignation des opérations	Montant en milliers	Observations
Hôpital de Treichville	29.000	Agrandissement. Pavillon de psychiatrie. Standard et installation téléphonique. Pharmacie.
Direction de la S.P.	15.000	
Service d'Hygiène d'Abidjan	61.000	Construction et aménagement
Bloc chirurgical. Maternité de l'Hôpital central	61.000	
12 Centre médicaux complets	190.800	comprenant : dispensaire, maternité, pavillon d'hospitalisation, pavillon d'isolement, centres d'hébergement et annexes.
17 pavillons d'hospitalisation isolement ou hébergement	52.400	
27 dispensaires et infirmeries	118.500	dont 24 en remplacement de dispensaires anciens.
22 maternités	87.000	Toutes en remplacement de maternités anciennes.
45 logements	85.000	Médecins, sage-femmes et infirmiers.
	699.700	

TABLEAU DES REALISATIONS DE 1947 à 1957
F.E.R.D.E.S.

Désignation des opérations	*Montant milliers*	*Observations*
4 centres médicaux	30.400	
1 pavillon d'hospitalisation	3.000	
55 dispensaires	72.200	
5 maternités	13.400	Reconstruction d'anciennes maternités
	119.000	

REPARTION DES SUPERFICIES URBAINES (en ha) EVOLUTION 1947-1960

Quartiers	Années	Adjamé-Anciens	Adjamé-Nord Allôkin	Attécoubé	Treichville Anciennes	Remblai	Abidjan-Plateau	Abidjan-Nord	Cocody-Anciens	Cocody-Nouveau	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Marécage	Total
Quartiers résidentiels et administratifs	Sit. 1957						290		39							329
	Sit. 1957						290		39	57					15	401
	Prob. 1960						290	84	39	245					112	770
Quartiers d'habitat africain	Sit. 1947	42			140											182
	Sit. 1957	42	73	24	215	15									27	396
	Prob. 1960															
Zones industrielles	Sit. 1947										15	10				25
	Sit. 1957										15	28	85	496		624
	Prob. 1960										15	28	85	496	5	629

INVESTISSEMENTS PUBLICS A ABIDJAN

de 1947 à 1956

Budgets travaux	F.I.D.E.S.	Budget général	Budget local	F.I.R.	Budg. munic. et emprunts municipaux	Totaux
Voirie assainissement	640.000.000	565.000.000	18.000.000	225.000.000	250.000.000	1.698.000.000
Bâtiments administratifs	425.000.000	286.000.000	375.000.000		105.000.000	1.191.000.000
Logements	13.000.000	379.000.000	150.000.000		16.000.000	558.000.000
Bâtiments à caractère social	250.000.000	230.000.000	215.000.000		39.000.000	734.000.000
Adduction d'eau	260.000.000		8.000.000			268.000.000
Electrification	537.000.000		24.000.000			561.000.000
Pont d'Abidjan	1.290.000.000					1.290.000.000
TOTAUX	3.415.000.000	1.460.000.000	790.000.000	225.000.000	410.000.000	6.300.000.000

S. I. H. C. I.

TABLEAU DES EMPRUNTS — ORIGINES ET CONDITIONS

Origine	*Montant*	*Date*	*Taux*	*Délai d'am.*	*Observations*
Gouvernement général	45.000.000	1952	2 %	18 ans	Annuités constantes
Gouvernement général	30.000.000	1953	2 %	18 ans	»
C.C.F.O.M.	75.000.000	1- 4-1953	3 %	15 ans	»
C.C.F.O.M.	72.000.000	25- 3-1954	2,5 %	20 ans	»
C.C.F.O.M.	128.000.000	9- 2-1955	2,5 %	20 ans	Semestrialités constantes
C.C.F.O.M.	200.000.000	7-10-1955	2,5 %	18 ans	»
C.C.F.O.M.	18.500.000	15-10-1956	2,5 %	18 ans	»
C.C.F.O.M.	250.000.000	12- 3-1957	2,5 %	18 ans	Semestrialités non constantes
Total	818.500.000				

NOTA. — Les deux derniers emprunts concernent l'exercice 1957.

S. I. H. C. I.

REALISATIONS EFFECTUEES AU 31 AOUT 1957

Travaux effectués		Détail	Total
1° INFRASTRUCTURE			
a) *Ville d'Abidjan*			
Secteur de Treichville		109.988.352	
Secteur d'Adjamé		9.659.546	
Secteur dAdjamé-Agban		27.021.725	
Secteur de Cocody		16.437.900	
			163.107.523
b) *Lotissements à l'intérieur du territoire*			
Village d'Adzopé		19.653.093	
Village de Dougbafra		221.250	
Village d'Abongoua		3.455.110	
Commune de Gagnoa		11.065.627	
Commune de Bouaké		195.200	
			34.590.280
TOTAL GÉNÉRAL			197.697.803
2° CONSTRUCTIONS			
Secteur de Treichville			663.093.260
Immeubles de location simples	1.995 logements	593.071.193	
Immeubles de location ventes	81 »	65.937.635	
Travaux en cours	34 »	4.084.432	
	2.110 »		
Secteur d'Abidjan-Ville			2.982.123
1 atelier mécanographique		2.982.123	
Secteur d'Adjamé			53.349.773
Immeubles de location simples	192 logements	53.349.773	
Secteur de Cocody			31.036.266
Immeubles de location simples	56 logements	13.236.896	
Immeubles de location ventes	17 »	17.631.768	
Travaux en cours	6 »	167.602	
	79 »		
Secteur d'Adjamé-Agban			54.503.069
Immeubles de location simples	134 logements	54.055.790	
Travaux en cours	89 »	447.279	
	223 »		
Secteur d'Adzopé			22.860.600
Immeubles de location ventes	241 logements	19.924.328	
Immeubles de location simples	31 »	2.936.272	
	272 »		
Secteur de Gagnoa			11.379.370
Immeubles de location ventes	12 logements	11.379.370	
TOTAL GÉNÉRAL			839.204.461

S I N G L E

RÉALISATIONS, PERFECTIONS AU 31 AOUT 1957

INVESTISSEMENTS PUBLICS
de 1947 à 1957

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
de 1942 à 1957

MODE DE FINANCEMENT

A. — Infrastructure.

Office des Habitations Economiques	2.711.671
Anciens Combattants	245.455
Budget local	9.390.112
C.C.F.O.M.	15.527.905
Budget général	77.742.601
F.I.D.E.S.	79.160.256
Auto-Financement	12.919.803
Total	197.697.803

B. — Constructions.

Capital social	36.958.539
Office des Habitations Economiques	17.650.000
Subventions Anciens Combattants	9.153.605
Budget général	72.372.585
C.C.F.O.M.	586.947.645
Auto-Financeemnt	116.122.087
Total	839.204.461

INVENTAIRE APPROXIMATIF

1° *Sur les ressources extérieures.*

1. F.I.D.E.S.

Section A.O.F. ;
Section générale.

2. Hors F.I.D.E.S.

a) Prêts et avances de la C.C.F.O.M. aux collectivités publiques locales et aux entreprises privées)

b) Budget de l'Etat.

2° *Sur les ressources locales.*

a) Budget général de l'A.O.F.
b) Budget annexe du Port
c) Budget de la R.A.N.
d) Budget local de la Côte d'Ivoire
e) Fonds spéciaux :

1 Fonds café
2 Fonds cacao
3 Ferdès
4 Fonds routier

f) Budget municipaux
g) Budgets des Chambres de Commerce et d'Agriculture.

1° *Sur les ressources extérieures :*

1) Investissements du FIDES.

a) Section locale A.O.F. :

Programme 1948-1953

1947-1948	412.482.214
1948-1949	370.571.032
1949-1950	978.317.215
1950-1951	1.313.747.325
1951-1952	1.311.452.541
1952-1953	1.787.176.120
1953-1954	1.197.510.387
1954-1955	224.038.065
TOTAL	7.595.294.899

Programme 1953-1957

1953-1954	180.250.332
1954-1955	1.536.181.550
1955-1956	2.352.791.912
1956-1957	2.371.212.764
Reports	820.456.346
TOTAL	7.260.892.904

b) Section générale :

(Subventions aux œuvres privées : sanitaires et scolaires)

1951	5.000.000
1952	6.300.000
1953	35.000.000
1954	14.000.000
1955	49.935.000
1956	14.850.000
TOTAL	125.085.000

2) Investissements hors FIDES :

a) Prêts et avances de la C.C.F.O.M.

1947	71.000.000
1949	181.000.000
1950	238.000.000
1951	185.000.000
1952	80.000.000
1953	245.000.000
1954	375.000.000
1955	365.000.000
1956	388.000.000
TOTAL	2.128.000.000

b) Bubget de l'Etat (base aérienne d'Abidjan).

Bâtiments divers et logements	1948 à 1956	125.000.000
Aide à la navigation	1948 à 1953	70.000.000
Piste - Taxiway - Parking	1949 à 1956	300.000.000

Installations diverses :

Routes, eau, électricité	1952 à 1957	50.000.000
Balisages	1954 à 1957	40.000.000
TOTAL		585.000.000

2° *Sur les ressources locales :*

a) Budget général A.O.F.

1947	5.543.273
1948	35.026.044
1949	18.009.044
1950	62.786.562
1951	234.545.046
1952	474.239.678
1953	401.504.761
1954	382.484.941
1955	478.242.873
1956	211.033.005
1957	335.228.000
TOTAL	2.638.643.227

b) Budget annexe du port d'Abidjan.

1951	7.774.627
1952	7.464.053
1953	30.369.525
1954	21.605.611
1955	40.078.512
1956	170.488.849
1957	158.150.000
TOTAL	435.931.177

c) Budget annexe de la régie de chemin de fer.

Investissements 1947 à 1957	1.765.400.000

d) Budget local de la Côte d'Ivoire.

1947	137.548.897
1948	38.386.143
1949	7.412.807
1950	182.146.393
1951	246.998.471
1952	283.927.941
1953	482.949.300
1954	970.609.142
1955	900.168.846
1956	900.480.705
1957	985.347.000
TOTAL	5.135.975.345

e) Fonds spéciaux.

	1) *Fonds café*	2) *Fonds cacao*
1947	—	—
1948	—	—
1949	—	—
1950	103.000.000	125.000.000
1951	212.000.000	140.000.000
1952	173.000.000	143.500.000
1953	478.000.000	465.000.000
1954	521.487.514	702.288.226
1955	460.581.310	732.583.395
1956	644.060.507	—
TOTAL	2.592.129.331	2.308.371.621

	3) *FERDES*	4) *Fonds routier*	
1950	69.240.895		
1951	69.278.500		
1952	143.500.000		
1953	171.000.000		
1954	241.031.000	1953-54	380.600.000
1955	294.965.000	1954-55	465.023.915
1956	157.628.260	1955-56	479.376.085
1957	152.552.600	1956-57	700.000.000
TOTAL	1.299.196.255	TOTAL	2.025.000.000

f) Budgets municipaux.

	1) *Abidjan*	2) *Grand-Bassam*	3) *Bouaké*
1949	5.250.000	1.321.366	
1950	2.900.000	1.903.000	
1951	2.400.000	5.334.000	
1952	36.500.000	6.962.000	
1953	22.500.000	7.500.000	
1954	210.600.000	3.200.000	26.900.000
1955	196.000.000	31.100.000	90.400.000
1956	101.000.000	2.000.000	30.000.000
TOTAL	577.150.000	59.320.366	147.300.000

g) Budgets des Chambres de Commerce et d'Agriculture.

	1) *Budget Chambre de Commerce*	2) *Budget Chambre d'Agriculture*
1947	5.693.694	
1948	2.908.569	
1949	—	
1950	896.353	
1951	7.202.485	
1952	18.537.578	
1953	8.874.526	20.000.000
1954	2.728.988	1.552.802
1955	2.643.750	6.705.000
1956	10.000.000	5.150.000
TOTAL	59.485.943	33.407.802

Récapitulation des investissements sur ressources extérieures en millions de francs C.F.A.

Budgets	1947 à 1948	1948 à 1949	1949 à 1950	1950 à 1951	1951 à 1952	1952 à 1953	1953 à 1954	1954 à 1955	1955 à 1956	1956 à 1957	*Report*	*Total*
FIDES :												
Section AOF 1er plan	412	371	978	1.314	1.311	1.787	1.198	224				7.595
Section AOF 2e plan							180	1.536	2.353	2.371	820	7.260
	412	371	978	1.314	1.311	1.787	1.378	1.760	2.353	2.371	820	14.855
Section générale (Sub).					5	6	35	14	49	15		124
Total FIDES	412	371	978	1.314	1.316	1.793	1.413	1.774	2.402	2.386	820	14.979
CCFOM. Prêts et Avances	71		181	238	185	80	245	375	365	388		2.128
BUDGET DE L'ETAT							125	70	300	50	40	585
Total général	483	371	1.159	1.552	1.501	1.873	1.783	2.219	3.067	2.824	860	17.692

Récapitulation des investissements publics sur ressources locales en millions de francs C.F.A.

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	*Total*
Ressources locales :												
1) Budget général AOF	6	35	8	63	235	474	402	382	478	211	385	2.629
2) Budget Service des ports					8	7	30	22	40	170	158	435
3) Budget B.A.O.												
4) Budget local Côte d'Ivoire	128	28	7	102	249	284	483	971	900	900	985	1.705
Ressources locales												5.137

FIDES												
Section AOF 1re plan	412	371	978	1.314	1.311	1.787	1.198	224				7.595
Section AOF 2e plan							180	1.536	2.353	2.371	820	7.260
	412	371	978	1.314	1.311	1.787	1.378	1.760	2.353	2.371	820	14.855
Section générale (Sub).					5	6	35	14	49	15		124
Total FIDES	412	371	978	1.314	1.316	1.793	1.413	1.774	2.402	2.386	820	14.979
CCFOM. Prêts et avances	71		181	238	185	80	245	375	365	388		2.128
BUDGET DE L'ETAT							125	70	300	50	40	585
Total général	483	371	1.159	1.552	1.501	1.873	1.783	2.219	3.067	2.824	860	17.692

Récapitulation des investissements publics sur ressources locales en millions de francs C.F.A.

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	*Total*
Ressources locales :												
1) Budget général AOF	6	35	8	63	235	474	402	382	478	211	335	2.629
2) Budget annexe du port					8	7	30	22	40	170	158	435
3) Budget R.A.N.												1.765
4) Budget local Côte d'Ivoire	138	38	7	182	249	284	483	971	900	900	985	5.137
Fonds spéciaux :												
Fonds café				103	212	173	478	521	461	644		2.592
Fonds cacao				125	140	143	465	702	734			2.309
Fonds FERDES				69	69	143	171	241	295	158	153	1.299
Fonds routier								380	465	479	700	2.024
Collectivités secondaires :												
Budgets municipaux			7	5	8	43	30	241	317	133		784
Budget Chambre de Commerce	6	3		1	7	19	9	3	3	10		61
Budget Chambre d'Agriculture							20	3	7	5		34
Total général	150	76	22	548	928	1.286	2.088	3.465	3.700	2.710	2.331	19.069

ANNEXES - PROGRAMMES

1958 - 1962

PROGRAMME DES AMENAGEMENTS RIZICOLES 1958-1962

I. — ZONE EST

Cercle de Grand-Bassam		1.000 ha.
Zone de la Basse Comoé		
Cercle de Dimbokro		500 ha.
Bassin de l'Ourougo et Vallée du Kobano		
Subdivision de M'Bahiakro		100 ha.
Vallée du Songourou		
Total zone est		1.600 ha.

II. — ZONE OUEST

Cercle de Grand-Lahou		500 ha.
Subdivision de Lakota (bassin du Niainiourou)	400 ha.	
Subdivision de Divo (plaine du km. 16)	100 ha.	
Cercle de Gagnoa		400 ha.
(petites plaines très dispersées)		
Cercle de Daloa		600 ha.
Subdivisions d'Issia et de Daloa (bassins du Lobo et du Goré)	300 ha.	
Subdivision de Vavoua (vallée du Dé et bassin du Kéloudou)	300 ha.	
Cercle de Bouaflé		500 ha.
Subdivision de Zuénoula (vallées du Gorégui et du Dé, bassins du Gougoubi-Gono)	300 ha.	
Subdivision de Bouaflé (vallées du Koffi et du Bonzo)	200 ha.	
Cercle de Man		2.000 ha.
(Vallées du Sassandra, du Kô et du Oua)		
Total zone ouest		4.000 ha.

III. — ZONE CENTRE

Cercle de Bouaké		1.000 ha.
Subdivision de Béoumi (plaines de Béoumi, de Sakassou, de Marabadiassa, de Dhiabo)	600 ha.	
Subdivision centrale (plaines de Minankro, de l'Abouli, de la Loka)	300 ha.	
Subdivision de Tiébissou (plaine de Raviart et vallée du Kan)	1.000 ha.	
Total zone centre		1.900 ha.

IV. — ZONE NORD.

Cercle de Bondoukou		2.500 ha.
Subdivision de Bouna (plaines de la Koldio, de Panzarani, de Dorapa, de Téhini, de Kalamon).		
Cercle de Katiola		1.500 ha.
Subdivision centrale (plaines du Lo-Nié, du Nagou, du Nabion, du Kouloukaha et vallée du Faro-Foro)	1.000 ha.	
Subdivision de Dabakala (vallée du Segbéno et du Nianangan)	500 ha.	
Cercle de Korhogo		8.500 ha.
Subdivision de Ferkessédougou (vallées du Lokpo, de Ferkessédougou, du Natabago, du Kakoélé, du Sépounnio, de la Lé, de Niellébago et Tamiomlougo)	3.000 ha.	
Subdivision centrale (plaines de Korhogo, de Bodonon et de Lakpolo-aval, vallées du G'Béné et du Solomougo)	3.500 ha.	
Subdivision de Boundiali (vallée de la Bagoué, plaines du Kotoura et de Samorosso)	2.000 ha.	
Cercle de Séguéla		500 ha.
Subdivision centrale (plaines de Siflié et de Dioulassoba, vallée de Kotoko)	250 ha.	
Subdivision de Mankono (vallée du Bokoni, du Foumbo, du Chelé et du Monó)	250 ha.	
Cercle d'Odienné		6.100 ha.
Vallée de la Baoulé (plaines de Logonasso, de Kimbirila, de Samatiguila et de Nafadougou)	2.300 ha.	
Vallée du Kourou-Kellé (plaines de Kessédougou, de Sirana, d'Odienné, de Samasso, d'Iradougou et de Samankourani)	2.200 ha.	
Bassin de la Dépou	500 ha.	
Bassin du Bé	600 ha.	
Bassin de Banifing	300 ha.	
Bassin de la Tiomba	200 ha.	
Total zone nord		19.100 ha.

RECAPITULATION

Zone est	1.600 ha.
Zone ouest	4.000 ha.
Zone centre	1.900 ha.
Zone nord	19.100 ha.
Total général	26.600 ha.

RELEVE DES INVESTISSEMENTS

sur ressources publiques autres que Section territoriale F.I.D.E.S. de 1958 à 1962

(en millions de francs C.F.A.)

Nature des opérations	*Budget local*	*Fonds spéciaux café, cacao etc...*	*Divers*	*Total*
Etudes générales	30			30
PRODUCTION.				
Agriculture (opérations communes café, cacao, riz)	554	690		1.244
Electricité (Bia)			900	900
Prospection et recherches minières			1.800	1.800
EQUIPEMENT SOCIAL.				
Enseignement (Constructions et mobilier)	1.000		700	1.700
Enseignement technique (mobilier)	231			231
Santé (constructions et mobilier)	670			670
Habitat			1.125	1.125
Travaux urbains			1.700	1.700
	2.485	690	6.225	9.400

AVANT-PROJET
DE REPARTITION DU PROGRAMME 58-62
DES PISTES DE COLLECTE

I. — OBJET DE L'OPERATION

Aménagement sommaire, de façon à les rendre praticables en toutes saisons, de pistes en général non classées, traversant les régions de plantations et de palmeraies ou reliant des villages isolés.

Programme ..... 1.600 millions

dont : Pistes rurales proprement dites ..... 1.300 millions
Pistes de palmeraies ..... 300 millions

II. — PROGRAMME DES TRAVAUX

Les besoins en ce domaine sont immenses.

Le programme des travaux ci-après correspond aux demandes les plus urgentes des populations et a déjà fait l'objet d'une étude suffisante pour permettre d'en chiffrer le montant.

1° PISTES RURALES PROPREMENT DITES

Piste de Tabou-Béréby	12	Millions
Piste Ekradon-Boubo	10	»
Piste des Yaourés (cercle de Bouaflé)	20	»
Piste des N'Goyes (cercle de Bouaflé)	25	»
Piste de la région de Mafféré (cercle d'Aboisso)	90	»
Ouverture de la piste Alépé-Bongo (cercle de Grand-Bassam)	30	»
Piste Issia-Guétué (cercle de Daloa)	60	»
Piste Tiassalé-Bocanda (cercle des Lagunes)	35	»
Piste de Lobo-Buyo (cercle de Sassandra)	60	»
Piste Memni-Kodiossou - Construction d'un pont sur la Mé (cercle d'Agboville)	20	»
Piste Kodjoua-Boron (cercles de Korhogo et Séguéla)	40	»
Piste des Annépés (cercle d'Agboville)	30	»
Piste Agboville-Sikensi (cercles d'Agboville et des Lagunes)	40	»
Piste Tiébissou-Béoumi par Amanzalékro (cercle de Bouaké)	50	»
Pistes diverses de la subdivision de M'Bahiakro (cercle de Bouaké)	80	»
Aménagement des accès aux bacs de Sérébou et Ganzé (cercle de Bondoukou)	20	»
Piste Lakota-Guitry (cercle de Grand-Lahou)	30	»
Piste N'Douci-Bongouanou (cercles des Lagunes et de Dimbokro)	40	»
Piste Tanda-Namassi (cercle de Bondoukou) (Achèvement)	40	»
Piste Téhui-Diamba-Missouminian (cercle de Bondoukou) (Achèvement)	25	»
Piste Alépé-Nianda, y compris pont sur le Nianda (cercle de Grand-Bassam)	35	»
Piste du cercle de Gagnoa	20	»

Piste de la subdivision de Toumodi (cercle de Dimbokro)	40	»
Piste M'Bassa-Bébou-Ebilassékrou	30	»
Piste Tiankouakro-Allikoussou (cercle de Bondoukou)	10	»
Piste Assinié-Broukou (cercle des Lagunes)	30	»
Ouverture d'une piste Fresco-Sago et Fresco-Port-Gauthier (cercle de Sassandra)	80	»
Piste des crêtes (cercle de Sassandra)	60	»
Piste Tiébissou-Pranoi-Dimbokro	60	»
Ouvrages et bacs	160	»
	1.300	Millions

2° Pistes de palmeraies

Cercles des Lagunes :

Régions d'Ousrou ; Piste Yassap-Lopou-Youhouli ; Région au Sud de Mopoyem-Toupah ; Région au Nord de Cosrou ; Pistes du Bassin de l'Agnéby ; Pistes d'Akakro ; Pistes de la palmeraie de la Mé	80	Millions

Cercle de Grand-Lahou :

Régions de Maké-Yocoubé ; Ile Avikam ; Palmeraie de Lanoua et d'Eboua	75	»

Cercle de Grand-Bassam :

Palmeraie de Moossou-Bonoua	30	»

Cercle de Sassandra :

Région de Trépoint et Kolobrou ; Région au Sud de la route Sassandra-Lakota	70	»

Cercle de Tabou :

Cercle de Tabou	45	»
	300	Millions

Cette énumération de travaux ne correspond pas à un ordre d'urgence défini qui ne peut être fixé que par tranche annuelle.

En effet, il est indispensable de distinguer plusieurs urgences de travaux sur une même piste en raison du volume annuel limité des crédits.

En exécutant simultanément sur plusieurs pistes les travaux les plus urgents suivant un programme qui sera d'ailleurs fonction des attributions de crédits, il sera possible d'ouvrir à la circulation, au moins sommairement, un nombre important de pistes dont l'amélioration sera poursuivie peu à peu.

III. — ECHELONNEMENT DES TRAVAUX

1958-1959	400.000.000
1959-1960	400.000.000
1960-1961	400.000.000
1961-1962	400.000.000

IV. — CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En principe, les charges de fonctionnement (entretien de ces pistes) restent inchangées puisque, sauf exception (piste de Bongo, piste des crêtes et piste de Fresco) il n'y a pas création de nouvelles pistes.

V. — INTERET ECONOMIQUE ET SOCIAL

La caractéristique économique essentielle de ces travaux est le profit direct assuré aux populations rurales de planteurs et villages grâce :

— à une réduction considérable des frais de transports pour l'évacuation des produits, réduction dont le planteur bénéficie directement sur le prix de vente de ses produits ;

— à la concurrence qui s'établit entre les commerçants acheteurs de produits du fait de la facilité des accès, concurrence qui permet également au producteur d'obtenir de meilleurs prix ;

— à la possibilité d'obtenir à meilleur prix les marchandises diverses facilement transportées jusqu'aux villages ;

— à une pénétration possible ou plus facile de la civilisation en général :

— Traitement des plantations par le Service de l'Agriculture, éducation technique des planteurs ;

— Santé ;

— Enseignement, etc...

On constate, en général, que l'amélioration de la piste se traduit par une augmentation très rapide du trafic automobile qui atteint souvent en moins d'une année 30, voire 50 véhicules-jour, dont de nombreux véhicules de transport en commun.

Il ne fait pas de doute que ces travaux sont d'un intérêt majeur et primodial pour l'élévation du niveau de vie du paysan africain et les très nombreuses demandes d'aménagement de pistes émanant directement des populations locales prouvent l'intérêt que celles-ci portent, à juste titre, à ces aménagements.

Si l'on veut concrétiser par des chiffres ces phénomènes, on ne peut guère, en première approximation, que tenir compte de la réduction des frais de transport pour l'évacuation des produits.

Avant l'exécution des travaux, les produits étaient évacués sur la majeure partie des pistes par portage, parfois et d'une façon saisonnière avec des véhicules deux ponts moteurs, type « Power Wagon ».

Le portage limite évidemment la cadence d'évacuation et décourage le planteur. Sa valeur économique se situe aux alentours de 180 fr. la tonne kilométrique sur la base d'un salaire horaire de 22 fr. et en tenant compte du retour à vide.

Avec un véhicule du type « Power Wagon », la tonne kilométrique revient sur mauvaise piste, à environ 80 fr., compte tenu de l'aller à vide.

Après exécution des travaux, le prix du transport par camion essence de 5 T. de charge utile peut être évalué à 20 ou 30 fr. la tonne kilométrique dans les mêmes conditions.

En moyenne, la réduction du coût des transports pour l'évacuation des produits est de l'ordre de 100 fr. par tonne kilométrique.

PROGRAMME QUADRIENNAL : « FONDS ROUTIER 1957-1961 »

Nomenclature	Nature des opérations	Prévisions
0-2	Achèvement des opérations du 1er programme quadriennal ..	170
1-2	Remboursement taxes gas-oil	230
2-2	Ristournes aux forestiers	100
3-2	Etudes	80
4-2	Renforcement chaussées bitumées	300
5-2	Ouvrages : ponts et bacs	300
6-2	Traversées d'agglomérations	200
7-2	Aménagement des abords du pont d'Abidjan	200
8-2	Route de dégagement d'Abidjan	230
9-2	Aménagement axes urbains Abidjan	300
10-2	Routes suburbaines Bouaké	120
11-2	Agboville - Laoguié - Akoupé	100
12-2	Gagnoa - Issia	125
13-2	Yamoussoukro - Bouaké - Katiola	40
14-2	Kotobi - Akoupé	25
15-2	Agboville - N'Douci	30
16-2	Gagnoa - Oumé - Toumodi	80
17-2	Man - Danané	100
18-2	Yamoussoukro - Bouaflé - Daloa	80
19-2	Duékoué - Guiglo - Toulépleu	50
20-2	Boucle du cacao	30
	Total	2.890

PROGRAMME DISPENSAIRES, MATERNITES ET LOGEMENTS A CONSTRUIRE AU TITRE DU BUDGET TERRITORIAL DE 1958 à 1962

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions) *Bâtiments*	*Logements*
1° CIRCONSCRIPTION D'ABIDJAN		
Cercle d'Abidjan :		
Centre P.M.I. Adjamé	6	
Dispensaire antituberculeux	6	
Centre service médical des fonctionnaires	3	
Dispensaire quartier Chicago Treichville (ou cimetière)	6,5	
Hôpital de Treichville :		
Maternité	26	
Contagieux	3	
12 logements d'infirmiers		6
2 logements de médecins		8
Hôpital central :		
1 logement du Directeur		5
12 logements d'infirmiers		6
Inspection des Services sanitaires. Logement du médecin-chef du Bureau d'Etudes (ilot réservé de Cocody)		5
Magasin de matériel. Construction et aménagement dans l'enceinte de la Pharmacie d'approvisionnemnet à Treichville	15	
Logement gestionnaire du magasin et de son adjoint		6
Subdivision de Dabou :		
Pavillon hospitalisation	4,5	
Pavillon contagieux	3	
Magasin, cuisine, garage, clôture	1,5	
Logement sage-femme		3
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision de Tiassalé :		
Pavillon hospitalisation	4,5	
Dispensaire	5	
Magasin, garage, clôture	1,5	
Logement de médecin		3
8 logements d'infirmiers		4
Logement sage-femme		3

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions) Bâtiments	Logements
Subdivision de Bingerville :		
Cuisine, hangar	0,5	
6 logements d'infirmiers		3
Logement de sage-femme		2
Cercle de Grand-Bassam :		
Subdivision centrale :		
Dispensaire	6	
Aménagement hôpital	2	
Clôture, abords	1	
Logement sage-femme		2
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision de Petit-Alépé :		
Maternité	5	
Pavillon hospitalisation	4	
Dépendances	1	
4 logements d'infirmiers		2
Logement sage-femme		2
Cercle d'Aboisso :		
Subdivision centrale :		
Dispensaire	5	
Maternité. Dispensaire Nouvel Ayamé	5	
Logement de médecin		3
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision d'Adiaké :		
Pavillon d'hospitalisation	4	
Dispensaire	4,5	
Pavillon d'isolement	3	
Logement de médecin		3
6 logements d'infirmiers		3
Cercle d'Abengourou :		
Subdivision centrale :		
Pavillon d'hospitalisation indigents	4	
Pavillon d'hospitalisation contagieux	4	
Annexes	1	
10 logements d'infirmiers		5
Subdivision d'Agnibilékrou :		
Pavillon d'hospitalisation	4	
Annexes	1	
4 logements d'infirmiers		2
Logement de médecin (sera construit Abengourou en échange avec S.G.H.M.P.)		3
Subdivision de M'Bahiakro :		
Annexes	1	
4 logements d'infirmiers		2

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions) Bâtiments	Logements
Cercle d'Agboville :		
Subdivision centrale :		
Extension de la Maternité	3	
Logement médecin-adjoint		3
Logement sage-femme		2
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision d'Adzopé :		
Annexes	1	
Logement sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Cercle de Grand-Lahou :		
Subdivision centrale :		
Maternité	5	
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision de Divo :		
Dispensaire	5	
Pavillon de contagieux	3	
Pavillon d'hospitalisation	4	
Magasin, cuisine, annexes	1,5	
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Subdivision de Lakota :		
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Total zone sud	164	130

2e CIRCONSCRIPTION DE DALOA

Cercle de Bouaflé :		
Subdivision de Sinfra :		
Dispensaire	4	
Maternité	5	
Pavillon d'hospitalisation	4	
4 logements d'infirmiers		2
Subdivision de Zuénoula :		
Annexes	1,5	
6 logements d'infirmiers		3
Cercle de Daloa :		
Subdivision d'Issia :		
Maternité	5	
Dispensaire	4	
Annexes (magasin, cuisine)	0,5	
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions)	
	Bâtiments	Logements
Subdivision de Vavoua :		
Pavillon d'hospitalisation	4	
Annexes (centre hébergement, bloc sanitaire)	1	
Logement sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Cercle de Gagnoa :		
Subdivision centrale :		
Pavillon d'isolement	3	
Annexes (morgue)	0,5	
Dispensaire	5	
Logement médecin-adjoint		3
Logement sage-femme		2
12 logements d'infirmiers		6
Subdivision d'Oumé :		
4 logements d'infirmiers		2
Cercle de Man :		
Subdivision centrale :		
12 logements d'infirmiers		6
Subdivision de Danané :		
Pavillon d'isolement	3	
Dispensaire	5	
Pavillon d'hospitalisation	4,5	
Annexes	1	
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Subdivision de Duékoué :		
Pavillon d'isolement	3	
Annexes	1	
Logement sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Subdivision de Guiglo :		
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Subdivision de Toulépleu :		
Pavillon d'isolement	3	
Centre d'hébergement	1	
Logement sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Cercle de Sassandra :		
Subdivision centrale :		
Dispensaire	6	
Logement de médecin		3
8 logements d'infirmiers		4

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions)	
	Bâtiments	Logements
Subdivision de Soubré :		
Pavillon d'hospitalisation	4	
Pavillon d'isolement	3	
Maternité	4	
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Cercle de Tabou :		
Subdivision centrale :		
Dispensaire	5	
6 logements d'infirmiers		3
Total zone ouest	81	70

3° CIRCONSCRIPTION DE BOUAKE

Cercle de Bouaké :		
Subdivision centrale :		
Aménagement pavillon hôpital actuel dit de 1re catégorie pour dispensaire urbain	3	
Dispensaire quartier Koko	6,7	
Logements		5,8
Subdivision de Tiébissou :		
Annexes	1,5	
6 logements d'infirmiers		3
Subdivision de Béoumi :		
Annexes (cuisine, magasin, eau, électricité)	3	
8 logements d'infirmiers		4
Cercle de Bondoukou :		
Subdivision centrale :		
Pavillon d'hospitalisation	8	
Dispensaire	4,5	
Pavillon de contagieux	4,5	
Annexes	1	
Logement de sage-femme		2
8 logements d'infirmiers		4
Cercle de Dimbokro :		
Subdivision centrale :		
Annexes	1	
Subdivision de Bongouanou :		
Annexes	3	
Subdivision de Bocanda :		
Annexes	2	
Pavillon d'hospitalisation	4	
Subdivision de Toumodi :		
Annexes	1	
Logement de sage-femme		2
Logement de médecin		3

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions)	
	Bâtiments	Logements
Subdivision de Yamoussoukro :		
Maternité	5,5	
Dispensaire	4,5	
Pavillon d'hospitalisation	4,5	
Centre d'hébergement	1	
Pavillon d'isolement	2	
Annexes	1	
Logement de médecin		3
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Cercle de Katiola :		
Subdivision centrale :		
Dispensaire	6	
Pavillon d'hospitalisation	8	
Pavillon de contagieux	3	
Annexes (centre hébergement, garage, magasin)	2	
Logement de médecin		4
Logement de sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		4
Subdivision de Dabakala :		
Maternité	4	
Pavillon d'hospitalisation	4	
Annexes	1	
Logement sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Cercle de Séguéla :		
Subdivision centrale :		
Pavillon d'hospitalisation	12	
Pavillon d'isolement	3	
Annexes	1	
Maternité	6	
Logement médecin		4
Logement sage-femme		2
8 logements d'infirmiers		4
Subdivision de Mankono :		
Dispensaire	5	
Pavillon d'hospitalisation	4	
Annexes	1	
Logement sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Subdivision de Touba :		
Annexes	1	
4 logements d'infirmiers		2
Total zone centre	121,2	61,8

Désignation de l'opération	Montant de l'opération (en millions)	
	Bâtiments	Logements
4° CIRCONSCRIPTION DE KORHOGO		
Cercle de Korhogo :		
Subdivision de Ferkessédougou :		
Pavillon d'hospitalisation	4,5	
Dispensaire	5	
Pavillon de contagieux	3	
Annexes	1,5	
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Subdivision de Boundiali :		
Annexes	1,5	
Logement de sage-femme		2
6 logements d'infirmiers		3
Cercle d'Odienné :		
Subdivision centrale :		
Pavillon de contagieux	3	
Logement de médecin		4,5
8 logements d'infirmiers		5
Subdivision de Bouna :		
Logement de sage-femme		2
4 logements d'infirmiers		2
Total zone nord	18,5	23,5

RECAPITULATION

Zone sud	164	130
Zone ouest	81	70
Zone centre	121,2	61,8
Zone nord	18,5	23,5
Totaux	384,7	285,3
Total général	670 millions	

REPARTITION PAR CERCLES DES ECOLES A CONSTRUIRE EN COTE D'IVOIRE de 1958 à 1962

CERCLES	NOMBRE D'ECOLES A 3 CLASSES — MODES DE FINANCEMENT		Totaux
	F.I.D.E.S.	Budget local et populations	
Abidjan	5	27	32
Abengourou	3	9	12
Abidjan	3	7	10
Agboville	4	10	14
Bondoukou	24	17	41
Bouaflé	14	10	24
Bouaké	19	13	32
Daloa	8	6	14
Dimbokro	11	10	21
Gagnoa	6	8	14
Grand-Bassam	2	7	9
Grand-Lahou	6	8	14
Katiola	11	9	20
Korhogo	28	14	42
Man	10	9	19
Odienné	15	8	24
Soubre	4	8	12
Séguéla	12	6	18
Tabou	4	4	8
Totaux	190	190	380

CHARGES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT PREVUES POUR LE BUDGET LOCAL

(*en millions C.F.A.*)

Nature des investissements	*1958*	*1959*	*1960*	*1961*	*1962*
1. — PRODUCTION					
Production agricole (dont Agnéby)	35	74	78	94	77
Production animale (dont port de pêche)	—	1	4	5	5
Production forestière	—	10	9	10	11
Organismes de coopération	—	—	—	—	—
Formation professionnelle agricole	—	—	—	—	—
Production industrielle	—	—	—	—	—
Energie électrique (B.I.A.)	—	—	—	—	—
Prospection et recherches minières	—	—	—	—	—
	35	85	91	109	93
2. — INFRASTRUCTURE					
Etudes	—	—	—	—	—
Port d'Abidjan	—	—	—	—	—
Routes et ponts	—	5	17	27	42
Voies fluvio-lagunaires	—	5	19	25	29
Aéronautique	—	—	1	1	1
	—	10	37	53	72
3. — EQUIPEMENT SOCIAL					
Enseignement primaire et secondaire	3	230	280	330	350
Enseignement technique (dont Ecole administ.)	35	57	67	80	91
Santé	—	46	83	178	186
Urbanisme et Habitat	—	18	35	53	70
Hydraulique humaine	—	3	3	3	3
Electrification des centres secondaires	—	—	—	—	—
Centres et services sociaux	3	19	30	52	68
	41	373	507	696	769
Totaux	76	468	635	858	934

Dépôt légal n° 1392